

EVALUATION A MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR

Juin 2025

Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	5
II.	CONTEXTE	5
	A. Historique	5
	B. Le Territoire	6
	C. Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir 7	
	Contenu du PCAET	7
	Objectifs et chiffres du PCAET	8
	Le Plan d'action.....	9
III.	Méthodologie d'évaluation à mi-parcours	10
	A. Contenu	10
	B. Déroulé de l'évaluation à mi-parcours.....	11
IV.	RAPPORT BEGES.....	13
V.	Etat d'avancement des actions et des mesures et Analyse des indicateurs.....	13
	BILAN GENERAL.....	13
	Avancement des mesures.....	13
	Portage des actions.....	14
	Thématiques traitées.....	15
	Analyse des indicateurs	15
	Bilan au regard de la trajectoire	16
	BILAN DETAILLE PAR MESURE.....	20
	AXE 1 Réduire l'impact carbone des bâtiments	27
	1.2 Soutenir la rénovation énergétique de logements auprès des habitants.....	27
	1.2 Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et la consommation énergétique du patrimoine public	32
	1.3 Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité	34
	AXE 2 : Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement.....	36
	2.1 Optimiser les transports en commun	36
	2.2 : Inciter à la pratique du vélo	39
	2.3 Penser la mobilité autrement	41

AXE 3 : Concilier, urbanisme, environnement et énergies renouvelable pour un territoire durable	45
3.1 : Evaluer et utiliser le potentiel d'énergie renouvelable du territoire	45
3.2 : Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique	48
3.3 : Mettre en œuvre un urbanisme durable	48
AXE 4 : Protéger les ressources naturelles et la biodiversité	49
4.1: Protéger les ressources en eau potable et les zones humides	49
4.2: Valoriser la forêt	54
4.3: Minimiser les risques et les conséquences du changement climatiques sur le territoire	57
AXE 5 : Accompagner l'économie du territoire vers la transition écologique	61
5.1 : Adapter l'agriculture au changement climatique	61
5.2 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement	64
5.3 : Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique	66
5.4 : Contribuer à la réduction des déchets	68
5.5 : Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement	71
5.6 : Soutenir la filière bois	72
AXE 6 : Communiquer et faire preuve d'exemplarité	73
6.1 : Suivre et évaluer le PCAET	73
6.2 : Communiquer et concerter autour du PCAET	75
6.3 : Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité	76
Principales réalisations et réussites	79
« 1.1 soutenir la rénovation énergétique de logements et la construction de qualité auprès de habitants »	79
« Axe 2 : Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement »	79
« Le Projet SarlaTech »	80
« Le Plan Local d'urbanisme intercommunal »	80
« La renaturation du centre-ville de Sarlat la Canéda »	80
« L'approvisionnement local et bio des cantines du territoire »	81
« Les actions d'exemplarité de la collectivité au travers de l'axe 6 et de la démarche d'obtention du label RSE de l'office de Tourisme Sarlat Périgord Noir »	81
Principales difficultés	81
Animation, communication et organisation d'évènements	81
Rénovation du patrimoine public	82
Vélo / mobilité durable	82



Les Energies renouvelables.....	82
Forêt et thématique Bois.....	82
VI. Bilan du rôle de coordinateur.....	83
Moyens humains.....	83
Référénte PCAET et Service urbanisme et aménagement durable de l'espace.....	83
Autres services communautaires et structures publiques.....	84
Gouvernance.....	84
VII. CONCLUSION.....	85

I. INTRODUCTION

La Communauté de communes de Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2021-2026. Cette démarche volontaire a été accompagnée par le Syndicat Départemental d’Energie de la Dordogne (SDE24) durant les années 2019 – 2020.

Le document a été officiellement approuvé en octobre 2021 mais un certain nombre d’actions étaient déjà engagées depuis la phase d’élaboration.

L’article R.229-51 du code de l’environnement précise que le PCAET doit comprendre un « *dispositif de suivi et d’évaluation portant sur la réalisation des actions et le pilotage adopté* » et que « *après trois ans d’application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territoriale fait l’objet d’un rapport mis à la disposition du public* ».

La CCSPN a donc engagé en 2024 une démarche d’évaluation à mi-parcours de son PCAET, après 3 ans de mise en œuvre.

Cette évaluation vise à obtenir **un outil de visualisation de l’état d’avancement des actions, un document support de communication, à ajuster la mise en œuvre du programme d’actions** pour les années restantes, et à anticiper l’évaluation finale.

L’évaluation à mi-parcours a donc pour objectifs :

- de dresser le bilan de l’avancement des actions,
- d’évaluer le niveau d’atteinte des objectifs fixés à l’horizon 2024,
- d’évaluer la dynamique du territoire et de remobiliser les élus et les services ainsi que les partenaires engagés dans la démarche,
- de donner des gages de transparence auprès des citoyens ;
- d’analyser la gouvernance et la méthodologie, afin d’en tirer les enseignements utiles à la poursuite de sa mise en œuvre jusqu’à la fin du programme.

II. CONTEXTE

A. Historique

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir est engagée dans la transition écologique de son territoire depuis des dizaines d’années et officiellement en 2010 avec la mise en œuvre de l’Agenda 21.

Puis le territoire a obtenu la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de la transition écologique et solidaire le 22 juillet 2016.

C’est en toute logique que la collectivité a choisi de se lancer de manière volontaire dans l’élaboration d’un Plan Climat, élaboré en parallèle de son Plan Local d’Urbanisme intercommunal afin de pouvoir rendre ces documents complémentaires.

B. Le Territoire

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) est née le 1^{er} janvier 2011 de la fusion des communautés de communes du Périgord Noir et celle du Sarladais.

Elle compte au total 13 communes : Beynac-et-Cazenac, La Roque-Gageac, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Proissans, Sarlat-la Canéda, Sainte-Nathalène, Saint-André-Allas, Saint-Vincent-de-Cosse, Saint-Vincent-le-Paluel, Tamniès, Vézac et Vitrac.



Chiffres clés	2022
Nb de communes	13
Population	16 168
Population de Sarlat la Canéda	9 143
Superficie total km²	228
Densité (nb hat/km²)	71
Nombre de ménages	8 125
Nombre de logements	11 669
Dont résidences principales	8 125
Dont résidences secondaires	2 441
Dont logements vacants	1 103
Taux d'emploi	68%
Proportion de forêt sur le territoire	53%

Plusieurs éléments caractérisent ce territoire :

- **Territoire rural avec une population vieillissante**
- **Richesse patrimoniale environnementale, paysagère et bâtie**

On dénombre plus d'une centaine de monuments historiques. Sarlat détient le record de densité en monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire national avec 111 monuments et immeubles protégés.

Au titre de la protection des sites et paysages de la loi de 1930, la CCSPN compte 4 sites classés et 9 sites inscrits, mais aussi 4 ZPPAUP, un grand site de France (vallée de la Vézère), et un site classée UNESCO.

La CCSPN est un territoire vallonné aux nombreux cours d'eau, zones humides et coteaux calcaires. 53% de sa surface est couverte de forêt.

Elle est concernée par des protections de niveau national et mondial :

- 4 sites classés Natura 2000 qui couvrent plus de 15 000 ha d'espace
- 6 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêts faunistique et floristique)

De plus, le bassin de la Dordogne est classé au réseau mondial des « Réserves de biosphère » par l'UNESCO depuis le 11 Juillet 2012 et fait l'objet d'un arrêté de biotope.

- **Destination touristique reconnue**

Gastronomie et qualité de vie mondialement reconnue avec notamment la truffe

Le Périgord Noir est l'une des destinations préférées des Français et des étrangers avec près de 3 millions de visiteurs par an.

C. Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir

Contenu du PCAET

Le PCAET est le document de planification et de coordination de la transition énergétique d'un territoire. Il prend en compte l'ensemble des enjeux climat-air-énergie autour de plusieurs axes dont la réduction de la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables (ENR), la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la qualité de l'air, ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Il est constitué des documents suivants :

Un **diagnostic** portant sur les thématiques citées précédemment ;

Une **stratégie**, composée d'un scénario de transition du territoire (objectifs chiffrés par filière et par secteur) et d'une vision du territoire en fonction des orientations stratégiques choisies pour atteindre ces objectifs ;

Un **programme d'actions**, constitué de fiches action indiquant le contexte, la description, le calendrier, les moyens, les porteurs, les indicateurs de suivi, les points de vigilance ainsi que les caractéristiques de l'action (rapport coût/efficacité, niveau de difficulté, etc.) ;

Une **évaluation environnementale stratégique (EES)**, comprenant un **état initial de l'environnement (EIE)** réalisé sur le périmètre géographique du PCAET, une **analyse des incidences du PCAET** sur les principaux enjeux environnementaux issus de l'EIE et un **résumé non-technique**.

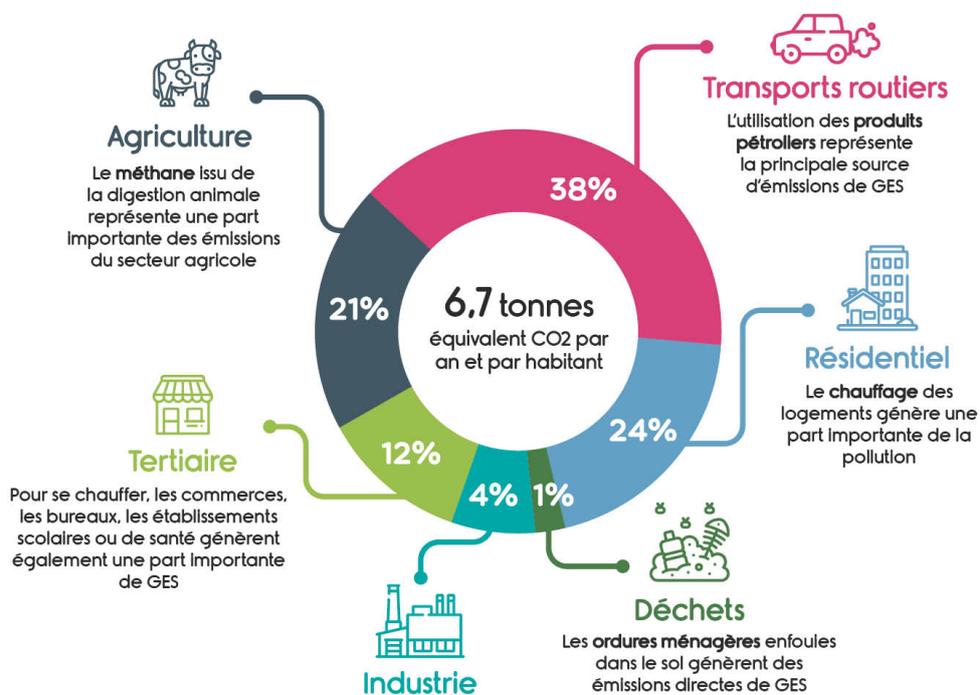
Le document est consultable sur le site internet de la CCSPN.

Objectifs et chiffres du PCAET

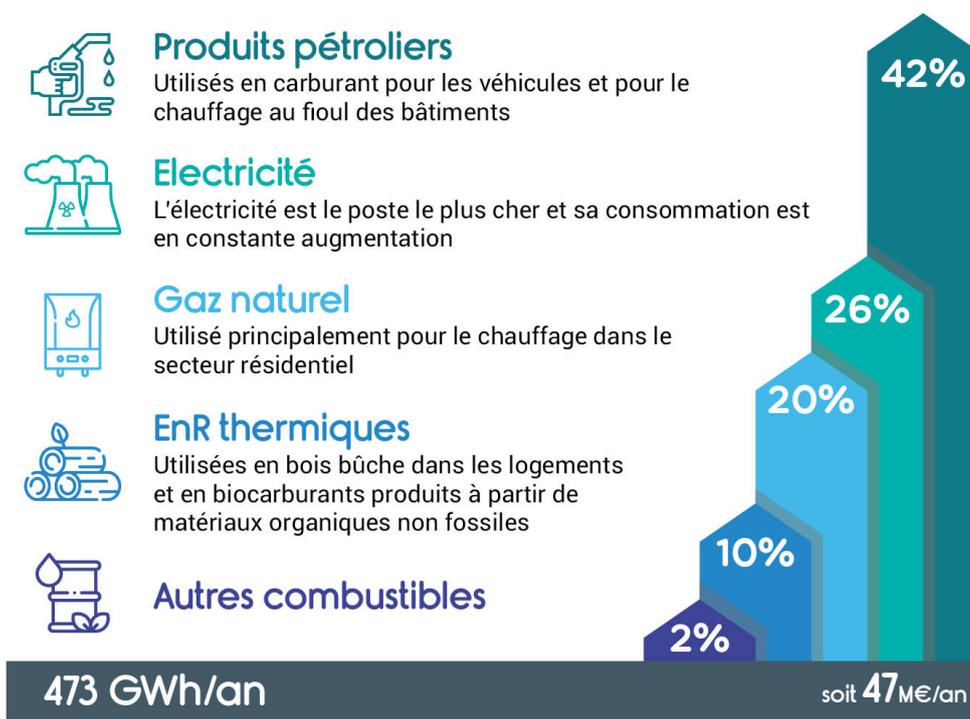
A l'horizon 2030, la CCSPN s'est fixé comme objectifs dans le cadre des actions de son Plan Climat :

- **Une diminution de la consommation énergétique de 15%, par rapport à 2015,**
- **La baisse des émissions de gaz à effet de serre de 20 %, par rapport à 2015,** favorisée par la limitation des énergies fossiles et la rénovation des bâtiments publics et des logements privés,
- **La part des énergies renouvelables sera portée à 20 %** de la consommation finale de 2030, augmentant ainsi significativement la part actuelle.

Les émissions de Gaz à effet de serre du territoire : (Données 2015)



La consommation énergétique du territoire (Données 2015)



Le Plan d'action

Le PCAET de la CCSPN est composé de **21 actions autour de 6 axes stratégiques**. Le contenu de chaque action est scindé en plusieurs **mesures**, soit 95 mesures au total dans le PCAET.

Axes	N°	Actions	Nombre de mesures
1 : Réduire l'impact carbone des bâtiments	1.1	Soutenir la rénovation énergétique de logements auprès des habitants	3
	1.2	Réduire les émissions GES et la consommation énergétique du patrimoine public	5
	1.3	Mettre en place les conditions nécessaires à des rénovations et constructions de qualité	3
2 : Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement	2.1	Optimiser les transports en commun	4
	2.2	Inciter à la pratique du vélo	9
	2.3	Penser la mobilité autrement	8
3 : Concilier urbanisme, environnement et énergies renouvelables pour un territoire durable	3.1	Évaluer et utiliser le potentiel ENR du territoire	7
	3.2	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétiques	2
	3.3	Mettre en œuvre un urbanisme durable	2
4 : Protéger les ressources naturelles et la biodiversité	4.1	Protéger les ressources en eau potable et les zones humides	5
	4.2	Valoriser la forêt	3
	4.3	Minimiser les risques et les conséquences du	5

		changement climatiques sur le territoire	
5 : Accompagner l'économie du territoire vers la transition écologique	5.1	Adapter l'agriculture au changement climatique	5
	5.2	Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement	5
	5.3	Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologiques	3
	5.4	Contribuer à la réduction des déchets	6
	5.5	Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement	3
	5.6	Soutenir la filière bois	2
6 : Communiquer et faire preuve d'exemplarité	6.1	Suivre et évaluer le PCAET	4
	6.2	Communiquer et concerter autour du PCAET	5
	6.3	Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité	6

III. Méthodologie d'évaluation à mi-parcours

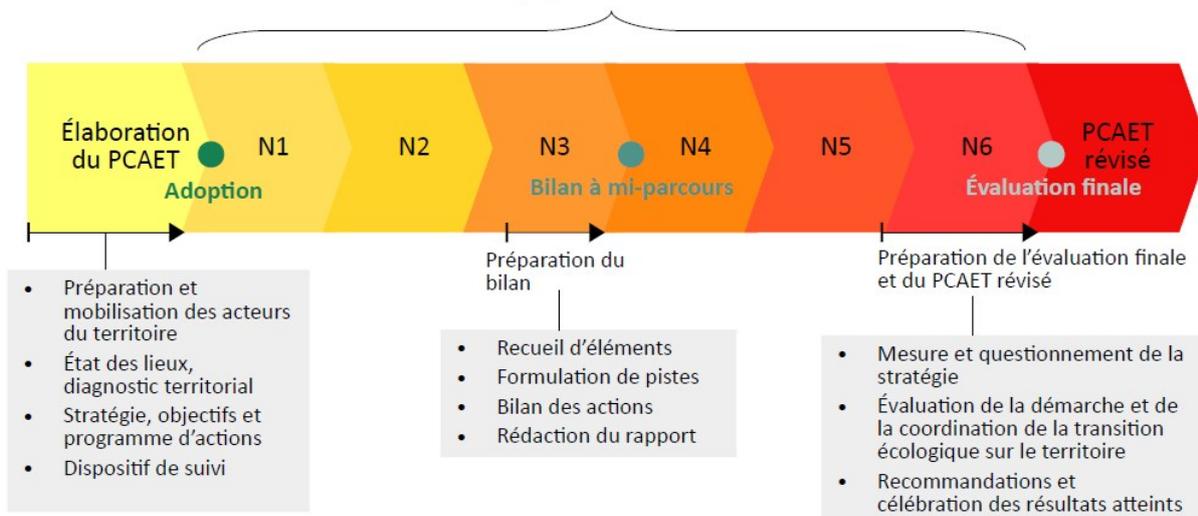
A. Contenu

Conformément à la réglementation et au guide de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine « Livret des recommandations de l'État : Le bilan à mi-parcours des PCAET », ce point d'étape comprend les éléments suivants :

- 1/ État d'avancement du programme d'actions
- 2/ Appréciation des dynamiques du territoire
- 3/ Bilan du rôle de coordinateur
- 4/ Moyens humains et financiers
- 5/ Bilan des freins et leviers à l'action locale
- 6/ Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires

Sans modifier le PCAET, ce bilan permet de mettre en avant les réussites et les actions non réalisées sur la période 2021-2024. À l'issue de la mission, les actions seront potentiellement amendées et les priorités du PCAET redéfinies.

Mise en œuvre du programme d'actions et suivi du plan



B. Déroulé de l'évaluation à mi-parcours

La démarche d'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCSPN a suivi les étapes présentées ci-dessous.

Réunions de la commission développement durable et mobilités deux fois par an, permettant de faire le bilan annuel de l'avancement du Plan Climat, axe par axe. *Janvier 2021 à 2024*

Réunion de cadrage : réalisée le 7 mars 2024 en présence des élus référents et de la chargée de mission PCAET qui a permis d'acter les éléments suivants :

- Choix de réaliser l'évaluation en interne portée directement par la chargée PCAET et les élus référents plutôt que par un bureau d'étude, afin de remobiliser l'ensemble des élus, techniciens et partenaires engagés dans la démarche
- Recrutement d'un stagiaire pour accompagner la chargée PCAET dans la démarche
- Choix d'utiliser le site Territoire en Transitions et de s'accompagner des services du SDE 24 pour réaliser l'évaluation
- Définition d'un calendrier de réalisation
- Elaboration de questionnaires suivis de rencontres avec les partenaires suivants : SICTOM, Chambre d'Agriculture de la Dordogne, Agrobio Périgord, Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir
- Organisation d'une conférence pour la remise du rapport

Saisie des indicateurs et des actions sur le site Territoires en transitions *Avril 2024 à Avril 2025*



Travail du stagiaire :

Avril à Juin 2024

Préparation des questionnaires et des entretiens des partenaires porteurs, proposition de sommaire du rapport, récolte d'une partie des indicateurs auprès des services et partenaires

Conduite des entretiens avec les partenaires et les services

Mai à Novembre 2024

- *Mai 2024* : Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir sur la thématique « Tourisme durable »
- *Juin 2024* : Agro Bio Périgord sur la thématique « agriculture et alimentation »
- *Octobre 2024* : SICTOM du Périgord Noir sur la thématique « déchets »
- *Novembre 2024* : Chambre d'Agriculture de la Dordogne « agriculture au sens large, alimentation, ENR...etc. »

Ces entretiens réalisés en présentiel et/ ou en visio ont permis de faire le point sur :

- l'avancement des actions portées par les structures rencontrées ;
- les moyens (humains, financiers, matériels) mis en place pour la mise en œuvre du PCAET ;
- les difficultés rencontrées dans la réalisation des actions ;
- les futurs projets entrant dans le cadre du PCAET.

Analyse des entretiens par la chargée de PCAET

Septembre Octobre 2024

Relance et suite de la récolte des indicateurs auprès des services et partenaires + détermination du statut d'avancement des mesures par la chargée PCAET

Juillet 2024 à mars 2025

Point avancement d'étape du travail auprès des élus référents

16 Janvier 2025

Réunion avec le SDE 24 et la chargée PCAET : analyse des indicateurs et outils

Avril 2025

Rédaction du rapport par la chargée PCAET

Avril à Juillet 2025

Présentation en commission Développement Durable et Mobilités- partie 1

13 mai 2025

- Du bilan gaz à effet de serre produit par le SDE24
- Avancement des actions et analyse des indicateurs par axe

Présentation en commission Développement Durable et Mobilités – partie 2

3 juin 2025

- Suite de l'étude de l'avancement des actions et analyse indicateurs par axe
- Préparation de la restitution (conférence, ateliers scolaires)

Présentation en commission Développement Durable et mobilités – partie 3

28 Aout 2025

- Préparation du contenu de la conférence sur le Climat
- Préparation des interventions en classe CM1/CM2 et Collège
- Remise du rapport officiel

Conférence sur le Climat avec l'intervention d'un spécialiste d'Acclimaterra et intervention auprès de scolaires

12 septembre 2025

Présentation en bureau communautaire

fin d'année 2025

La démarche d'évaluation a été relativement longue, puisqu'elle a duré plus d'un an.

En effet, le choix de réaliser cette mission en interne présente de multiples avantages, comme celui de remobiliser les élus, services, et partenaires concernés. Cependant, la chargée PCAET occupant également la fonction de responsable du service urbanisme et aménagement durable de l'espace (en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de l'élaboration des documents d'urbanisme, de la rénovation des logements, et de la mobilité), il n'a pas été possible de tenir des délais plus restreints.

IV. RAPPORT BEGES

L'actualisation du bilan énergétique et des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le périmètre de la CCSPN permet de suivre l'avancement global de la transition écologique de la Communauté de communes et notamment d'apprécier la réalisation des niveaux d'engagements de sa politique de transition portée dans son PCAET.

Le PCAET est un document qui décline la stratégie de transition écologique d'un territoire autour de 3 axes principaux :

- la maîtrise des consommations d'énergie qui fait appel à la sobriété énergétique et au déploiement de solutions d'efficacité énergétique,
- la réduction des émissions de GES à la fois en décarbonant la consommation d'énergie et en favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes,
- le développement des énergies renouvelables qui contribue à diminuer l'impact carbone de la production d'énergie comme à développer l'autonomie énergétique.

Ces résultats ont été en partie évoqués précédemment dans le rapport.

Le rapport intégral : « Bilan Energétique et Gaz à effet de Serre » de la CCSPN rédigé par le SDE 24 est en annexe de ce rapport d'évaluation à mi-parcours.

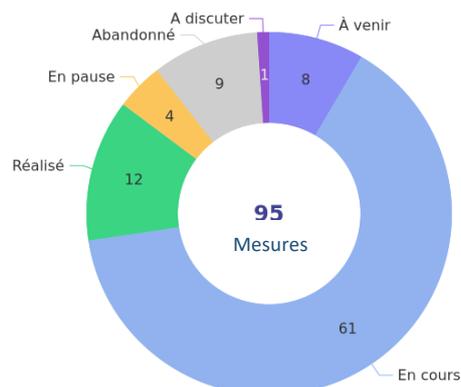
V. Etat d'avancement des actions et des mesures - Analyse des indicateurs

BILAN GENERAL

Avancement des mesures

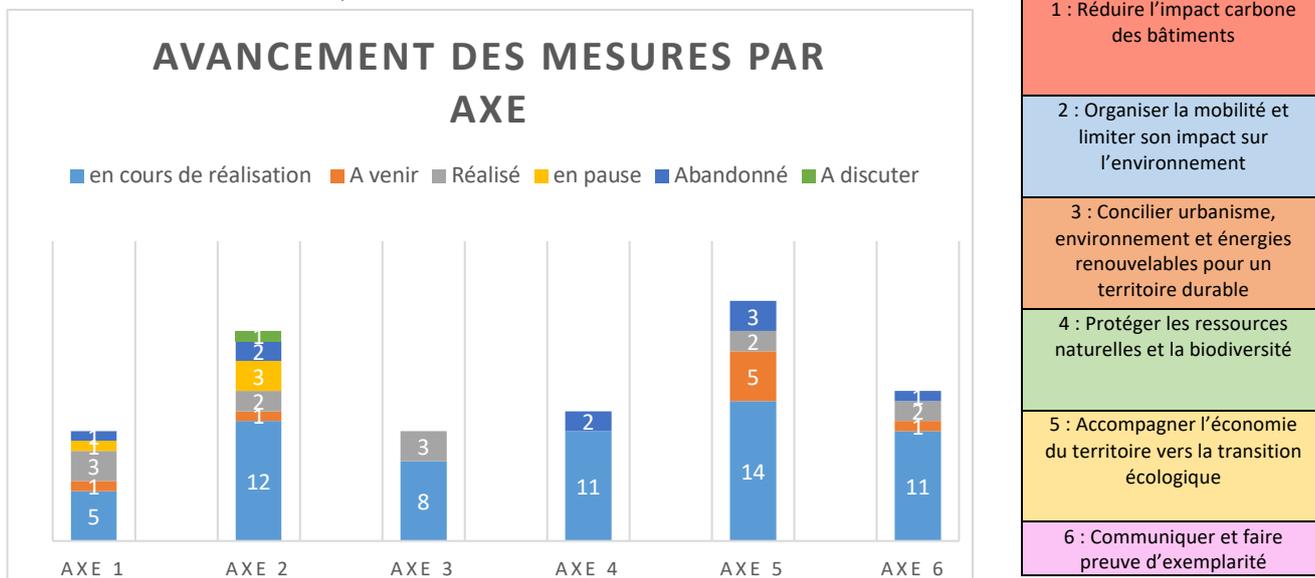
Toutes les actions du PCAET, à **savoir 21 actions**, ont été initiées ou sont en cours de réalisation.

Aussi, il est préférable d'étudier l'avancement des mesures (95) qui composent les actions, plutôt que les actions en elles-mêmes, afin d'être plus précis dans l'analyse.

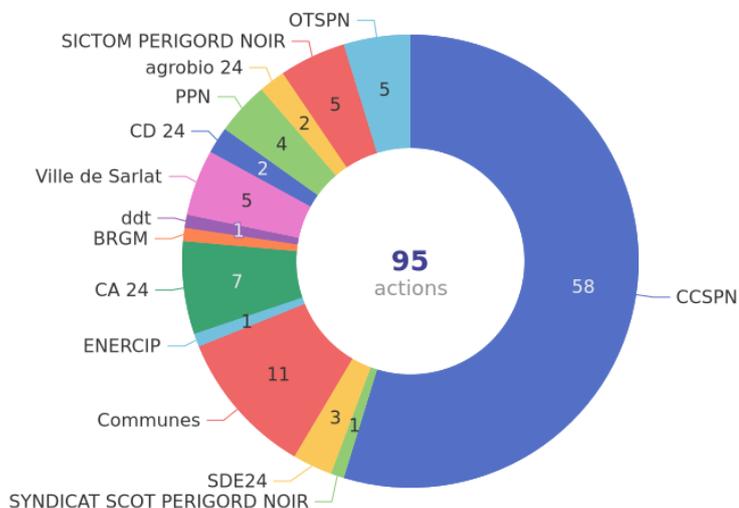


77% des mesures sont en cours de réalisation (64%) ou réalisées (13%) après 3 ans et demi de mise en œuvre du programme. Ce pourcentage de réalisation très positif, reflète la volonté de la collectivité de définir des actions et mesures relativement réalistes et opérationnelles. Les actions abandonnées ou en pause l'ont été par manque de temps, de porteurs ou pertinence au regard d'autres actions menées.

Ci-dessous l'avancement par axe :

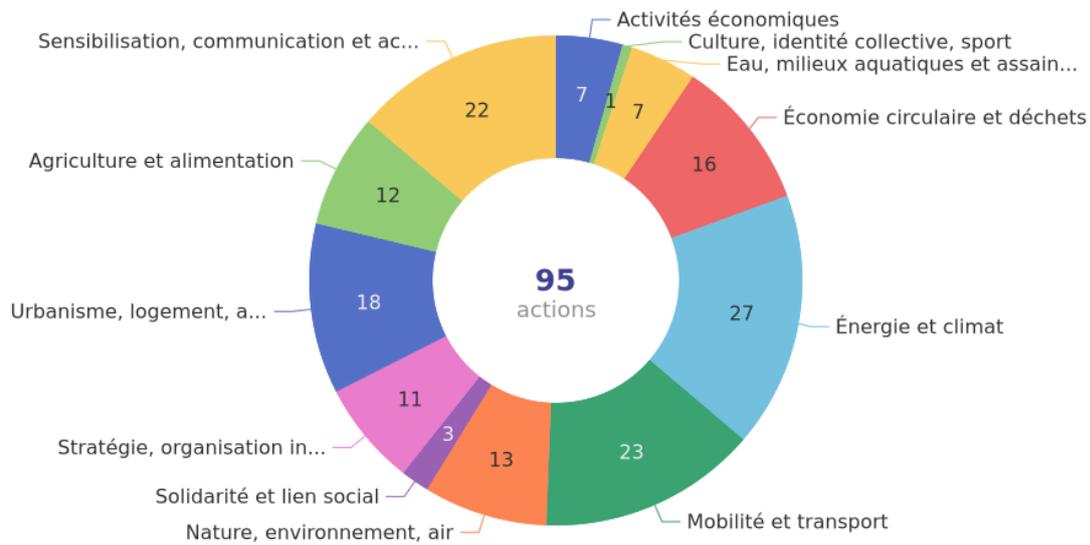


Portage des actions



Le statut d'avancement des actions est à mettre en concordance avec le portage de l'action en elle-même. Le fait que presque 60% des mesures soient directement portées par la Communauté de communes, elle-même en charge de l'animation du Plan Climat en lui-même, assure une mise en œuvre plus aisée.

Thématiques traitées



Ce graphique reflète la diversité des thématiques traitées et la grande transversalité des projets mis en œuvre au sein du programme.

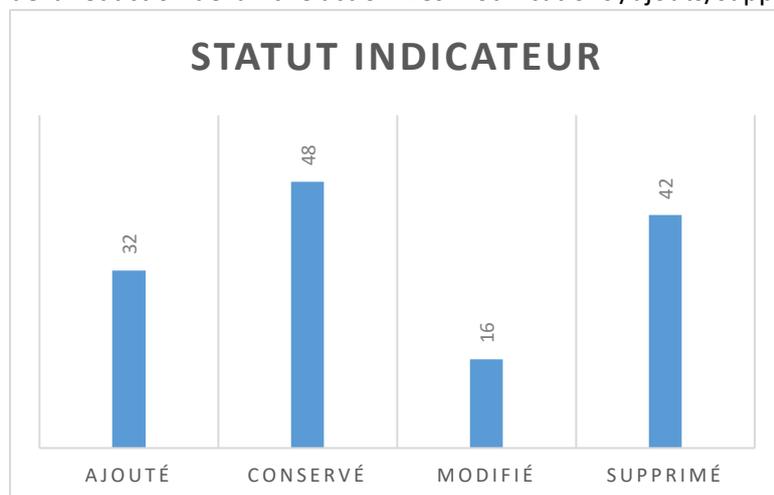
Analyse des indicateurs

L'ensemble des indicateurs ont été analysés, et dans la majeure partie des cas, ont dû être modifiés, voire supprimés pour être remplacés par des nouveaux.

Il est difficile d'obtenir les données auprès des porteurs d'actions. Parfois l'indicateur ou la donnée qui est liée n'existent tout simplement pas. Ou encore les indicateurs ne reflètent pas la réalité du terrain par manque d'exhaustivité ou de pertinence.

Sur 138 indicateurs, seulement 48 ont été conservés en l'état.

Il est toujours difficile de définir des indicateurs alors que le projet n'est pas toujours mûr au moment de la rédaction de la fiche action. Les modifications /ajouts/suppressions ne sont donc par étonnantes.



Un travail est en cours avec l'aide du SDE 24, afin de définir un nouveau référentiel d'indicateurs et de données à l'échelle départementale. Ce référentiel commun a pour intérêt de faciliter le partage, la collecte et la mise à disposition de la donnée de transition, et ce de façon homogène sur tous les territoires qui portent un PCAET. Au-delà de ce référentiel commun la collectivité peut ajouter d'autres indicateurs qui lui sont propres dans la mesure où ils seraient pertinents pour le suivi de ses actions.

Bilan au regard de la trajectoire

L'actualisation du bilan énergétique et des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre de la CCSPN permet de suivre l'avancement global de la transition écologique de la communauté de communes et notamment d'apprécier la réalisation des niveaux d'engagements de sa politique de transition portée dans son PCAET.

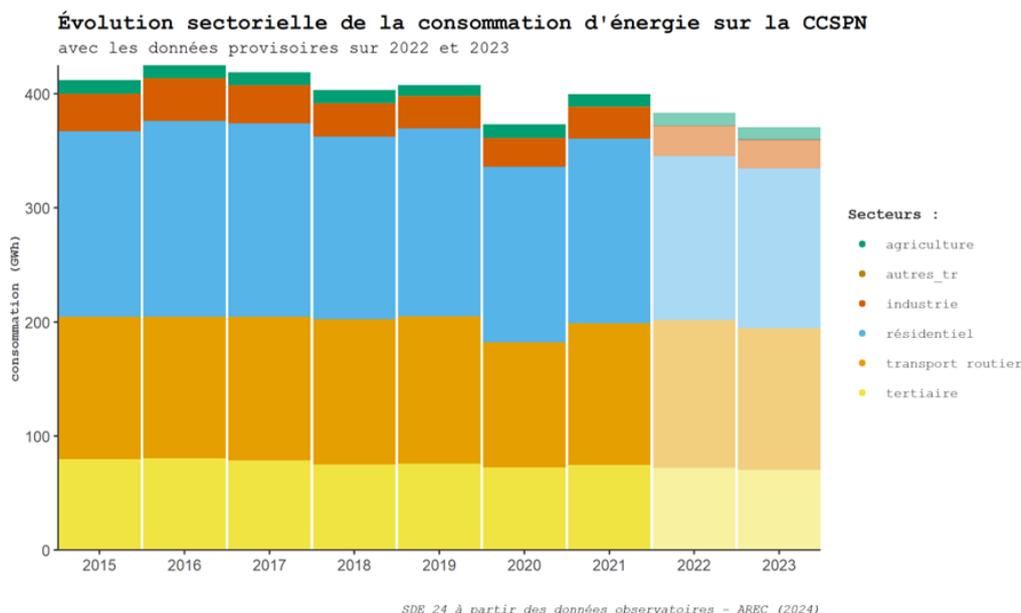
Ce travail a été réalisé par le SDE 24, et figure en annexe de ce présent rapport.

Ci-dessous quelques éléments significatifs illustrant les impacts des mesures du Plan Climat territorial.

⇒ La consommation d'énergie de la CCSPN

En 2023 la consommation finale d'énergie provisoire du territoire est de 370.83 GWh.

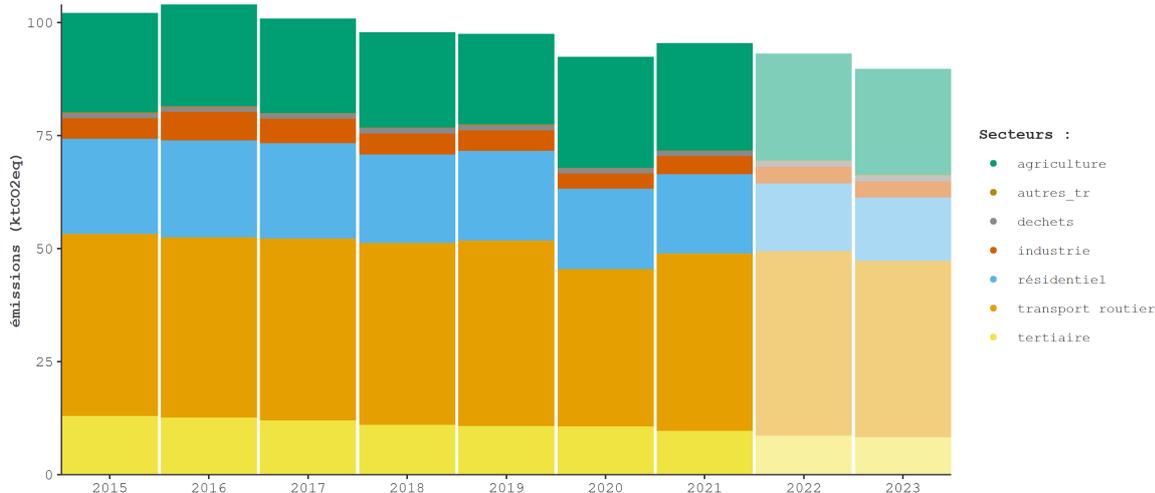
On identifie une tendance à la baisse de la consommation d'énergie finale entre 2015 et 2023 de l'ordre de **-9.98 %**.



⇒ Les émissions de GES sur la CCSPN

Les niveaux d'émissions globaux sur la CCSPN sont à la baisse pour l'année 2023 de **-12.1 % par rapport à 2015**. En 2021 ils étaient en baisse de -6.55 % par rapport à 2015.

Évolution des niveaux d'émissions GES sur la CCSPN
par secteurs - toutes origines confondues, avec 2022 et 2023 provisoires



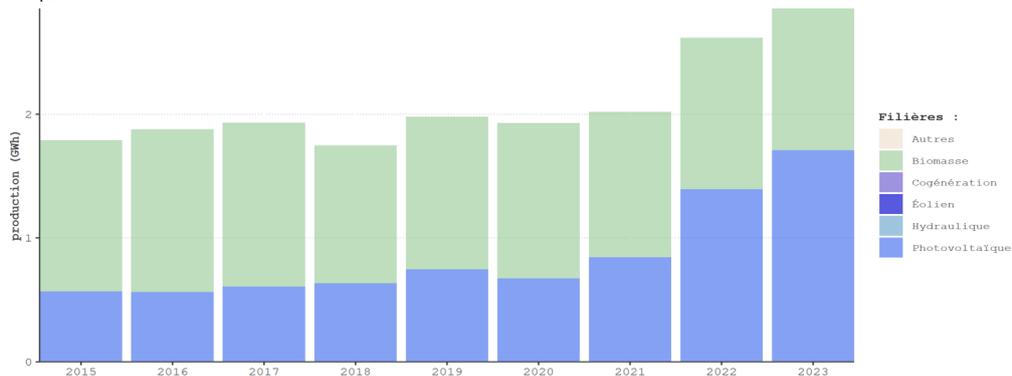
SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

⇒ **La production d'énergie sur la CCSPN**

Au niveau de la production d'électricité renouvelable on souligne la disponibilité importante et stable du méthaniseur présent sur le territoire.

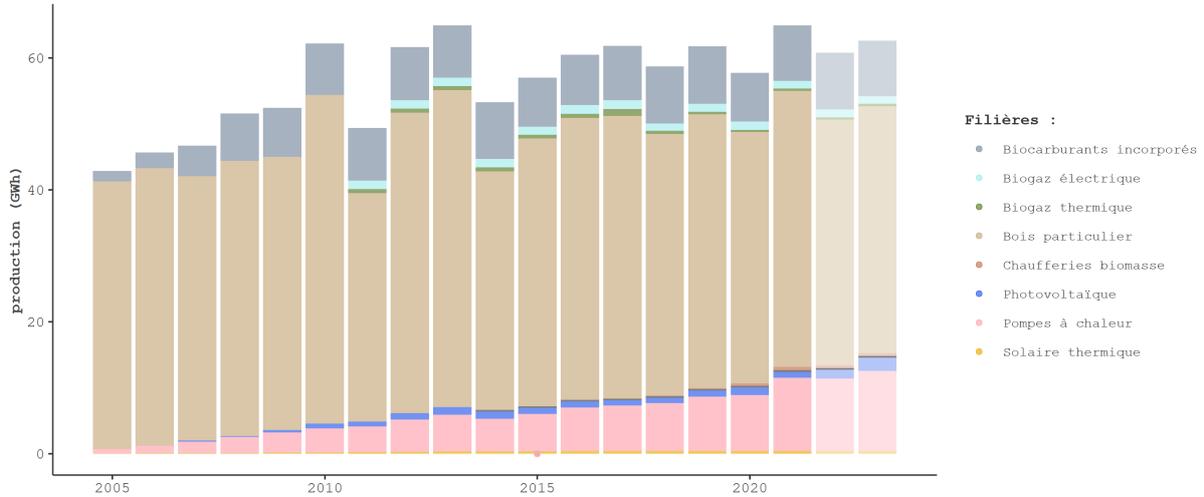
L'évolution de la production photovoltaïque est cohérente avec l'augmentation des capacités installées. Cependant la production entre 2020 et 2023 ne varie à la hausse que d'un facteur 2. Ce n'est qu'entre 2015 et 2023 que la production est multipliée par trois.

Production renouvelable électrique sur la CCSPN
par filières



SDE 24 à partir des données ENEDIS (2024)

La production d'énergie à partir de sources renouvelables sur la CCSPN
par filières - données provisoires pour 2022 et 2023



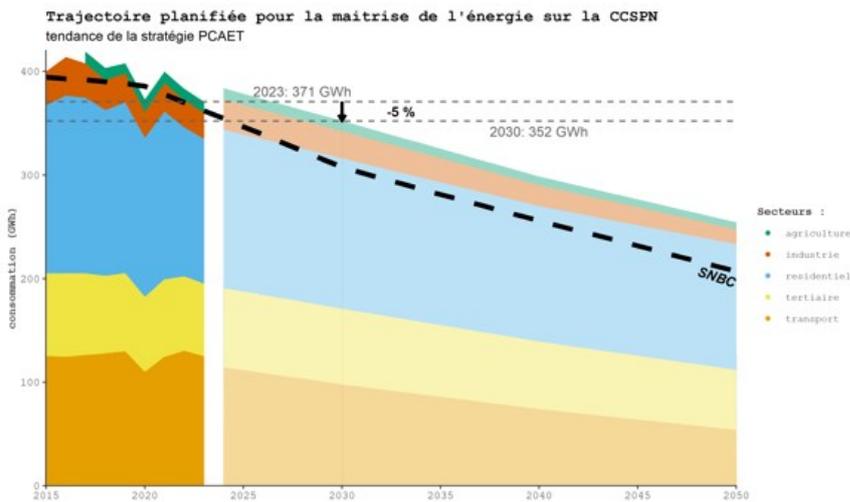
SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

⇒ **Actualisation de la trajectoire PCAET**

Objectifs	2021	2024
Consommation énergétique	-15%	-5%
Emission Gaz à effet de serre	-20%	-11%
Production d'Énergie renouvelable	+20%	+20%

Consommation Énergétique

La trajectoire affichée envisage une réduction des consommations d'énergie de -5 % de réduction de 2023 à 2030.



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 39. Projection de la trajectoire de maîtrise des consommations d'énergie à partir de la stratégie PCAET.

Quoiqu'il en soit, pour atteindre l'objectif 2030 les plus gros efforts seraient à faire **dans le transport où il faudrait diminuer d'1/5^{ème} la consommation d'énergie.**

Emission de Gaz à effet de serre

Pour 2030 il faudra réaliser l'économie de presque 10 ktCO₂eq, soit une réduction de -11 % à partir de 2023.

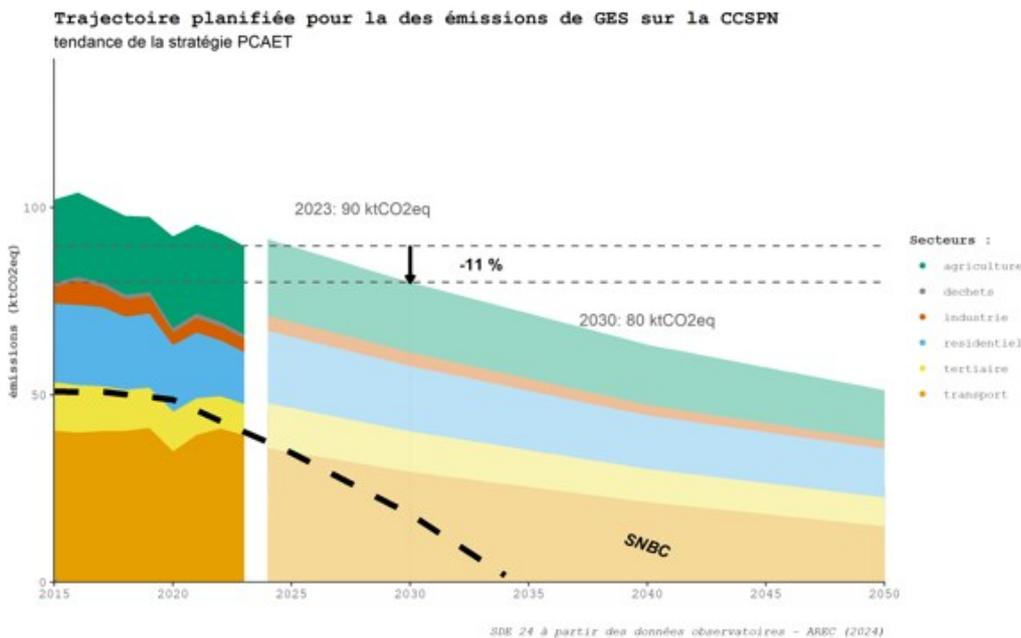
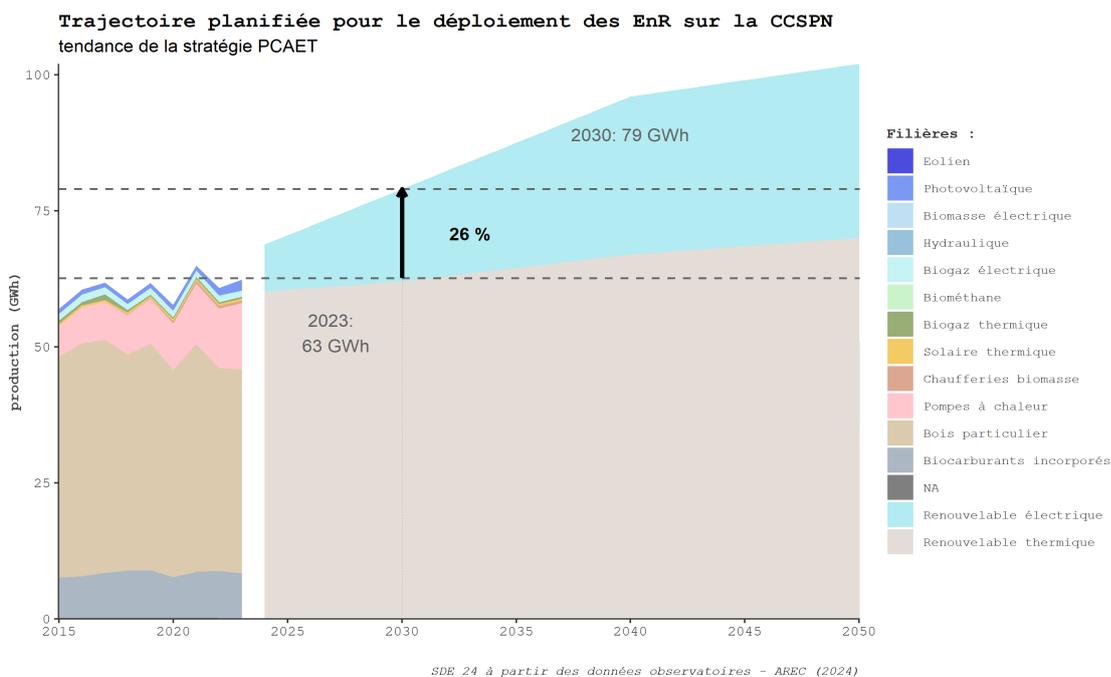


Figure 40. Projection de la trajectoire de réduction des émissions de GES à partir de la stratégie PCAET.

Production d'Énergie renouvelable

Afin d'atteindre l'objectif à 2030, le territoire doit augmenter la production renouvelable de 26% rapport à celle de 2023, et ce si les objectifs de réduction de la consommation sont également atteints.



BILAN DETAILLE PAR MESURE

Action	Mesures	Progression	Précisions	Indicateurs
1.1 Soutenir la rénovation énergétique de logements auprès des habitants	1.1.1 Mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat	En cours de réalisation	Succès de l'action, avancement significatif Difficultés liées aux modifications fréquentes des dispositifs d'aides	Adaptation + Suppression
	1.1.2 Lutter contre la précarité énergétique	En cours de réalisation	Refonte de cette mesure déjà traitée en 1.1.1 et 1.1.3	+ Ajout d'indicateurs
	1.1.3 Accompagner les habitants à diminuer leur consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements	En cours de réalisation	Avancement significatif à l'exception de l'organisation d'ateliers /conférences qui étaient prévus	
1.2 Réduire les émissions GES et la consommation énergétique du patrimoine public	1.2.1 Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi	Réalisé	Outils et accompagnement disponibles	Adaptation + Suppression
	1.2.2 Définir un programme de rénovation de qualité du parc public	En cours de réalisation	Marge de progression possible	+ Ajout d'indicateurs
	1.2.3 S'engager sur des constructions exemplaires	A venir	Avancement ponctuel mais marge de progression possible, Peu ou pas de projets neufs jusque-là et à venir	
	1.2.4 Créer une cellule technique d'accompagnement aux projets publics	En pause	Mesure qui ne sera pas mise en œuvre d'ici la fin du programme, mais accompagnement des services disponible (à spécifier dans 1.2.3)	
	1.2.5 Viser une performance environnementale de l'éclairage public	En cours de réalisation	Changement d'indicateurs à prévoir	
1.3 Mettre en place les conditions nécessaires à des rénovations et constructions de qualité	1.3.1 Mettre en œuvre le programme facilareno	Réalisée	Arrêt de la première mesure 1.3.1 terminée et non reconduite	Pas de difficultés sur les indicateurs
	1.3.2 Former des professionnels	Réalisée	Session de formation réalisée / Pas de besoin recensé pour nouvelle session	
	1.3.3 Mettre en avant les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et des matériaux biosourcés	Abandonnée	Nécessité d'avoir plus de moyens humains pour être mis en œuvre notamment dans la communication	
2.1 Optimiser les transports en	2.1.1 Retravailler les horaires du Sarlat Bus	En cours de réalisation	Avancement significatif de l'action	Adaptation

commun	2.1.2 Aider à la mise en place de navettes et conforter les existantes	En pause	Solutions passées non reconduites, nécessité de redéfinir un service Ajout d'indicateurs concernant le bus estival de la Région	+ Suppression +
	2.1.3 Optimiser les dessertes (bus)	En cours de réalisation	A conforter avec la Région Nouvelle Aquitaine	Ajout d'indicateurs
	2.1.4 Se mobiliser pour le maintien des voies ferrées	En cours de réalisation	Modification du nom action vers « mobiliser pour le maintien et la modernisation des voies ferrées » Ajout d'indicateurs (fréquentation gare de Sarlat)	
2.2 Inciter à la pratique du vélo	2.2.1 Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat	En cours de réalisation	Etude doit être complétée	Adaptation +
	2.2.2 Mettre en place la vélo route voie verte	En cours de réalisation	Aménagements coûteux et techniquement complexes : mise en œuvre plus longue dans le temps	Suppression
	2.2.3 Mettre en place les itinéraires cyclo route du Département	En pause	Pas dans les priorités budgétaires	
	2.2.4 Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles	En cours de réalisation	Seront réalisées au fur et à mesure de la mise en œuvre des OAP	
	2.2.5 Développer la location du vélo électrique ou hydrogène	A discuter	Action à redéfinir afin d'intégrer les initiatives privées	
	2.2.6 Développer l'utilisation du vélo électrique	En cours de réalisation	Réalisée sur plusieurs communes de la CCSPN	
	2.2.7 Développer les parkings à vélo	En cours de réalisation	Mise en œuvre progressive chaque année et sur tout le territoire	
	2.2.8 Mettre en place une bicyletterie solidaire	Abandonnée	Nécessité de trouver un porteur de projet et des citoyens intéressés	
	2.2.9 Relancer une animation autour du vélo	A venir	Manque de moyens humains, Nécessité de solliciter les associations du territoire	
2.3 Penser la mobilité autrement	2.3.1 Lancer une animation sur la mobilité à l'échelle du Pays	En cours de réalisation	Prévoir intégrer le Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région	Adaptation +
	2.3.2 Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire	En cours de réalisation	Ajouter Atchoum dans le texte de l'action	Ajout



	2.3.3 développer les parkings relais de covoiturage	En pause	en pause par le partenaire porteur de l'action	
	2.3.4 Etudier la mise à disposition de voiture pour les professionnels les associations et les habitants	Abandonnée	Trop ambitieuse au regard des moyens humains et financiers pour la mise en place	
	2.3.5 Renouveler ou acquérir une flotte avec véhicule 0 carbone	En cours	Avancement progressif chaque année	
	2.3.6 Elaborer une carte interactive des mobilités	En cours	Pratiquement terminée	
	2.3.7 Développer les tiers lieux	Réalisée	Texte de l'action à revoir pour intégrer nouveaux services	
	2.3.8 Favoriser le commerce ambulant pour les communes	Réalisée	Initiative privée Indépendante de l'action communautaire	
3.1 Évaluer et utiliser le potentiel ENR du territoire	3.1.1 Réaliser un cadastre solaire	En cours de réalisation	Intégrer dans le texte de l'action le travail sur les ZAENR (zones d'accélération Energies renouvelables) réalisé en 2023/2024.	Adaptation + Suppression
	3.1.2 Développer le solaire avec l'association citoyenne	En cours de réalisation	Difficulté de trouver des toitures en capacité technique de recevoir les panneaux	
	3.1.3 Déployer le secteur photovoltaïque en secteur agricole	En cours de réalisation	Action de sensibilisation des organismes agricoles	
	3.1.4 Etudier le Développement de la méthanisation auprès du secteur agricole	Réalisée	Terminée dans la mesure où le territoire ne peut voir de nouveau projet aboutir / la taille des exploitations actuelles et leur localisation.	
	3.1.5 Inciter l'étude d'opportunité d'intégration des ENR dans les projets publics	En cours de réalisation	Intégrer dans le texte de l'action le travail sur les ZAENR réalisé en 2023 et 2024.	
	3.1.6 Faire connaître la géothermie	En cours de réalisation	Peu de données disponibles auprès du porteur de projet	
	3.1.7 Inciter à l'intégration d'une source d'énergie renouvelable pour les bâtiments commerciaux	Réalisée	Réalisé via le PLUi + les ZAENR (à Intégrer dans le texte de l'action)	

3.2 Adapter les réseaux de distribution d'énergies /la transition énergétique	3.2.1 Adapter le réseau électrique	En cours de réalisation		Pas de difficultés sur les indicateurs
	3.2.2 Adapter le réseau de GAZ	En cours de réalisation		
3.3 Mettre en œuvre un urbanisme durable	3.3.1 Participer à l'élaboration du SCOT	En cours de réalisation	Le SCOT est en cours d'élaboration depuis 2023.	Pas de difficultés sur les indicateurs
	3.3.2 Elaborer et mettre en œuvre le PLUi	Réalisée	Le PLUi a été approuvé en 2023 et a bien intégré les mesures évoquées dans l'action	
4.1 Protéger les ressources en eau potable et les zones humides	4.1.1 Préserver la ressource en eau potable	En cours de réalisation	Avancement significatif de l'action	Adaptation + Suppression
	4.1.2 financer des récupérateurs d'eau de pluie	Abandonnée	Aucune commune n'a et ne mettra en œuvre cette mesure	
	4.1.3 Quantifier et optimiser la ressource en eau notamment dans le secteur agricole	En cours de réalisation	Texte à modifier suite aux entretiens avec la Chambre d'Agriculture	
	4.1.4 Restaurer et entretenir les cours d'eau	En cours de réalisation	Mission communautaire perdue depuis 2006	
	4.1.5 Gérer durablement les zones humides	En cours de réalisation	A relier à la mesure 4.1.4 + Protection au sein du PLUi + acquisition en cours	
4.2 Valoriser la forêt	4.2.1 Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements	En cours de réalisation	Modification totale de l'action Il est prévu de modifier/supprimer l'ensemble des mesures de cette action, et d'en rédiger une nouvelle concernant le travail du groupe Forêt au sein du Pays réunissant les élus et techniciens des 6 EPCI sur la thématique, groupe qui œuvre depuis 2022.	Adaptation + Suppression
	4.2.2 Faire la promotion du label bas carbone du CNPF avec une valorisation locale	Abandonnée		
	4.2.3 Adapter la gestion de la forêt en milieu humide	En cours de réalisation	Et La mesure 4.2.3 est à rapprocher de la mesure 4.1.5	
4.3 Minimiser les risques et les conséquences du changement climatiques sur le territoire	4.3.1 Lutter contre les ilots de chaleur et l'inconfort thermique estival	En cours de réalisation	En cours et notamment au travers d'autres actions du PCAET	Adaptation de certains indicateurs
	4.3.2 Anticiper les risques incendie	En cours de réalisation	Plusieurs porteurs de projets	
	4.3.3 Limiter le risque inondation	En cours de réalisation	Traité également dans la mesure 3.3 et 4.3.1	

	4.3.4 Lutter contre la prolifération du moustique tigre	En cours de réalisation	Il est intéressant de rajouter la lutte contre le frelon asiatique et donc modifier l'intitulé de la mesure 4.3.4	
	4.3.5 Adapter la gestion des nouveaux espaces verts au changement climatique	En cours de réalisation	En place depuis plusieurs décennies	
5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique	5.1.1 Encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau des agriculteurs	En cours de réalisation		Ajout + Adaptation + Suppression
	5.1.2 Adapter les cultures au climat	En cours de réalisation	Texte de l'action à modifier ne correspond pas avec la réalité du territoire	
	5.1.3 Faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques	Abandonnée	Difficulté dans la mise en œuvre car non le cœur de métier des structures porteuses concernées.	
	5.1.4 Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio	En cours de réalisation	Modifier l'action pour associer le CAAP24 (Collectif Alimentaire et Agroécologique de la Dordogne)	
	5.1.5 Encourager la mise en place d'une filière chanvre	A venir	Portée par le Département de la Dordogne	
5.2 Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement	5.2.1 Etablir un diagnostic et un suivi de la part d'approvisionnement local et bio de la restauration collective publique	En cours de réalisation	Notamment Au travers du Plan Alimentaire Territorial (PAT) Modifier l'action pour associer le CAAP24 (Collectif Alimentaire et Agroécologique de la Dordogne)	Ajout + Suppression
	5.2.2 Former à la cuisine des produits de saisons et bio	Réalisée	En interne entre communes et avec l'aide de partenaires	
	5.2.3 Développer la production maraîchère	En cours de réalisation	Difficulté dans la mise en œuvre liée aux difficultés de la filière	
	5.2.4 Etudier la faisabilité de la création d'une légumerie sur le territoire communautaire	A venir	Viabilité du projet sera regardé au travers du Plan Alimentaire Territorial	
	5.2.5 Sensibiliser les acteurs du territoire à la résilience alimentaire et la mise en place d'un PAT	En cours de réalisation	Le PAT a démarré officiellement à l'échelle du Pays du Périgord Noir en 2024	
5.3 Accompagner les entreprises du territoire vers la transition	5.3.1 faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et sensibilisation	En cours	La fiche action doit être revue afin d'intégrer le travail de Sarlatech + poste de manageuse de commerce de la ville de Sarlat la Canéda + Pays du Périgord Noir	Suppression de certains indicateurs

écologiques	5.3.2 Concerter la grande distribution sur leurs démarches éco responsables	A venir	Les élus souhaitent dans un objectif de simplification, fusionner les deux mesures	
	5.3.3 Travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches écoresponsables	A venir		
5.4 Contribuer à la réduction des déchets	5.4.1 Inciter au compostage	En cours de réalisation	Succès de la mesure auprès des particuliers et en interne à la structure	Adaptation +
	5.4.2 Recycler et valoriser les mégots	Abandonnée	En partie réalisée puis stoppée car trop difficile à maintenir.	Suppression +
	5.4.3 Réduire la quantité de déchets enfouis	En cours de réalisation	Transfert du traitement au SMD3 : enfouissement vers l'incinération	Ajout
	5.4.4 Réorganiser la collecte et optimiser les déplacements	Réalisée		
	5.4.5 Optimiser la gestion des déchets végétaux	En cours de réalisation	Le projet de service de broyage à domicile ne sera pas mis en place d'ici la fin du programme En revanche nécessité de compléter l'action pour mettre en avant le projet de l'Association Compost'ère	
	5.4.6 Soutenir l'économie circulaire et le recyclage	En cours de réalisation	Portage par des associations du territoire actives dans le domaine	
5.5 Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement	5.5.1 Mettre en place une politique de tourisme durable	En cours de réalisation	Il s'agira de modifier légèrement le texte de la mesure afin d'y intégrer la démarche d'obtention du label RSE par l'Office de Tourisme.	Ajout + Suppression
	5.5.2 Inciter les touristes à limiter leurs impacts	En cours de réalisation		
	5.5.3 Adopter une démarche exemplaire au sein de l'office de tourisme Sarlat Périgord Noir	En cours de réalisation		
5.6 Soutenir la filière bois	5.6.1 Mieux structurer la filière bois sur le territoire	A venir	La fiche action sera éventuellement modifiée selon les décisions en 2025 des actions à mener au sein du groupe forêt mené à l'échelle du Pays.	Suppression de la majorité des indicateurs
	5.6.2 Etude opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord	Abandonnée		
6.1 Suivre et évaluer le PCAET	6.1.1 Animer l'ensemble des acteurs du PCAET	En cours de réalisation	Réalisée en interne Difficulté dans la mise en œuvre liée au	Ajout

	6.1.2 Suivre l'avancement du Plan d'action	En cours de réalisation	manque de temps de la chargée PCAET mobilisée sur d'autres missions quotidiennes	+ Suppression
	6.1.3 Participer aux évènements d'animations à l'échelle supra EPCI	En cours de réalisation		
	6.1.4 Faire une évaluation au bout de 3 ans	En cours de réalisation		
6.2 Communiquer et concerter autour du PCAET	6.2.1 Créer une plaquette sur le PCAET	Réalisée	Terminée pas de nécessité de réitérer l'action	Suppression de la majorité des indicateurs peu révélateurs
	6.2.2 Participer aux manifestations nationales autour de l'environnement et de la transition énergétique	En cours de réalisation	En lien avec les missions intrinsèques de la collectivité	
	6.2.3 Organiser des ateliers thématiques	A venir	Difficultés liées au manque de moyen humain de la collectivité dédié à ces missions	
	6.2.4 Partager les retours d'expérience des collectivités les plus avancées	Abandonnée		
	6.2.5 Soutenir les acteurs locaux engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique	Réalisée		
6.3 Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité	6.3.1 Développer l'éco conduite et le covoiturage en interne	En cours de réalisation	Action reconduite chaque année dans la mesure du possible	Suppression + Ajout
	6.3.2 Diminuer les déchets en interne	En cours de réalisation	Progression chaque année	
	6.3.3 Renforcer la politique d'achats responsables	En cours de réalisation	Lancée depuis 20 ans avec une amélioration significative chaque année	
	6.3.4 Mettre en œuvre le « nettoyage sain » et les « crèches saines »	En cours de réalisation	Via le contrat local de Santé, marge de progression possible	
	6.3.5 Renforcer l'éco communication et les éco manifestations	En cours de réalisation	Difficulté dans la mise en œuvre de manière systématique cette action	
	6.3.6 Engager une démarche de sobriété numérique	En cours de réalisation	Marge de progression à prévoir	

AXE 1 Réduire l'impact carbone des bâtiments

1.2 Soutenir la rénovation énergétique de logements auprès des habitants

Cette action comprend trois mesures qui sont étroitement liées et indispensables au territoire, et qui traduisent un engagement fort des services de l'Etat (Anah), du Département, de la Région, de la Communauté de communes et ses communes par un engagement financier fort permettant d'abonder de manière très significative dans les projets de rénovation des particuliers.

En effet, la Communauté de communes et ses communes se sont engagées à accompagner techniquement et financièrement ses habitants dans la rénovation de leurs logements en se fixant plusieurs objectifs :

- Rénovation énergétique (isolation, système de chauffage, ventilation...) et réduction de la précarité énergétique
- Réhabilitation et mise aux normes d'un logement dégradé (électricité, assainissement, gros œuvre...)
- Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés, aménagements intérieurs...)
- Remobilisation des logements vacants

Ces objectifs sont traduits dans les 3 mesures qui seront traitées ensemble dans le rapport ci-dessous.

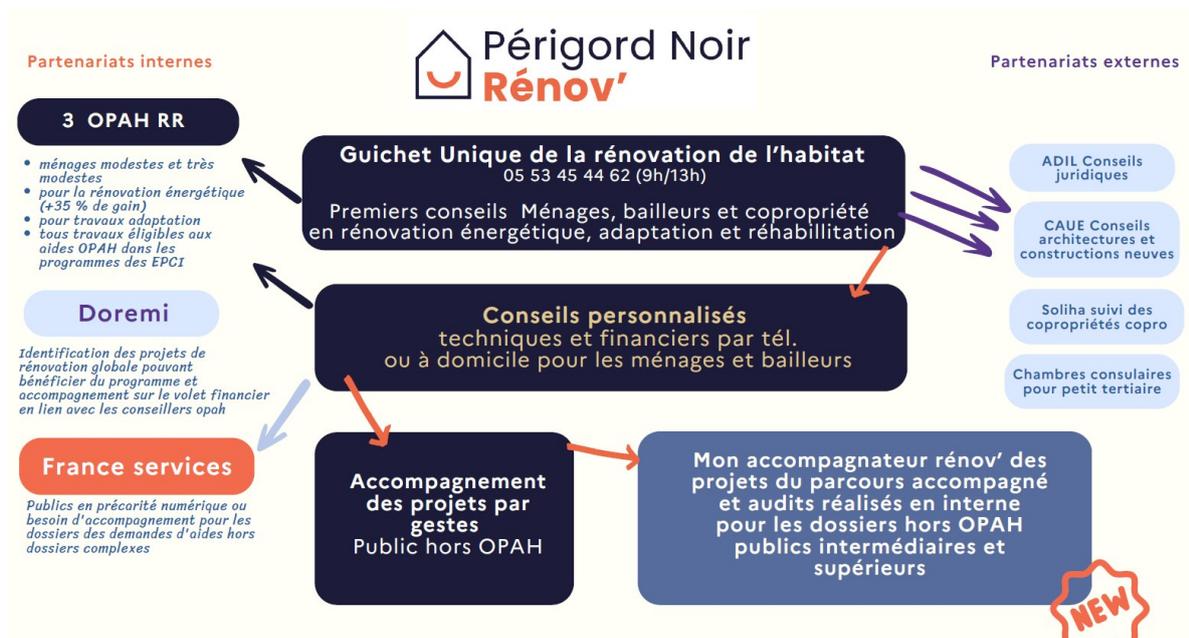
- **1.1.1 Mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH).**
- **1.1.2 Lutter contre la précarité énergétique ;**
- **1.1.3 Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements ».**

Pour ce faire la collectivité s'est organisée depuis 2019, afin de pouvoir mettre en **place une plateforme France Rénov' de rénovation énergétique, Périgord Noir Rénov' (PNR)** sur le territoire du Pays du Périgord Noir au 1^{er} janvier 2022, ainsi **qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** au 1^{er} janvier 2023 à l'échelle communautaire, permettant ainsi d'accompagner tous les revenus et donc tous les administrés du territoire dans leur projet de rénovation de leur logement.



Périgord Noir renov' est le guichet unique à toute demande de renseignement sur la rénovation de logements. C'est cette dernière qui oriente ou non vers la Communauté de communes, selon les caractéristiques de la demande et les revenus des porteurs de projets.

En effet **l'OPAH**, par le biais de son chargé de mission communautaire, étant en charge des revenus **modestes et très modestes** ainsi que des projets **d'adaptation de logement**, et la Plateforme **Périgord Noir renov'** accompagnant **les autres porteurs et revenus**.



La plateforme portée par 5 Communauté de communes faisant partie du Pays du Périgord Noir a, dès son ouverture, rencontré un très grand succès comme le reflètent les chiffres.

3 ANS D' ACTIONS POUR LA RENOVATION DE L'HABITAT EN PERIGORD NOIR (5 EPCI)

43.5 M€ de travaux réalisés pour les 5 EPCI

18.9 M€ de subventions de l'Anah

2727 rénovations

Des rénovations d'ampleur en hausse 35.8 % en 2024

En termes de moyens humains, la plateforme a débuté avec 2 thermiciens à temps plein. L'effectif passera à 4 agents en 2025.

En termes d'indicateurs et afin d'évaluer au mieux l'efficacité de la plateforme Périgord Noir renov' nous avons créé des indicateurs plus spécifiques, tels que :

Nouveaux indicateurs	2024	2023
Nombre d'information du premier niveau (A1) par PNR sur CCSPN	418	463
Nombre de dossiers engagés de rénovation par PNR sur CCSPN	125	171
Nombre d'accompagnement à la rénovation globale (A4) porté par PNR sur CCSPN	27	13
Montant des travaux réalisés dans le cadre de l'accompagnement PNR sur CCSPN (Euros)	1 430 600 €	2 224 543 €

Ces résultats sont significatifs, témoignent d'une forte mobilisation locale et viennent conforter le désir des élus d'avoir créé une plateforme locale en régie, pour assurer un accompagnement au plus proche des administrés, avec des diagnostics à domicile systématiques.

Cette plateforme est intrinsèquement liée aux OPAH du territoire comme le montre le schéma décrit ci-dessus.

Concernant spécifiquement la première mesure **1.1.1 Mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)** : Ce dispositif permet l'accompagnement technique, administratif et financier, des projets de rénovation du logement des habitants pour les revenus modestes et très modestes.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée par la collectivité en 2019 afin de déterminer les modalités de mise en place de ce dispositif. Le choix a été fait de porter une OPAH en régie sur le territoire au 1^{er} janvier 2023. La Communauté de communes et les communes se sont donc engagées au travers de cette OPAH sur 5 ans à hauteur de plus d'1 million d'euros.

Depuis le début de l'OPAH en 2023 nous pouvons noter :

- 178 contacts
- 64 projets accompagnés (dont 20 adaptations) pour environ 2 140 000 € de travaux aidés
- 103 700 € de primes communautaires
- 40 800 € de primes communales

Il a été décidé de supprimer/modifier certains indicateurs au profit d'autres plus parlants.

- Nombre total de contacts initiés par le programme OPAH /an
- Nombre de dossiers de rénovation énergétique soutenus par le programme OPAH/an
- Montant des travaux en k€TTC de rénovation énergétique réalisés dans le cadre de l'OPAH/an

L'indicateur « nombre de personnes reçues sur les permanences conseils » ne sera renseigné qu'à partir de l'année 2024, date à laquelle elles ont débuté (avec Périgord Noir Renov).

En 2023, 18 dossiers de rénovation énergétique et 2 liés à l'adaptation ont été mis en œuvre, représentant plus de 540 000 € de travaux réalisés, 35 200 € de primes communautaires, et 16 600 € de primes communales, atteignant ainsi pratiquement les objectifs annuels dès la première année de mise en œuvre du programme, et obligeant la collectivité à réaliser un avenant pour augmenter le nombre de dossiers à accompagner.

En 2024, les chiffres grimpent à 26 dossiers de rénovation énergétique et 18 dossiers adaptation, pour 1 600 000 € de travaux réalisés sur le territoire, 68 500 € de primes communautaires et 24 200€ de primes communales.

Ces résultats très positifs reflètent le besoin d'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur habitat. En termes d'indicateurs et afin d'évaluer au mieux l'efficacité de l'organisation de notre territoire, nous avons intégré deux autres indicateurs permettant de refléter les données pour l'ensemble des habitants quel que soient leurs revenus et donc au travers des deux programmes (OPAH+PNR) :

Nouveaux indicateurs	2024	2023
Nombre total des rénovations énergétiques par an (PNR+OPAH)	151	189
Montant total des travaux de rénovation énergétiques par an (PNR+OPAH) Euros	2 870 756	2 752 166

Concernant la mesure **1.1.3** : **«Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements »**.

Cette dernière mesure, principalement portée par la CCSPN et le CIAS, vise également à accompagner les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre de leurs logements. L'objectif est de sensibiliser et d'informer les habitants sur les problématiques environnementales à travers diverses actions.

Le Centre Intercommunale d'Action Sociale organise des ateliers éco-logement pour sensibiliser les personnes aux consommations électriques des différents appareils / sources d'éclairage, à la préservation des ressources et plus généralement aux bonnes pratiques pour diminuer ses consommations et donc ses factures. Ces ateliers sont adaptés à tout type de public ; localement, ils sont organisés avec les écoles, les partenaires de l'insertion, les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap, les agents des collectivités locales, les personnes accompagnées par le CIAS, les locataires du parc public ou encore les seniors vivant en Résidence Autonomie.

Cet atelier est organisé ponctuellement chaque année, et notamment en 2024 avec 12 ateliers animés, contre 2 en 2023.

A l'exception des animations organisées par la collectivité dans le cadre de l'OPAH avec l'aide de Périgord Noir renov', comme les Apéro Renov, ou les stands sur les marchés et salons thématiques, la collectivité n'a pas organisé d'ateliers ni de conférences comme cela était prévu.

Dans la mesure où la plateforme Périgord Noir renov a été créée localement, les permanences de l'espace info Energie départemental ne sont plus organisées. En revanche, de nouvelles permanences dans les communes sont prévues en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH. L'indicateur sur le nombre de permanences organisées peut donc être conservé.

Pour autant, les chiffres parlent d'eux même et les habitants connaissent de mieux en mieux le service mis en place et n'hésitent pas à appeler avant d'effectuer des travaux.

Enfin concernant la mesure **1.1.2** : **« Lutter contre la précarité énergétique »** ; Cet objectif est d'ores et déjà traité et pris en compte au travers des deux autres mesures évoquées ci-dessus. En effet, la Communauté de communes, le CIAS et tous les partenaires œuvrent en ce sens.

En termes de données, la convention @Précariter n'existe plus. En revanche, la plateforme GEODIP permet d'obtenir la part des ménages en situation de précarité sur le territoire communautaire. Seule la donnée pour l'année 2021 est disponible (18% de la population territoriale) ce qui ne nous permet pas d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre à ce jour.

En revanche, et contrairement à ce qui est prévu dans la fiche action, aucun projet n'est à ce jour mené avec les « compagnons bâtisseurs ».

Conclusion

Concernant la fiche action

Cette action est un succès. Les résultats très positifs viennent conforter le choix de la Communauté de communes de mettre en place des outils au plus près du terrain, et un accompagnement poussé avec une visite systématique chez l'administré pour chaque projet de rénovation.

Les difficultés rencontrées sont liées en grande partie aux modifications trop fréquentes des dispositifs d'aides nationaux.

Il est nécessaire de modifier le texte concernant la mesure 1.2 » lutter contre la précarité énergétique » :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) détecte les habitants en situation de précarité énergétique via l'accompagnement de ménages en situation d'impayés, débouchant sur des entretiens individuels et éventuellement des visites à domicile. Ces visites permettent de faire un premier état des lieux et de prodiguer des premiers conseils. Le CIAS peut également accompagner les habitants, et plus spécifiquement les personnes qu'il reçoit régulièrement, dans la constitution des dossiers ANAH en lien avec Périgord Noir Rénov' ou pour des actions spécifiques liées à MaPrimeRénov' ou les caisses de retraite.

~~L'objectif est de pouvoir, en attendant la mise en place de l'OPAH, organiser un lien avec SOLHA pour faciliter le traitement des dossiers pouvant permettre la rénovation des logements. La CIAS prévoit également de renouveler l'action de sensibilisation des partenaires à la précarité énergétique menée par le passé.~~

Depuis 2018, le chèque énergie est attribué chaque année en fonction des revenus et de la composition du foyer automatiquement. Il aide les bénéficiaires à payer leurs factures d'énergie ou les travaux de rénovation énergétique. D'autres dispositifs seront peut-être mis en place.

~~Les compagnons bâtisseurs sont une association régionale qui intervient sur deux plans : — Technique, en aidant les personnes en difficulté à entreprendre des travaux de rénovation énergétique pour leur logement (isolation, ventilation, chauffage,...) — Social, en permettant l'insertion sociale et professionnelle des personnes aidant aux travaux. Les premiers chantiers réalisés en Dordogne datent de 2018 et un « Bricobus » tourne sur le département. En pratique, les compagnons bâtisseurs pourront intervenir pour accompagner des familles préalablement identifiées par l'OPAH. Il sera nécessaire de signer une convention avec eux avant, comme cela est mis en place sur Périgueux~~

Il est également proposé de fusionner les deux dernières mesures 1.1.2 et 1.1.3 lors de la révision du PCAET pour plus de lisibilité. En effet la lutte contre la précarité énergétique est traitée également dans les deux autres mesures de l'action.

Concernant les indicateurs :

Nous avons décidé d'être plus précis dans la dénomination des indicateurs afin qu'ils soient compréhensibles par tous, permettant ainsi de savoir exactement à quelles données ils se réfèrent.

Bien que nous ne puissions pas encore comparer les données en raison de la récente mise en place des programmes, il est évident que l'action progresse de manière significative et répond à un besoin avéré du territoire et de ses habitants.

1.2 Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et la consommation énergétique du patrimoine public

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Modifié	Consommation énergétique - secteur résidentiel (Gain énergétique GWh)		140	144	162	154	GWh
Modifié	Émissions de GES – secteur résidentiel (Émissions de CO2 évitées teq CO2)		14	15	17	18	KtCO2eq
Ajouté	Total des contacts initiés par le programme par an (OPAH) - rénovation	69	109	-	-	-	Contacts
Conservé	Nombre de dossiers soutenus par le programme (OPAH) - rénovation	44	20	-	-	-	Dossiers
Ajouté	Nombre de dossiers de rénovations énergétiques soutenus par le programme (OPAH)	44	18	-	-	-	Dossiers
Conservé	Montant total des travaux réalisés dans le cadre du programme (OPAH)	1594	539	-	-	-	K€
Ajouté	Montant des travaux de rénovations énergétiques réalisés dans le cadre du programme (OPAH)	1440	523	-	-	-	K€
Supprimé	Nombre de bâtiments rénovés dans le cadre du programme (OPAH)						
Conservé	Part des ménages en situation de précarité énergétique – précarité logement				18		%
Conservé	Nombre de personnes reçues sur les permanences conseils						
Ajouté	Nombre d'information du premier niveau (A1) par Périgord Noir rénov sur la CCSPN	418	463				Actes
Conservé	Nombre d'animations autour du logement témoin	12	2	0	0	1	Animations
Ajouté	Nombre de dossiers engagés de rénovation par Périgord Noir rénov		171				Dossiers
Ajouté	Nombre d'accompagnement à la rénovation globale porté par PNR (A4)	25	13				Dossiers
Ajouté	Montant des travaux réalisés dans le cadre de l'accompagnement de Périgord Noir Renov		2224				k€
Ajouté	Nombre total des rénovations énergétiques par an (PNR+OPAH)		189				Dossiers
Ajouté	Montant total des travaux de rénovation énergétiques par an (PNR+OPAH)		2752				k€

Cette action comporte 5 mesures qui sont portées par la Communauté de Communes et le SDE 24.

Les mesures **1.2.1. « Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi »** et **1.2.2 « définir un programme de rénovation de qualité du parc public »** sont mises en œuvre à travers plusieurs conventions passées avec le SDE24, notamment « paquet énergie » et « Décret bâtiment tertiaire ».

Les indicateurs suivants reflètent assez bien ce travail (période 2021-2024) :

- Réalisation de bilans/suivis énergétiques :

Seulement deux bilans communaux ont été réalisés depuis 2021. Cependant 15 bilans avaient été effectués auparavant entre 2016 et 2020, sur l'ensemble des communes de la CCSPN.

- Visites des bâtiments et conseils qualitatifs :

2 pré-diagnostic énergétique ont été réalisés depuis 2021

- Études énergétiques des bâtiments

10 audits énergétiques ont été réalisés sur des bâtiments publics communaux ou communautaires.

Concernant les mesures suivantes **1.2.3 « s’engager sur des constructions exemplaires »** et **1.2.4 « créer une cellule technique d’accompagnement au développement de projets publics »** :

Les collectivités (Communauté de communes ou communes) s’attachent à tendre vers un modèle plus durable dans leurs projets de constructions et sont accompagnées par différentes structures comme l’Agence Technique Départementale (ATD), le Syndicat Départemental de l’Energie (SDE 24) ou des cabinets privés. Peu de projets de « construction neuve » ont été engagés depuis le lancement du PCAET par les collectivités. Ces dernières s’attacheront néanmoins à questionner leurs futurs projets (piscine couverte, centre de loisirs, etc..), afin de pouvoir les rendre plus exemplaires.

La cellule technique (mesure 1.2.4) n’a pas été créée et ne le sera vraisemblablement pas d’ici la fin du programme. Il est néanmoins possible d’indiquer au sein de la mesure 1.2.3 l’accompagnement existant des services et structures dans les projets des collectivités.

Ces deux mesures ne sont pas abandonnées et seront discutées et travaillées à nouveau lors de la révision du PCAET.

Enfin la mesure **1.2.5 vise à « améliorer la performance environnementale de l’éclairage public »** reflète l’action mise en œuvre par la CCSPN depuis un certain nombre d’année notamment au travers du programme Territoire à Energie positive (TEPCV).

L’indicateur actuel, « Amélioration de l’éclairage public », n’est pas suffisamment précis pour obtenir des données exploitables et pertinentes afin de mesurer l’objectif principal qui est de réduire la consommation d’énergie tout en garantissant la sécurité des habitants. Pour cela, nous proposons de remplacer cet indicateur par le « taux d’éclairage » qui permettra de calculer le ratio d’heures d’éclairage sur les heures en régime permanent, nous aidant ainsi à évaluer la pertinence de l’éclairage à différentes périodes.

Un autre indicateur à prendre en compte est le « taux de vétusté » (nombre de lampadaires vétustes sur le total des lampadaires) afin de déterminer quels luminaires doivent être remplacés en priorité, optimisant ainsi les investissements.

Certaines communes ayant transféré la compétence de renouvellement de réseau d’éclairage public au SDE 24, il est possible d’intégrer deux autres indicateurs : le « nombre de communes visitées avec vétusté » et le « nombre de communes visitées et engagées ».

Enfin, les communes pourront si elles le souhaitent entreprendre une démarche de reconnaissance de leur bonne gestion de l’éclairage public en participant au label « Villes et villages étoilés ».

Conclusion :

Concernant la fiche action : Cette action pourrait avancer de manière plus significative si du temps agent pouvait être alloué spécifiquement à l’accompagnement des collectivités dans leurs projets, sous entendant de pouvoir recruter ou former des personnes compétentes et qualifiées dans le domaine. Il

serait intéressant de pouvoir sensibiliser d'avantage l'ensemble des services techniques ou administratifs à l'impact des investissements sur l'avenir.

La mesure 1.2.4 sera retirée et fusionnée avec la mesure 1.2.3.

Concernant les indicateurs : comme évoqué précédemment, des indicateurs doivent être adaptés pour assurer un meilleur suivi de l'action.

Les deux premiers indicateurs propres à la consommation d'énergie et les émissions de CO2 sont difficilement récupérables, aussi nous proposons de les modifier. En effet, il apparait difficile de différencier la part estimée des consommations d'énergie territoriales et des émissions territoriales associées uniquement au tertiaire public.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Modifié	Consommation d'énergie – secteur tertiaire (Consommations d'énergie évitées)		70	72	75	73	GWh
Modifié	Émissions de GES – secteur tertiaire (Émissions de CO2 évitées teq CO2)		8	9	10	11	ktCO2eq
Conservé	Bilan des consommations - Réalisation de bilans/suivis énergétiques		1	1	0	2	Etudes
Conservé	Prédiagnostic - Visites des bâtiments et conseils qualitatifs	1			1		
Conservé	Audits énergétiques - Études énergétiques des bâtiments		7	2	1		
Supprimé	Nombre de dossiers accompagnés par la cellule technique						
Supprimé	Amélioration de l'éclairage public						
Ajouté	Taux d'éclairage – part du parc avec période d'extinction		0.4				%
Ajouté	Taux de vétusté – part du parc vétuste		10				%
Ajouté	Nombre de communes visités - avec vétusté		3	1	3		Communes
Ajouté	Nombre de commune visités et engagées	1	1		1		Communes

1.3 Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre de rénovations et constructions de qualité

Cette action comprend 3 mesures portées directement par la Communauté de communes.

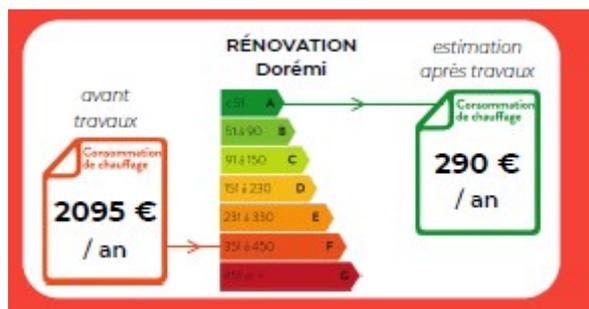
Les deux premières mesures sont axées sur la formation des professionnels à la rénovation et construction exemplaire.

S'agissant de la mesure **1.3.1 : « mettre en œuvre le programme FACILARENO »** ;

La collectivité a conventionné avec l'association Dorémi dans le cadre du programme FACILARENO permettant de former un groupe d'artisans à la rénovation globale et exemplaire sur chantier réel.

Trouver un chantier qui correspondait aux critères qu'imposait le dispositif FACILARENO a été difficile. Le groupement d'artisans en revanche a été vite identifié car ces derniers étaient déjà adhérents d'une même coopérative (SCOP).

C'est dans ce cadre qu'un chantier de rénovation globale et exemplaire labellisé « DOREMI » a été réalisé sur la ville de Sarlat courant 2022 et début 2023, où 5 artisans ont été formés durant l'année 2021.



L'objectif a été ensuite de pouvoir recruter d'autres artisans pouvant constituer un second groupement. Or, ce travail n'a pu aboutir par manque d'artisans RGE disponibles sur le territoire.

Les chantiers de rénovation globale ont tout de même augmenté, conséquences directe des ajustements de l'ANAH en termes d'aides financières. Les dispositifs mis en œuvre via l'accompagnement de Périgord Noir Renov' et de l'OPAH ont permis néanmoins de favoriser des rénovations qualitatives.

Aussi la collectivité a décidé en 2024 d'arrêter son partenariat avec Doremi.

La mesure **1.3.2 : « Former des professionnels »** avait pour objectif d'inciter les professionnels du bâtiment à tendre vers des pratiques plus exemplaires.

La formation « Prise en compte du confort thermique dans les bâtiments » financé par la CCSPN et dispensée par le CAUE a permis en 2020 de former 12 professionnels divers (artisan, maître d'œuvre, architecte, etc.), et de susciter l'échange et le débat entre les différents corps de métiers. Cette action est terminée.

Enfin la mesure **1.3.3 « Mettre en avant les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et des matériaux biosourcés »** n'a pas été engagée à ce jour.

Les démarches visant à l'organisation de conférences ou d'un salon de l'habitat n'ont pas abouties à ce jour. La mesure ne sera donc pas réalisée d'ici la fin du programme.

Conclusion :

Au regard de la fiche action : Les deux premières mesures sont terminées et la troisième ne sera pas réalisée dans le temps du programme. Il sera envisagé de retravailler cette action dans sa globalité dans la mise à jour du PCAET.

Les artisans et professionnels du bâtiment sont en quête d'information et sont très satisfaits des services mis en place par la collectivité (Périgord Noir Renov' et OPAH).

Les manifestations ponctuelles comme par exemple les ApéroRenov' (cf. Action 1.1.1) rencontrent un vif succès auprès d'eux, en revanche ils sont plus difficilement mobilisables dans le cadre de formations ou de projets leur nécessitant de dégager du temps sur leur planning ce qui peut s'entendre au regard de la demande du territoire.

En termes d'indicateurs : L'action ne rencontre pas de difficultés au niveau de son suivi et des indicateurs identifiés. Ils peuvent donc rester en l'état.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Nombre d'artisans formés via facilaréno	-	-	-	-	5	Artisans
Conservé	Nombre de sites rénovés, chantiers accompagnés par facilaréno	-	1	0	0	0	Chantiers
Conservé	Nombre de professionnels formés au confort thermique lors des cessions du CAUE	-	0	0	0	12	Artisans
Conservé	Nombre d'animations organisées autour de l'écoconstruction / matériaux biosourcés	-	0	0	0	0	Événements

AXE 2 : Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement

2.1 Optimiser les transports en commun

Cette action comprend trois mesures importantes dont l'objectif est de renforcer les lignes de desserte entre les villages et les communes avoisinantes.

La première mesure **2.1.1** a pour objectif de « *Retravailler les horaires du Sarlat bus* » pour les adapter, dans la mesure du possible, aux besoins de la population chaque année.

En 2019, la fréquentation du Sarlat bus a été évaluée à 23 517 personnes sur l'année. En 2023, ce chiffre a augmenté d'environ 17%, atteignant 27 492 personnes, et de 49% avec 35 206 passagers en 2024. La baisse de fréquentation observée en 2020 (18 228 personnes), est directement liée à la pandémie de COVID-19.

Cette augmentation de fréquentation a permis à la CCSPN d'atteindre son objectif d'augmenter la fréquentation de 10 % avant 2030. Cette réussite est probablement due aux aménagements effectués sur la ligne, tels que l'ajout de nouveaux arrêts et la révision des horaires mais aussi en raison de la mise en gratuité du service.

Pour autant le service porteur de l'action entend continuer à travailler sur les horaires et les circuits afin d'augmenter d'avantage la fréquentation et ce notamment en redéfinissant certains besoins dans le prochain marché qui va être renouvelé en 2026.

La deuxième mesure, **2.1.2 « mise en place de navettes et conforter celles existantes »**, et la mesure **2.1.3 « optimiser les dessertes »** (lignes de bus estivaux supplémentaires, bus scolaires à disposition du grand public) sont complémentaires dans la mise en place de lignes de bus, qu'ils soient estivaux ou non, sur le territoire de la CCSPN.

Comme le précise l'action, en 2019 la CCSPN comptait trois navettes sur le territoire (Sainte Nathalie, Domme, et celle d'avenir Sarlat) avec les fréquentations suivantes :

- St Nathalie-Sarlat : 160 passagers
- Domme-Sarlat : 92 passagers (supprimée à cause du COVID)
- Avenir Sarlat : 11 434 passagers

En 2023, les fréquentations ont évolué ainsi :

- St Nathalie-Sarlat : 327 passagers (+104% / 2019)
- Domme-Sarlat : plus en activité

- Avenir Sarlat : 8 040 passagers (-29% / 2019)

En 2024, les fréquentations observées sont les suivantes :

- St Nathalène-Sarlat : arrêt de l'activité
- Domme-Sarlat : plus en activité
- Avenir Sarlat : 7 782 passagers, soit une diminution de 32 % par rapport à 2019.

Une navette estivale a été mise en place également sur la commune de Vitrac un an, mais l'opération n'a pas été reconduite.

L'organisation de navette estivale s'avère contraignante pour les petites communes. La navette Domme Sarlat n'a pas été reconduite post COVID, et celle de Sainte Nathalène n'est plus effective depuis 2024. Parallèlement, la navette organisée par Avenir Sarlat dans le centre-ville de Sarlat est toujours effective et fonctionne bien.

Face à ce constat un travail a été engagé via la commission Mobilités de la CCSPN en partenariat avec l'Office de Tourisme et Avenir Sarlat, afin de réfléchir à l'organisation d'un nouveau service estival à destination des touristes.

On peut noter depuis 2021, deux nouvelles lignes de Bus de la Région Nouvelle-Aquitaine qui circulent en période estivale ; l'une permet de relier Sarlat aux Eyzies et l'autre Sarlat à la Vallée de la Dordogne. En outre, sur cette même période juillet-août, la ligne annuelle Sarlat-Souillac est prolongée jusqu'à l'aéroport de Brive la Gaillarde. Afin de rendre compte de cette forte vocation touristique du territoire, un indicateur consacré à ces navettes estivales a été ajouté. Il fait ressortir une fréquentation moyenne de 2 300 personnes durant la saison touristique (sur la période 2021-2023).

Parallèlement, les bus régionaux, qui relient les grands axes (Périgueux, Souillac pour la ligne de train Toulouse-Paris), ont également vu une augmentation de leur fréquentation, passant de 13 816 passagers en 2019 à 35 011 en 2023, soit un taux d'évolution de 153 %.

La dernière mesure, **2.1.4**, vise à se « **mobiliser pour le maintien des voies ferrées** » à coordonner les horaires bus-train. En effet, assurer le désenclavement de notre territoire rural est indispensable au développement économique et touristique. Cela implique de sauvegarder nos lignes de train et de bus, qui transportent lycéens, étudiants, actifs, touristes et futurs habitants à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la CCSPN.

Les élus souhaitent que soit modifié le nom de l'action pour y intégrer la modernisation nécessaire des lignes, ainsi la mesure 2.1.4 viserait à se « mobiliser **pour le maintien et la modernisation** des voies ferrées ».

La ligne ferroviaire Agen-Périgueux-Limoges, située à proximité de notre territoire, a vu sa fréquentation moyenne par jour passer de 475 en 2019 à 259 en 2022, montrant une baisse notable. Pour autant cette fréquentation repart à la hausse depuis 2023 avec 339 passagers en 2023 et 406 en 2024. Cette voie reste cruciale pour les habitants de notre territoire, en dépit d'une seule liaison quotidienne directe entre Sarlat et Périgueux très tôt le matin.

La ligne Sarlat-Bergerac-Bordeaux, essentielle pour relier notre région à la métropole bordelaise, a connu une augmentation de fréquentation, passant de 3 321 personnes par jour en moyenne en 2019 à 4 282 en 2023, et 4087 en 2024. Les élus locaux rappellent la contrainte technique présente sur cette ligne à savoir qu'un seul train ne peut y circuler à la fois. En termes d'indicateurs il est également

difficile d'obtenir des chiffres plus précis sur la fréquentation de la ligne sur le tronçon de notre territoire.

Un nouvel indicateur pertinent sur lequel le suivi peut s'appuyer est celui de l'affluence en gare de Sarlat, correspondant à la vente de Ticket en gare (outil Géofer du CEREMA). Ces données attestent d'une hausse de la fréquentation en gare de Sarlat, ce qui vient conforter la demande des élus du territoire non seulement sur le maintien mais l'amélioration de la desserte existante. En effet, en 2019, 33 045 personnes ont fréquenté cette gare, contre 65 784 en 2022, et 72 932 en 2023. Les chiffres pour l'année 2024 ne sont pas encore disponibles.

Conclusion :

Concernant la fiche action : Hors période COVID-19, nous pouvons constater que les indicateurs illustrent une augmentation significative de la fréquentation des bus et des trains sur le terrain communautaire. Le travail d'adaptation des horaires des dessertes, de développement de lignes supplémentaires et l'application de la gratuité du Sarlat Bus à compter de 2020 y sont pour quelque chose.

En revanche, le développement d'une offre dédiée aux touristes rencontre un succès mitigé et certaines solutions ne sont pas reconduites car il devient difficile pour les petites communes notamment qui les portent d'en assumer les coûts (navettes estivales communales). Les efforts doivent donc se poursuivre notamment au travers du travail engagé par la Communauté de communes avec l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir sur à la mobilité des touristes.

Les élus souhaitent modifier le nom de la mesure 2.1.4 qui viserait à se « mobiliser **pour le maintien et la modernisation** des voies ferrées »

En termes d'indicateurs : Il est proposé de supprimer les indicateurs liés à la navette Domme Sarlat et celle de Sainte Nathalene, et d'en proposer de nouveaux.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Fréquentation du Sarlat Bus	35 206	27034	27034	25937	18228	Voyageurs
Conservé	Nombre de navettes en place sur le territoire	1	3	3	3	0	Navettes
Ajouté	Fréquentation Navette Avenir Sarlat	7782	8040	7355	10109	0	Voyageurs
Supprimé	Fréquentation Navette Domme Sarlat	0	0	0	0	0	Voyageurs
Supprimé	Fréquentation Navette Saint Nathalène	0	327	359	237	0	Voyageurs
Ajouté	Fréquentation de la navette estivale sur le territoire (Bus region 337-338)	3238	2342	2314	2008	-	Voyageurs
Ajouté	Fréquentation des lignes de bus de la Région (335-336)	/	35011	24656	15511	8633	Voyageurs
Conservé	Fréquentation moyenne de la Ligne SNCF Agen Périgueux-Limoges	406	339	259	475	475	Voyageurs
Conservé	Fréquentation moyenne de la Ligne SCNF Sarlat - Bordeaux	4087	4282	3910	3321	-	Voyageurs
Ajouté	Fréquentation en gare de Sarlat	/	72932	65784	47918	32237	Personnes

2.2 : Inciter à la pratique du vélo

Cette action comprend plusieurs mesures visant à développer l'utilisation du vélo sur le territoire, par le biais d'aménagements pouvant sécuriser la pratique et le développement d'offres de services et de communication pour les habitants et les touristes.

C'est dans ce cadre qu'intervient la mesure « **2.2.1 : Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat** ». En effet cette dernière poursuit sa politique d'aménagement de chaussées pour rendre plus aisée la circulation des vélos notamment suite à la réalisation d'une étude qui sera complétée dans l'avenir. Depuis 2021, 800 mètres linéaires ont été aménagés sur le chemin des sables en liaison avec la Vélo route voie verte existante, et l'Avenue de la Canéda. Ces pistes viennent se rajouter aux 14 déjà en places.

De manière plus générale sur le territoire communautaire, le nombre de kilomètres aménagés en voie cyclable (vélos route, itinéraires cyclo-route ou piste cyclable), nous permet d'évaluer les efforts réalisés par les collectivités. En effet, nous passons de 7.2 km en 2021 à 12.2km de voies cyclables aménagées depuis 2022.

Un autre projet d'envergure mis en œuvre par la CCSPN cette fois avec la collaboration de l'Office de Tourisme et le Conseil Départemental, est la **mesure 2.2.2 concernant la réalisation d'une Véloroute-Voie Verte** entre Saint Vincent de cosse et Sarlat la Canéda. Les études foncières ont été menées et le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre est en passe d'être désigné. Ces infrastructures « Véloroute et Voie verte » se distinguent des pistes cyclables dans la mesure où ce sont des axes importants sécurisés et dédiés uniquement à la pratique d'une mobilité non motorisée et propice au cyclotourisme.

L'indicateur "Nombre d'usagers sur la VRVV" a été mesuré sur la véloroute Sarlat-Carsac-Calviac. Cet indicateur, établi par la Communauté de communes du Pays de Fénelon, nous fournit des estimations pertinentes pour la CCSPN. Des capteurs de passages ont été placés sur des segments de la piste sur notre territoire durant la période estivale (4 au 16 août 2023) où 1 015 passages/jour ont été enregistrés en moyenne, (en extrapolant nous pouvons aboutir à une moyenne de 20 000 passages par an), ce qui reflète une fréquentation significative de l'aménagement et laisse présager un succès de la nouvelle Vélo Route Voie Verte en cours de réalisation.

La mesure 2.2.3 concernant les itinéraires cyclo-routes du Département de la Dordogne n'a pas encore été mise en œuvre sur le territoire. En revanche, l'Office de Tourisme communautaire a aménagé neuf circuits de VTT ou VTC et une boucle de gravel (une pratique du vélo qui combine des passages sur route, sentiers, pistes et chemins).

Enfin, concernant **le maillage des pistes cyclables sur le territoire, mesure 2.2.4** les emplacements ont été identifiés au sein du PLUi approuvés en juillet 2023. Les aménagements cyclables et les cheminements doux sont et seront réalisés simultanément aux nouvelles constructions dans les nouveaux lotissements des communes.

En termes de services désormais, la mesure **2.2.5 visant à développer la location de vélos électriques ou à hydrogène** n'a pas débutée. Cette action a également été identifiée dans le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) porté par la Région et les 6 EPCI du Pays du Périgord noir. La complexité technique et les manques de financements n'ont pas encore permis sa mise en œuvre. Pour l'heure seules des

locations de vélo à destination des touristes sont assurées par la sphère privée au départ de la Vélo route de Sarlat à Madrazès.

Certaines communes ont également souhaité au travers de la mesure **2.2.6 « Développer l'utilisation du vélo électrique »**, financer l'achat de vélo électrique des agents et des particuliers.

C'est le cas pour la ville de Sarlat où 50 particuliers peuvent bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Cette mesure fonctionne bien puisque 50 vélos ont été subventionnés en 2023, 48 en 2022 et 38 en 2021, année de lancement de la démarche.

C'est le cas également des autres communes de la Communauté de communes qui depuis 2021, ont financé l'acquisition des vélos électriques des particuliers, 5 pour Saint André Allas, 6 pour la commune de Saint Vincent le Paluel, 13 pour Proissans, et 3 pour Vitrac.

La Ville de Sarlat et la CCSPN ont fait l'acquisition de vélos électriques pour les agents qui sont utilisés pour les trajets professionnels au quotidien.

En termes d'équipements, le PCAET a clairement identifié un besoin au travers de la mesure **2.2.7 « Développer des parkings vélos »** sur le territoire communautaire et en particulier sur la Ville de Sarlat la Canéda où la demande était plus forte.

Suite à la mise en œuvre du plan vélo, la ville de Sarlat a installé 75 arceaux permettant de stationner les vélos qui viennent s'ajouter aux 46 déjà existants depuis 2020. La capacité totale de ces parkings permet d'accueillir 242 vélos à Sarlat (2 par support).

De plus dans le cadre du PLUi, la réalisation de parkings vélos est imposé à partir d'un certain nombre de places de parking auto aménagées.

Nous ne disposons pas de chiffres hors aménagements publics de la ville de Sarlat. Toutefois, ces données démontrent l'engagement de la CCSPN et de la Ville de Sarlat à encourager l'utilisation du vélo par les habitants.

Le projet de **mettre en place une bicycletterie solidaire, mesure 2.2.8** dans des résidences de la ville de Sarlat n'a pas trouvé le succès attendu.

Enfin, la dernière mesure **2.2.9 « relancer une animation autour du vélo »** n'a pas encore été mise en œuvre, mais la collectivité souhaite pouvoir le faire avant la fin du programme, notamment en se rapprochant des associations concernées et actives sur le territoire.

Conclusion :

Sur l'avancé des actions

L'ensemble des mesures ont été passées en revue par les élus de la commission mobilité : sur 9 mesures, 5 sont en cours de réalisation, 1 en pause, 1 doit être retravaillée, 1 abandonnée et 1 réalisée prochainement.

2.2.1 Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat	En cours de réalisation
2.2.2 Mettre en place la vélo route voie verte	En cours de réalisation
2.2.3 Mettre en place les itinéraires cyclo route du Département	En Pause

2.2.4 Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles à l'échelle communautaire	En cours de réalisation
2.2.5 Développer la location du vélo électrique ou hydrogène	A discuter
2.2.6 Développer l'utilisation du vélo électrique (achat pour personnel, subvention pour acquisition particulier)	En cours de réalisation
2.2.7 Développer les parkings à vélo	En cours de réalisation
2.2.8 Mettre en place une bicycletterie solidaire	Abandonnée
2.2.9 Relancer une animation autour du vélo	A venir

Les aménagements relatifs au déploiement de l'activité vélo sont coûteux et techniquement complexes à mettre en œuvre, impliquant une mise en œuvre plus longue dans le temps. Nous pensons notamment au projet « Vélo route Voie verte ». Cependant, on peut constater un avancement significatif de l'action et une réelle volonté politique à voir les projets émerger.

Sur les indicateurs

Il est nécessaire de préciser certains indicateurs, notamment celui concernant les parkings à vélos qui ne reflète que les aménagements publics de la Ville de Sarlat.

Au vu de l'abandon de la mesure 2.2.8, l'indicateur lié est également supprimé « nombre de vélo pris en charge par la bicycletterie solidaire »

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Linéaire aménagé en VRVV (itinéraire cyclo route, piste cyclable etc...)		12.2	12.	7.2	0	Km
Conservé	Nombre d'usagers sur la VRVV (Pays Fénelon sur secteur Sarlat)		20910				Usagers
Conservé	Nombre de VAE en libre-service						Vélos
Conservé	Nombre de vélos subventionnés par an	49	55	54	44	30	Vélos
Modifié	Nombre de places parking vélo pour la ville de Sarlat	242	242	92	92	92	Parkings
Supprimé	Nombre de vélo pris en charge par la bicycletterie solidaire						Vélos
Modifié	Nombre cumulé de véhicule zéro émission dans la flotte publique depuis 2020 - Ville de Sarlat et CCSPN "		7	6			Véhicules

2.3 Penser la mobilité autrement

La mobilité est un enjeu crucial. Les commerces et services essentiels étant rarement à proximité des résidences familiales, les habitants sont obligés d'utiliser régulièrement leur voiture. Repenser la mobilité en favorisant des alternatives plus douces, notamment le covoiturage, est indispensable pour notre territoire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cette action, composée de huit mesures, est essentiellement portée par la CCSPN et les communes. Toutes ne sont malheureusement pas encore étayées par des indicateurs malgré des projets en cours.

Les questions de déplacement imposent de travailler à plus grande échelle que le territoire communautaire. Un travail a donc été lancé au travers de la mise en place du SCOT du Pays du Périgord noir et des groupes de travail entre les 6 EPCI le composant.

Cela se traduit par la mise en œuvre des mesures **2.3.1 : « Lancer une animation sur la mobilité à l'échelle du Pays », et la 2.3.2 : « Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire ».**

Ce groupe de travail composé de techniciens et d'élus des 6 EPCI a permis de travailler activement sur le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec les services de la Région et d'étudier plusieurs offres de déplacement.

Une étude sur le covoiturage et notamment une enquête à destination de la population ont été réalisées dans l'éventualité de mettre en place des lignes de covoiturage sur le territoire. Suite à ce travail, les collectivités ont décidé de travailler en collaboration avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire « Atchoum ».

« Atchoum » est une solution de covoiturage et de transport solidaire, mettant en relation passagers et conducteurs, sans commission. Le covoiturage permet de réaliser un aller simple d'un point A à un point B. En Trajet solidaire, l'aller-retour est inclus (sauf cas exceptionnels sur demande du passager) : le conducteur récupère le passager à son domicile pour l'emmener à sa destination (ex : médecin, pharmacie, courses, loisirs, ...) et le ramène à son domicile.

Cette approche est une véritable solution de mobilité rurale 2-en-1, par le biais d'une plateforme de réservation en ligne et par téléphone. L'objectif étant de créer un système inclusif touchant tous les publics, favorisant ainsi les déplacements partagés, réduisant l'empreinte carbone, et facilitant ainsi la mobilité pour tous en renforçant le tissu social et la solidarité entre habitants.

Ce service proposé par la CCSPN a finalement débuté son activité sur l'ensemble des 6 EPCI du Pays en septembre 2024 et a bénéficié d'une large communication sur tout le territoire.

Il est donc trop tôt pour effectuer un bilan mais le démarrage est plutôt prometteur et positif comme nous le confirme les responsables d'Atchoum, ainsi que les chiffres ci-après.

En termes d'indicateurs concernant « Atchoum », et depuis septembre 2024 jusqu'à juin 2025 :

	Total depuis le lancement
Conducteurs inscrits	42
Passagers inscrits	101
Demandes de trajet	191
Trajets validés	148
En attente de validation d'un conducteur	15 Et 24 dont le paiement en CB n'a pas abouti*
Kilomètres parcourus	2092 14 km en moyenne par trajet
Moyen de paiement	29 en CB 119 en Tickets Mobilité

Les trois mesures suivantes n'ont pas connu d'avancée significative pour le moment.

- La mesure **2.3.3** : « **Développer les parkings relais de covoiturage** » avec les services du Département est à ce jour en pause. Pour autant une aire a été mise en œuvre sur la déviation sud de Sarlat.
- L'éventualité de « **mettre à disposition des voitures pour les habitants, associations et professionnels** » **mesure 2.3.4** est en revanche abandonnée pour l'heure car trop ambitieuse à mettre en œuvre d'ici la fin du plan climat.
- Enfin et concernant **la mesure 2.3.8** « **Favoriser le commerce ambulant pour les communes** », les collectivités n'ont pas engagées de démarches à ce jour pour développer cette activité mais cette action est tout de même réalisée par des prestataires privées.

La mesure 2.3.5 « **Renouveler ou acquérir une flotte de véhicules à zéro émission de carbone au sein de la collectivité (mairie de Sarlat et CCSPN)** » est en œuvre . En nombre cumulé, nous passons de 14 véhicules propres en 2021, à 17 en 2023. Cela concerne des véhicules techniques (propreté) et voitures de services.

La mesure **2.3.6** : « **Élaborer une carte interactive sur les mobilités** » est en cours de réalisation par la CCSPN.

L'ensemble des données pouvant être mises à disposition et apporter une information nécessaire au développement de la mobilité plus durable ont été recueillies et intégrées sur cette carte. C'est le cas des parkings à vélo ou de covoiturage abordés précédemment, mais aussi les pistes cyclables, les bornes de recharges électriques etc....

Il est nécessaire à présent de constituer un groupe de travail d'élus et techniciens pour sa finalisation et mise en ligne, notamment sur sa version adaptée à la population touristique.

En termes d'indicateurs propres à l'action 2.3, nous pouvons évoquer les bornes de recharge électrique publiques gérées par le SDE 24 sur le territoire de la CCSPN qui sont au nombre de 8 à ce jour, pour une utilisation totale de 3 424 recharges pour l'année 2023 et de 3 169 en 2024. Nous ne comptabilisons pas ici les bornes de recharges privées, dont nous ne disposons pas des données, pour autant ces dernières seront affichées dans la carte interactive des mobilités.

Enfin, la mesure **2.3.7** : « **Développer les tiers-lieux sur le territoire communautaire** » permet via ces espaces de repenser la mobilité avec un objectif de recentrer les activités en zone rurale comme le travail (espaces de coworking), la culture (café associatif, bibliothèques ateliers...), les commerces et circuits courts etc...

Contrairement à ce qui était prévu dans le cadre du Plan Climat, le tiers-lieu de Vezac n'a malheureusement pas vu le jour.

Pour autant, on recense actuellement trois tiers-lieux sur le territoire communautaire relativement différents les uns des autres même si ces lieux ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences, de proposer diverses activités visant à renforcer le tissu social et la promotion des initiatives locales qu'elles soient citoyennes ou issues du monde professionnel :

- « La pelle aux idées », espace sur la ville de Sarlat structuré autour d'un collectif citoyen engagé, proposant des activités et services diverses ; notamment un café associatif, une bibliothèque, un frigo solidaire, outillithèque des ateliers de cuisine, de réparation etc... et ce dans l'objectif d'encourager les initiatives individuelles vers le collectif.
- « Sarlatch », toujours sur la ville de Sarlat, est une structure portée par l'intercommunalité qui propose en plus de l'espace de coworking, des locations de bureau et salle, des formations, un incubateur, un fablab, un campus étudiant, un

studio ainsi que d'autres services et événements divers favorisant la mise en réseau des entreprises du territoire.

- Enfin « La Tamni'ère », se distingue davantage en tant qu'espace de rencontre centré essentiellement sur la commune de Tamniès, afin de favoriser une dynamique à l'échelle du village, un lien intergénérationnel et une mise en avant des acteurs associatifs et producteurs locaux. Divers ateliers et manifestations y sont organisés très régulièrement, avec une fréquentation assez stable.

La Pelle Aux Idées et Sarlatch ont en commun la mise à disposition d'espaces de coworking. Ils offrent aux professionnels un environnement collaboratif et flexible, permettant de mutualiser des ressources, de partager des compétences, et de créer des synergies entre différents acteurs économiques.

Ces tiers-lieux jouent un rôle crucial dans la dynamisation de notre territoire. Ils favorisent l'innovation, la coopération et l'engagement citoyen, répondant ainsi aux besoins locaux tout en contribuant à un développement durable et inclusif.

Concernant le suivi de cette mesure et des indicateurs, il n'a été possible uniquement de recueillir les informations de la structure **Sarlatch**, portée directement par la collectivité.

Nous pouvons citer quelques chiffres intéressants et révélateurs de l'engouement pour le service. C'est aujourd'hui plus de 150 personnes qui ont déjà utilisé l'espace depuis l'ouverture, soit depuis septembre 2023.

Le service s'est renforcé également puisque d'un demi ETP, c'est aujourd'hui deux personnes à temps plein qui animent au quotidien.

Chiffres clés Septembre 2023 à Décembre 2024 :

- Espace de coworking : 300 places louées
- Salle de réunion modulable : utilisée 131 fois
- Salle de créativité (Etage) = utilisée 49 fois
- Bureau Micro = utilisé 91 fois
- Salle de formation = utilisée 175 fois
- Deux bureaux loués à l'année depuis l'ouverture

En partenariat avec la French Tech Périgord et UNITEC, SarlaTech lance régulièrement des appels à projets. 4 startups du Périgord bénéficient actuellement d'un parcours d'accompagnement d'un Startup Manager d'UNITEC selon un parcours de formation et d'accompagnement défini. Ces startups innovantes interviennent dans notamment les nouvelles technologies en lien avec les énergies renouvelables, le traitement contre le cancer ou encore des produits d'hygiènes écoresponsables.

Conclusion :

Concernant les mesures

De manière générale, nous pouvons constater un avancement significatif de l'action, et ce à l'exception de 3 mesures sur 7 : 2.3.3, 2.3.4 et 2.3.8 qui ne peuvent avancer pour le moment par manque de moyens à disposition de la collectivité ou de ses partenaires.

Comme indiqué précédemment, il est peu probable que la mesure 2.3.8 soit initiée avant la fin du plan climat. Il sera peut-être nécessaire de discuter de l'avenir de cette mesure lors de la mise à jour future

du Plan Climat.

Concernant les indicateurs

L'indicateur permettant de recenser la fréquentation des tiers lieux doit être précisé puisque ne concerne que l'activité de Sarlotech, seuls indicateurs que nous avons pu obtenir à l'heure actuelle.

Il est intéressant de rajouter deux indicateurs :

Les bornes publiques installées par le SDE 24, et les trajets validés via le nouveau service de transport solidaire « Atchoum » mis en place fin 2024 par la collectivité.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Nombre de véhicule zéro émission dans la flotte publique depuis 2020 - Ville de Sarlat et CCSPN						Véhicules
Ajouté	Nombre de bornes électriques sur le territoire – domaine public	8	8				Bornes
Conservé	Fréquentation des bornes électriques publics par AN	3169	3424				Recharges
Conservé	Nombre de tiers lieux sur le territoire	3	3	2	2	1	Tiers-lieux
Modifié	Fréquentation de Sarlotech	148	53				Utilisateurs
Ajouté	Trajets validés sur la plateforme Atchoum	12					Trajets

AXE 3 : Concilier, urbanisme, environnement et énergies renouvelable pour un territoire durable

3.1 : Evaluer et utiliser le potentiel d'énergie renouvelable du territoire

Cette action comprend 7 mesures, portées par différents acteurs, toutes favorisant le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

La mesure **3.1.1 « Réaliser un cadastre solaire »** est en partie réalisée, puisque ce travail a été effectué par le SDE 24 qui a produit une cartographie des potentiels photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments publics. En revanche, le travail concernant les bâtiments privés entrepris avec le Grand Site Vallée Vézère n'a pas abouti et a été abandonné pour le moment.

La seconde mesure **3.1.2 « Développer le solaire avec l'association citoyenne »** se poursuit avec notamment le passage d'ENERCIP du statut d'association en SAS SCIC, et la réalisation de deux installations, sur des toitures de la commune de Saint André Allas et de Marcillac Saint Quentin. Un projet de déploiement d'une boucle d'Auto Consommation Collective (ACC) de 10 kms de diamètre débutant de la toiture de Saint André Allas est également en cours.

Plusieurs projets n'ont pu aboutir en raison de la qualité des charpentes ou toitures des bâtiments envisagés, aussi l'indicateur qui permet d'évaluer le nombre de dispositifs mis en œuvre ne reflète pas l'activité de l'association très active sur le territoire du pays du Périgord Noir.

Les mesures suivantes **3.1.3 « Développer le photovoltaïque en secteur agricole »** ainsi que la mesure **3.1.4 « Etudier le développement de la méthanisation auprès du secteur agricole et de la grande distribution »** sont directement portées par le monde agricole et notamment la Chambre Agriculture (CA) de la Dordogne.

La Chambre d'Agriculture est notamment très impliquée dans le développement du photovoltaïque en sensibilisant les agriculteurs par le biais de journées d'information, de publications, réunions, ainsi qu'au travers d'accompagnement technique qu'elle propose pour l'installation de panneaux sur les bâtiments agricoles. En ce qui concerne le PV au sol, la Chambre a travaillé activement en 2024 sur la rédaction d'un document cadre permettant de recenser les terres agricoles incultes pouvant accueillir du photovoltaïque au sol. Ce document cadre est une commande de l'Etat permettant de préciser le travail des collectivités sur les ZAEnR. Ainsi tout autre espace agricole n'ayant pas été inscrit dans le document cadre ne pourra accueillir de champs photovoltaïques.

Concernant les indicateurs, il n'est pas possible d'obtenir de données plus précises concernant les projets de photovoltaïque sur bâtiments accompagnés par la Chambre d'Agriculture. Cette dernière regrette souvent de n'être sollicitée que trop tard dans le cadre de ce type de projet portés par des organismes privés qui méconnaissent parfois trop l'activité agricole, conduisant à un refus ou abandon du projet.

Concernant « **le développement de la méthanisation** » sur le territoire et donc la mesure **3.1.4**, on peut considérer qu'elle est d'ores et déjà aboutie et terminée. En effet, à l'exception du méthaniseur de Marcillac Saint Quentin en cogénération, il est difficile aujourd'hui de voir aboutir un nouveau projet localement. Ces projets d'envergures imposent d'avoir des fermes importantes à proximité l'une de l'autre pour rendre la structure rentable.

De plus la distance au réseau est un facteur très limitant pour l'injection directe de biométhane. Cependant avec la fin des contrats de rachat d'électricité, la conversion des installations existantes en cogénération pourra certainement se développer.

Aussi l'indicateur nombre de méthaniseur n'est pas révélateur de l'activité de développement des ENR du territoire dans la mesure où le territoire ne pourra pas voir de nouveau projet de méthanisation aboutir avant la fin du plan climat au vu de la taille des exploitations actuelles et leur localisation.

En revanche la ville de Sarlat souhaite pouvoir travailler prochainement sur le traitement et la gestion de ses biodéchets et le devenir des fermenticides. Il sera à ce moment-là peut être l'occasion d'approcher la grande distribution comme le prévoyait la mesure.

Les mesures suivantes, **3.1.5 « Inciter l'étude d'opportunité d'intégration des énergies renouvelables dans les projets publics »** ainsi que la mesure **3.1.7 inciter à l'intégration d'une source d'énergie renouvelable pour les bâtiments privés** sont directement portées par la Communauté de communes.

Ces actions ont été mises en œuvre par le biais de l'action 1.2 « Réduire les GES et la consommation énergétique des bâtiments publics » permettant de faciliter l'intégration des ENR dans les projets de construction ou rénovation, mais aussi l'action « 3.3 mettre en œuvre un urbanisme durable », où des règles d'obligation d'intégration des ENR sont devenues obligatoires pour tous les bâtiments neufs de plus de 500m² de surface au sol.

Concernant la mesure 3.1.5, et pour les projets d'envergure, il a été sollicité l'appui du Conseil Départemental et de la FD CUMA pour la réalisation d'étude d'opportunité dans le cadre du contrat de Chaleur Renouvelable. Deux études ont été réalisées et ont permis de remplacer une chaudière au fioul par une chaudière bois pour le collège de Sarlat et pour la commune de Saint André Allas.

Concernant l'indicateur « Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires photovoltaïques ou autre source d'ENR », il est difficile de recenser tous les bâtiments publics ayant une source d'ENR à l'heure actuelle. Cependant nous pouvons noter qu'en 2024, la médiathèque intercommunale et la salle des fêtes de Saint André Allas ont fait l'objet de travaux permettant d'accueillir des panneaux photovoltaïques. Le siège de la CCSPN lui aussi sera équipé en 2025.

En revanche, le PCAET ne fait pas mention du travail de délimitation des **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (Zaenr)** réalisé par la Communauté de communes en collaboration avec 9 communes durant les années 2023 et 2024.

140 Zones ont été identifiées, dont 120 concernant du Photovoltaïque, 1 concernant le BioGAZ, 15 les réseaux de chaleur (géothermie ou bois énergie).

Ce travail a été réalisé avec l'aide des propriétaires concernés quand cela était possible, et suite à l'exclusion des zones présentant un enjeu environnemental et/ou paysager et architectural. La carte des ZAENR, une fois validée par les services de l'Etat, sera annexée au PCAET au moment de sa mise à jour.

Enfin et concernant la mesure **3.1.6 « Faire connaître la géothermie »**, la collectivité ne dispose pas de données afin d'évaluer l'efficacité et l'avancée des projets du BRGM.

En termes d'indicateur permettant de mesurer plus largement le développement des ENR sur le territoire, il faudra se référer au document joint en annexe et réalisé par le SDE24 « Avancement de la transition sur la CCSPN : BILAN GES ».

Nous pouvons notamment y trouver le nombre d'installations photovoltaïques qui passent de 24 en 2015 à 105 en 2023 et la production annuelle électrique photovoltaïque qui augmente de 0.57 à 1.96 GWh.

Il faut cependant garder en tête que la majorité des installations privées ou même publiques installées sur le territoire sont dédiées à l'autoconsommation, avec une part relative du surplus injecté au réseau, ce qui explique une production plutôt basse au regard du nombre d'installations.

Conclusion :

Concernant l'action

La collectivité s'est activement engagée avec ses partenaires dans le développement des énergies renouvelables, même si le travail n'a pas permis encore à ce jour de concrétiser autant de projets qu'espérés.

Il convient également de modifier le texte de l'action afin d'ajouter le travail réalisé par la Communauté de communes et les communes sur les ZAENR en 2023 et 2024.

Il est important de signaler que nous avons peu de retour sur l'action en lien avec le développement de la géothermie mesure 3.1.6.

Concernant les indicateurs

à retirer :

- nombre de centrales de méthanisation : non révélateur dans la mesure où le territoire ne pourra pas voir de nouveau projet aboutir avant la fin du plan climat / la taille des exploitations actuelles et leur localisation.

à modifier :

- nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires ou autre source d'Enr : il est difficile d'obtenir une donnée exhaustive sur les bâtiments, le terme autre source d'ENR étant trop vague et difficilement vérifiable. Il est proposé de retirer « ou autre source d'ENR ».

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Nombre de projets d'initiative citoyenne accompagnés sur le territoire communautaire		1				Projets
Conservé	Nombre d'installations photovoltaïques		105				Installations
Conservé	Production annuelle ENR électricité photovoltaïque – territoire		1.98	1.37	0.89	1.1	GWh
Modifié	Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires photovoltaïques ou autre source d'ENR	2					Bâtiments
Conservé	Etudes de faisabilité/opportunité EnR – SDE 24 par an	1	1	2	1	1	Études
Supprimé	Nombre de centrales de méthanisation	1	1	1	1	1	Centrale

3.2 : Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

D'une part le SDE 24 en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie est compétente en termes de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution d'énergie. Aussi et dans le cadre du contrat de concession avec ENEDIS pour la délégation d'exploitation du réseau électrique le SDE24 réalise la sécurisation du réseau HTA et BT en milieu rural, notamment par l'enfouissement des réseaux et/ou le remplacement des fils nus par des fils torsadés.

D'autre part, le SDE 24 réalise un schéma directeur des énergies pour planifier le développement des réseaux de distribution d'énergie pour faciliter l'accueil des capacités de production renouvelables.

Conclusion :

On constate avec le suivi des indicateurs ci-dessous l'avancement progressif de cette action indispensable pour le développement des énergies renouvelables.

3.3 : Mettre en œuvre un urbanisme durable

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Part du réseau basse tension sécurisé (enfouï ou torsadé)		95	94	93	92	%
Conservé	Part du réseau HTA sécurisé (enfouï ou torsadé)		47	45	45	43	%
Conservé	Quantité d'EnR injectée (électricité et biogaz) dans les réseaux		3.12	2.59	2.07	2.35	GWh

Cette action concerne l'élaboration de deux documents de planification d'envergure pour la CCSPN à savoir le PLUI qui a été approuvé en juillet 2023 et le SCOT qui est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays du Périgord Noir.

Concernant le SCOT, l'année 2023 a permis de lancer le travail et l'année 2024 de réaliser le diagnostic. L'année 2025 sera consacrée à l'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique).

Le PLUI élaboré de façon simultanée avec le Plan Climat a permis de pouvoir instaurer des règles et mesures précises évoquées dans la fiche action et répondre de ce fait aux objectifs globaux du Plan Climat.

Le document permet également de lutter contre les îlots de chaleur, l'inconfort thermique estival, la gestion des inondations et ce par le biais de choix d'aménagement, la limitation de surfaces imperméabilisées, et les boisements préservés en centre urbain.

On peut citer également en exemple, la création d'une zone naturelle spécifique et très stricte concernant les trames vertes et bleues « Ntvb », l'instauration d'un coefficient d'imperméabilisation sur toutes les zones U et l'obligation d'utiliser des matériaux perméables pour les parkings de plus de 6 places, l'obligation d'intégration de source d'ENR et de récupération d'eaux pluviales pour tout bâtiment supérieur à 500m² de surface au sol, etc....

Conclusion :

Pas de difficultés particulières sur l'avancement de cette action.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Elaboration du SCOT	En cours	En cours	.../...	.../...	.../...	Statut
Conservé	Elaboration PLUI	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	En cours	Statut

AXE 4 : Protéger les ressources naturelles et la biodiversité

4.1: Protéger les ressources en eau potable et les zones humides

Cette action comporte 5 mesures portées majoritairement par la Communauté de communes.

Les trois mesures suivantes font partie des missions intrinsèques que la CCSPN mène au quotidien :

- **4.1.1 « Préserver la ressource en eau potable »**
- **4.1.4 « Restaurer et entretenir des cours d'eau »**
- **4.1.5 « Gérer durablement les zones humides »**

Concernant la préservation de la ressource en eau potable, mesure 4.1.1 : de manière générale, les réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) font l'objet d'une politique active de recherche de fuite, de renforcement de la sectorisation, et du déploiement de la télé-relève afin d'améliorer progressivement leurs performances.

La ville de Sarlat la Canéda ne dispose pas pour l'heure du Schéma Directeur de gestion de l'eau potable, mais c'est un objectif à terme.

Les exploitants (Sogédo et Véolia) sont sollicités à chaque fois qu'une voirie doit subir des travaux conséquents afin d'étudier la possibilité d'un renouvellement de réseau.

On peut prendre pour exemple le renouvellement de réseau d'eau potable réalisé en 2022 sur la ville:

415 mètres linéaires ont été remplacés dans le cadre de l'aménagement des abords de la Médiathèque communautaire ouverte en 2024. (Cf. photo ci jointe) .



Concernant la facturation, trois tranches **tarifaires progressives** (0-40 m³ / 41 – 1500 m³ / > 1500 m³) ont été mise en place afin d'inciter chacun à une consommation responsable.

L'indicateur propre à cette mesure nous permet de suivre l'évolution du rendement du réseau AEP sur de la ville de Sarlat, qui varie de 78 à 80% selon les années et la consommation d'eau.

L'autre indicateur est l'indice linéaire de perte sur le réseau AEP de la ville de Sarlat (plus sa valeur est faible moins de fuite il y a). Cet indice montre que la perte reste relativement faible puisqu'il passe de 2.96% en 2020 à 3.04% en 2023 avec un pic en 2022 à 3.65%.

Concernant les communes gérées par le SIAEP du Périgord Noir, c'est au **total 7 143 m linéaire de réseau ont été renouvelés depuis 2021 sur l'ensemble des communes.**

Deux réservoirs ont été refaits à neuf, un sur la Canéda à Sarlat, et un sur la source de Lestivinie à Vézac.

Concernant les deux communes gérées par le Syndicat SIAEP des deux rivières, des travaux structurants ont également été réalisés comme par exemple le réservoir de la commune de Marquay refait totalement à neuf, et un renouvellement de 350m linéaire de réseaux sur la commune de Tamniès.

La mesure 4.1.4 concernant la gestion des nombreux cours d'eau du territoire par le biais de syndicats de rivière ou par la CCSPN via son technicien rivière, se rapproche directement de la mesure liée **à la gestion des zones humides, 4.1.5.**

On peut citer notamment les solutions fondées sur la nature (SFNA) mises en œuvre au travers du **PPG de l'Enéa** (Plan Pluriannuel de Gestion) ces dernières années et qui ont permis en 2020 de restaurer 1 250 mètre linéaire de cours d'eau par renaturation (recharge granulométrique et banquettes minérales alternées) et de planter 1 817 ml de ripisylves.

En 2021, 1150 ml du ruisseau de la Massoulie ont été restaurés via une recharge minérale du lit. En 2023, la CCSPN a aménagé la vanne du Moulin de Roffy à Sainte Nathalène, pour améliorer la répartition des eaux sur le cours d'eau et favoriser la libre circulation sédimentaire et piscicole.

Durant ce Plan de Gestion, **de nombreuses animations** ont eu lieu : comme la plantation de ripisylve avec les enfants du centre de Loisirs de Sainte Nathalène, ou des balades découverte des milieux humides pour le grand public.



En 2024, suite à un appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la communauté de communes a engagé un programme d'intervention sur **le sous bassin du Ladignac** afin de préserver les zones humides et la ressource en eau.

Ainsi, la première opération a permis l'effacement d'un étang sur la tête de bassin afin de restaurer une zone humide. La pose d'un ouvrage de répartition et d'un bras de contournement a été également mis en œuvre sur un étang supérieur, dès les sources du ruisseau, afin d'éviter le passage direct du cours d'eau par le plan d'eau.

Le bassin de la Cuze a également pu profiter de plans de gestion par le passé. La Ville de Sarlat élabore d'ailleurs actuellement un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Récemment et hors programme de gestion, des opérations ont été conduites sur le ruisseau et sur les bras d'alimentation en ayant pour objectif une meilleure gestion des eaux pluviales associées, une réduction du risque inondation et un gain en termes de biodiversité.

En 2022 et 2023, la Ville de Sarlat avec la collaboration des services communautaires, ont permis de



remettre le cours d'eau à l'air libre en lieu et place du parking Pierre Brossolette comme le montre la photo ci-après. Une zone d'expansion de crue, zone humide, a été créée afin de tamponner les brusques montées de la Cuze et limiter ainsi les risques d'inondation, favorisant également la biodiversité en ville et créant un îlot de fraîcheur.

Le public a été fortement associé au projet, par de nombreuses visites de site, notamment au travers des animations « Sarlat naturellement », mais également pendant la mise en œuvre, avec la participation des enfants des écoles de la ville, pour la plantation d'un verger partagé et la rédaction d'exposés sur la biodiversité ou le cycle de l'eau.

La ville de Sarlat également procédé à la réhabilitation du bâti souterrain d'un affluent de la Cuze sur environ 220 ml en 2024, afin d'éviter l'effondrement, l'encombrement du lit et limiter le risque d'inondation.

En termes de suivi, deux indicateurs sont disponibles ; le suivi chimique de la qualité de la Cuze et celui de l'Enéa, qui nous permettent de constater que ces deux cours d'eau sont toujours considérés comme « en bon état » par l'Agence de l'eau.

Concernant la sensibilisation au bon respect des cours d'eau et du milieu naturel, 4 à 5 manifestations à destination des scolaires majoritairement mais du grand public également, sont organisées chaque année depuis 2018 par le technicien rivière de la collectivité.

Le territoire de la Communauté de communes est concerné également par des cours d'eau et rivières gérés par deux autres syndicats :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne d'une part ; dont on peut citer l'exemple d'une opération menée sur 205 mètres linéaire du ruisseau de Puymartin, à Saint André Allas. L'objectif étant de retrouver un fonctionnement plus naturel du cours d'eau par la mise en place d'épis déflecteur pour resserrer le chenal d'écoulement et retrouver une dynamique non rectiligne favorisant l'auto curage naturel tout en diversifiant les zones d'habitats naturels.

Le SMETAP (Syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement de la rivière Dordogne) d'autre part, qui réalise des opérations de renaturation et d'entretien des affluents de la Dordogne notamment le Pontou à Vézac et le Béringot à Saint Vincent de Cosse. Nous pouvons également citer des opérations diverses en termes de travaux (entretien, plantation, renaturation) et de sensibilisation sur la Dordogne qui concerne les communes de la vallée de la CCSPN.

En parallèle des actions décrites ci-dessus, la **préservation des zones humides** (4.1.5) est un enjeu fort qui se traduit au travers du Plan Climat et du PLUi mais aussi au travers des projets d'aménagement de la collectivité. Une zone naturelle stricte (Ntvs) a été créée pour protéger les espaces naturels à enjeux comme les zones humides.

L'objectif de la collectivité est d'aller plus loin, puisque la Communauté de communes est en train d'acquérir des parcelles considérées comme zones humides, en profitant des financements disponibles de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Ce projet est mené de front avec celui de la Vélo route Voie verte notamment sur sa partie Sarlat – Vitrac, où des parcelles sont en cours d'acquisition pour élaborer le cheminement vélo mais aussi pour préserver la vallée de la Cuze et ses zones humides.

On peut également citer le projet de restauration d'une zone humide sur l'étang de Ladignac à Proissans évoqué au préalable, où 8ha sont en prévision d'acquisition. Cet étang en mauvais état a été asséché, le cours d'eau de l'Enéa à proximité a lui été dévié afin d'emprunter un chemin plus naturel et sinueux dans cette nouvelle zone humide. Depuis les aménagements, on peut déjà apercevoir les indices que les loutres se sont réapproprié l'endroit, ainsi que les hérons et les martins pêcheurs. Bientôt un poste d'observation de la faune sera installé par les enfants du centre aéré.

La mesure **4.1.2 « Financer les récupérateurs d'eau de pluie des particuliers »**, notamment par les communes n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent. Il n'y a pas réellement de besoin en termes de financements ni de demandes des administrés.

Enfin, **la profession agricole** est directement concernée par cet enjeu de préservation de la ressource en eau, et cela se mesure au travers de l'action **4.1.3 « Quantifier et optimiser la ressource en eau et notamment dans le secteur agricole »**.

Le programme OGAYA est mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture sur le département et permet de prodiguer des conseils en irrigation (collectifs) et de réaliser des suivis. Pendant la période estivale, plus de 2000 exploitants reçoivent des bulletins d'information sur la ressource en eau : le niveau des réserves, les arrêtés de restriction, les conseils. 17 bulletins par an sont envoyés depuis 6 ans.

Des parcelles de références sont suivies par la Chambre sur ce thème (31 sur le département). Ces parcelles permettent de capitaliser des données pour apporter un conseil collectif aux irrigants. Dans cet accompagnement technique, un partage d'expérience, des démonstrations sont organisées sur parcelles témoins afin de montrer l'optimisation de l'irrigation suite à l'utilisation de sondes capacitatives ou tensiométriques.

Au niveau de l'antenne locale de la Chambre d'Agriculture à Sarlat (CRDA du Périgord Noir), un accompagnement technique est également dispensé sur divers thématiques : l'entretien et la création de réseau d'irrigation, les aménagements et entretien de cours d'eau ainsi que sur les conseils règlementaires relatifs à la zone vulnérable et les zones tampon à mettre en œuvre.

De manière générale cette action n'est pas étayée par un indicateur qui lui est propre, pour autant la Chambre d'Agriculture rencontrée pour effectuer ce bilan regrette le manque de financements disponibles pour développer les actions dans le domaine. Par exemple la mise en place de sondes sur les exploitations, malheureusement trop onéreuses, peut se révéler fort intéressante car les tests sont très concluants.

Des marges d'améliorations sont possibles notamment en couplant ce travail d'optimisation de l'irrigation avec des actions agronomiques sur le sol. Il serait également intéressant d'ouvrir les réseaux d'irrigation à d'autres utilisateurs afin qu'ils puissent être pérennisés suite à la perte constante d'agriculteurs les utilisant.

Conclusion :

Sur l'action

On peut noter un avancement significatif de l'action que les mesures soient portées par la collectivité ou non.

Il est proposé de retirer la mesure 4.1.2 sur le financement des récupérateurs d'eau de pluie et l'indicateur qui lui est propre car ce projet ne sera pas mis en œuvre d'ici la fin du programme.

Concernant la mesure 4.1.3 « *Quantifier et optimiser la ressource en eau et notamment dans le secteur agricole* » Il faudra adapter le texte qui était erroné et qui décrit un programme dont n'a pas bénéficié le territoire communautaire. Le titre de la mesure également, en retirant la partie « et notamment »

Voici le nouveau texte à insérer :

Le programme OGAYA (Ancien ATINA en Occitanie et ATIOC en Nouvelle-Aquitaine) est un programme d'accompagnement technique des irrigants du bassin Adour-Garonne. Coordinné par les Chambres régionales d'agriculture d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine et associant toutes les Chambres départementales du bassin Adour-Garonne, il a pour objectif de répondre aux besoins des agriculteurs irrigants et leur permettre d'améliorer leur système, pour renforcer leur efficacité et les économies d'eau (et d'énergie).

Notamment, ce programme se découpe en différentes actions :

- Le conseil collectif à l'irrigation via la publication de bulletins d'irrigation homogènes sur tout le territoire,
- L'animation d'un réseau de fermes pilotes sur l'eau et l'énergie,
- L'accompagnement des Chambres départementales d'agriculture pour mener des expérimentations sur les économies d'eau,
- La diffusion et le transfert de connaissances vers les agriculteurs, via notamment des vidéos disponibles sur la chaîne YouTube OGAYA.

Plus localement toujours au travers de la Chambre d'Agriculture de Dordogne et de son antenne du Périgord Noir, un accompagnement technique est également dispensé sur l'entretien et la création de réseau d'irrigation, sur les aménagements et entretien de cours d'eau ainsi que les conseils règlementaires sur la zone vulnérable et les zones tampon à mettre en œuvre.

Sur les Indicateurs

Concernant l'indicateur de la mesure 4.1.4, il serait nécessaire de modifier ce dernier « Nombre d'actions de sensibilisation à l'entretien des cours d'eau réalisées » vers « nombre d'actions d'animation autour des cours d'eau grand public et scolaires ».

Enfin, le nouveau référentiel des indicateurs proposés par le SDE 24 permettra à l'avenir d'obtenir des données sur l'irrigation par secteur.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Rendement réseau d'AEP de la ville de Sarlat		80,70	78,80	79,60	80,70	%
Conservé	Indice linéaire de perte réseau du réseau d'AEP de la ville de Sarlat		3,04	3,65	3,06	2,96	m ³ /km/jr
Supprimé	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie financés						
Modifié	Suivi qualité de la Cuze (état chimique)		Bon	Bon	Bon	Bon	Qualitatif
Modifié	Suivi qualité de l'Enéa (état biologique)		Bon	Bon	Bon	Bon	
Modifié	Animation autour des cours d'eau grand public et scolaires (Nombre d'actions de sensibilisation à l'entretien des cours d'eau réalisées)		5	5	4	4	Événements
Conservé	Surface en ha des zones humides acquises par les collectivités ou le CEN sur le territoire de la CCSPN						Ha

4.2: Valoriser la forêt

L'objectif de cette action est de pouvoir accompagner les acteurs dans une gestion plus durable de la forêt. Trois mesures ont été identifiées pour mener à bien ce projet ;

La première **4.2.1 « Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements »** concerne essentiellement l'action du CRPF, dans le cadre de leur accompagnement aux propriétaires forestiers.

Les autres mesures concernant la communication et sensibilisation prévues n'ont pas été mises en œuvre, par manque de moyens et de compétences au sein des collectivités dans cette thématique.

En revanche, les 6 communautés de communes composant le Pays du Périgord Noir ont décidé de travailler ensemble, dès 2022, au sein d'un groupe de Travail « forêt » composés d'élus et de

techniciens. L'objectif de ce groupe est d'acquérir les connaissances nécessaires et de pouvoir apporter sa pierre à l'édifice. Les élus ne sont pas toujours au courant des coupes réalisées sur leur commune mais doivent rendre des comptes à leurs administrés et se trouvent en difficultés par manque de connaissance des procédures.

Une rencontre a été organisée avec l'ensemble des EPCI et des acteurs de la forêt pour remédier à cet état de fait et relancer une communication entre les partenaires.

La seconde mesure 4.2.2 « **faire la promotion du label bas carbone du CNPF avec une valorisation locale** » avait pour objectif de pouvoir promouvoir la gestion durable sur le territoire de notre communauté de communes et celle de la Vallée de l'homme. Pour les mêmes raisons que la première mesure, cette action n'a pas été mise en œuvre du moins par les EPCI, et ce ne sera pas le cas d'ici la fin du programme, elle est donc abandonnée.

Enfin, concernant la dernière mesure 4.2.3 « **Adapter la gestion de la forêt en milieu remarquable et milieu humide** », le groupe de travail entre les différents acteurs n'a pas été mis en place mais ce sujet sera évoqué au sein du groupe de travail du Pays sur le thème de la Forêt. Pour autant, la collectivité a tout de même agi directement par le projet d'acquisition de forêts alluviales dans la vallée de la Cuze en lien avec le projet de Vélo route. L'année 2024 a permis de recenser les boisements et parcelles humides en vue de les acquérir en 2025 et de leur offrir une gestion adaptée à la biodiversité en place. Cette action est donc directement liée à l'action 4.1.5.

Conclusion :

Sur la fiche action

En guise de conclusion, il est certainement nécessaire de modifier cette action. En effet les deux premières mesures n'ont pas été mises en œuvre par manque de ressources techniques au sein de la collectivité, et la mesure 4.2.3 est déjà traitée dans l'action zones humides 4.1.5. De ce fait, il est donc également difficile de renseigner les indicateurs par manque d'informations ou de projet dans le domaine.

Il est proposé de rédiger un nouveau texte pour cette action :

Au cours de l'année 2022, les EPCI et le Pays se sont réunis à cinq reprises afin de travailler sur les enjeux, les objectifs et les modalités d'une animation territoriale sur la **thématique forêt** au sein de notre territoire.

L'objectif premier étant de travailler sur :

- 1. Connaissances disponibles relatives aux massifs forestiers**
 - Cartographies, photos satellites, données
 - Acteurs et institutions disposant des données
 - Interprétation des données
- 2. Préservation des massifs forestiers**
 - Enjeux prioritaires identifiés : défense incendie, préservation de la biodiversité, application des règles en vigueur
- 3. Orientations pour une gestion durable**
 - Enjeux prioritaires identifiés : adaptation au changement climatique, mobilisation de la ressource, accessibilité de la ressource, filières économiques, communication
- 4. Rôles et actions des différents opérateurs existants**

Une journée d'étude sur la thématique Forêt a été organisée en présence des différents acteurs que sont le CAUE en 2024 : L'objectif étant d'obtenir une présentation des données sur les forêts en Pays du Périgord Noir, et d'avoir ensuite une réflexion sur les enjeux et un échange avec les acteurs institutionnels qui forment par ailleurs un groupe d'échange sur la forêt – CAUE, CRPF, DDT, Département, ONF, CNBNSA...

Le groupe de travail participe également aux réunions des services de l'Etat set du Grand Site vallée Vézère sur la thématique forêt.

Enfin, il a été décidé de recruter une stagiaire en 2025 pour une période de 6 mois afin d'effectuer les missions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic du territoire sous l'angle forestier : Collecte et traitement de données relatives à la forêt afin de constituer une base d'indicateurs adaptée au territoire : évolution et état de santé du massif // gestion, exploitation, transformation (logique filière) ;
- Analyse des dynamiques et évolutions en cours sur le territoire ;
- Identification en lien avec les acteurs des enjeux structurants du territoire sur la forêt ;
- Animation auprès des collectivités (EPCI et Mairies) sur les possibilités d'action dans le cadre de leurs compétences. Réunion publique prévue en 2025

En termes d'indicateurs :

Il est grandement difficile d'obtenir les données sur les indicateurs suivants : nombre de projets bénéficiant du label bas carbone, les Tco2 séquestrés via le ce label et le nombre de propriétaires accompagnés par le CRPF. Certaines données ne sont pas mesurées et/ou n'existent pas à l'heure actuelle.

Concernant l'indicateur permettant de recenser les forêts humides acquises par la CCSPN, il sera nécessaire de se référer à l'indicateur de l'action 4.1.5. Il est prévu d'en acquérir en 2025.

Nous pourrions donc supprimer l'ensemble des indicateurs de cette action et modifier l'indicateur propre au nombre de réunions du groupe « Forêt zone humides » vers le groupe « Forêt » du Pays.

En effet, le groupe de travail se réunit régulièrement au sein du Pays, entre 5 et 7 réunions par an, auxquelles s'ajoutent des ateliers ou réunions organisées par les autres acteurs institutionnels sur la thématique (Grand Site Vallée Vézère, services de l'Etat, etc..)

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	tCO2 séquestrées via le label Bas Carbone						Tco2eq
Supprimé	Nombre de projets bénéficiant du label Bas Carbone						Projets
Modifié	Nombre de réunions du groupe (rivière et zones humides) de travail - forêt du Pays Périgord Noir	5	6	5	0	0	Réunions
Supprimé	Nombre de propriétaires accompagnés						Propriétaires
Supprimé	Surface de Forêt remarquables acquise et gérée par le CEN sur le territoire communautaire						Ha

4.3: Minimiser les risques et les conséquences du changement climatiques sur le territoire

La collectivité au travers de son action au quotidien et de ce Plan Climat souhaite diminuer son impact direct sur l'environnement et ses émissions de gaz à effet de serre, mais aussi protéger la population des effets négatifs du changement climatique.

Pour se faire l'action comprend 5 mesures permettant d'atténuer les risques en lien direct avec la population.

Tout d'abord la mesure **4.3.1 « Lutter contre les ilots de chaleur et l'inconfort thermique estival »** a été mise en œuvre au travers du PLUi récemment approuvé en 2023, et ce dans les choix d'aménagement, la limitation de surfaces imperméabilisées, et les boisements préservés en centre urbain.

Les communes et notamment la Ville de Sarlat agit aussi en ce sens par le biais d'actions de renaturation en centre-ville de Sarlat la Canéda.

En 2022, la Ville de Sarlat a notamment mis en place les séquences démocratiques basée sur la participation citoyenne (Soixantaine de participants) afin de repenser notamment les aménagements du secteur sauvegardé et sa renaturation sur ces 11 hectares.



Cette végétalisation a des objectifs multiples : favoriser la biodiversité en multipliant les essences plantées, verdir un secteur sauvegardé parfois très minéral, s'inscrire dans l'adaptation au réchauffement climatique en favorisant la multiplication de couvertures végétales qui, en même temps qu'ils valorisent le patrimoine bâti, limitent l'exposition solaire et les points de chaleur persistants.

Les plantations ont débuté en 2023, avec des glycines, chèvrefeuilles, clématites et autres rosiers grimpants. Des arbres ont été plantés en ville dans différents secteurs et notamment des arbres fruitiers (au colombier, lanterne des morts et place du tunnel).

La balade urbaine du CAUE prévue au sein de cette mesure n'a pas été mise en œuvre. Pour autant, des balades ont été organisées notamment sur le thème de la renaturation en centre-ville de Sarlat au rythme d'une par an, et 2 en 2023, et 2 en 2024.

La seconde mesure **4.3.2 « Anticiper les risques incendie »** traite du risque au travers de trois projets que sont le développement des dessertes forestières, la communication sur le débroussaillage et la promotion du pastoralisme.

Les communes adhèrent pour certaines au SMO DFCI : Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie (7 sur 13 communes). Les communes communiquent régulièrement avec les services de l'Etat sur l'obligation de débroussaillage. L'objectif étant que l'ensemble des communes et la Communauté de communes adhèrent au SMO DFCI dans la mesure où le risque incendie se veut de plus en plus inquiétant sur notre territoire.

En ce qui concerne le pastoralisme, l'action menée notamment par la Chambre d'Agriculture de Dordogne et l'association Française de Pastoralisme est actuellement en pause faute d'exploitants sur le territoire et par manque de moyens. Cependant de nouvelles actions sont prévues avec les techniciens du CRDA Périgord noir sur l'installation de nouvelles exploitations (moutons et pastoralisme). Pour autant, en Périgord Noir et pour l'année 2024 : 182ha ont été engagés par les Associations Foncières Pastorales Libres (AFPL) en Mesures agroenvironnementales pastorales (MAEC). De plus, ce chiffre ne prend pas en compte les surfaces engagées par les exploitations individuelles (pas de chiffrage précis à ce jour).

Pour l'Association Foncière Pastorale Libre des coteaux du sarladais ; nous recensons 465ha, chiffre qui reste stable depuis la création de l'association en 2018 avec 5 éleveurs partenaires.

Il est difficile d'assurer une viabilité économique dans la pratique du pastoralisme. C'est un travail de veille et de connaissance fine du tissu agricole local qui permet d'aboutir à de nouvelles installations. La Chambre manque de moyen financier pour développer et encourager cette pratique.

La mesure **4.3.3 concerne le risque inondation** et est traité d'ores et déjà au sein d'autres mesures :

- dans le choix des aménagements de la collectivité au travers de la mise en œuvre du PLUi et toutes les mesures en lien avec la désimperméabilisation (action 3.3) ;



Place marc Busson

- dans le programme de gestion des cours d'eau traité à l'action 4.1, et au sein de la première mesure de cette action 4.3.1 où la ville de Sarlat notamment a choisi de restaurer le cours d'eau à ciel ouvert et limiter ainsi les risques d'inondation tout en favorisant les îlots fraîcheur ;
- dans la gestion intégrée des eaux pluviales de la ville de Sarlat, par la mise en œuvre de Schéma de gestion des eaux pluviales et par les aménagements urbains mis en œuvre en 2023 et 2024, comme l'explique le communiqué de presse ci-dessous.

Des aménagements urbains durables pour un cadre de vie plus agréable

Fidèles à leur engagement en faveur du développement durable, la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et la Ville de Sarlat-La Canéda poursuivent leurs actions pour la végétalisation et la gestion intégrée des eaux pluviales. En témoignent les récents aménagements de la place Marc Busson, de la rue Emmanuel Lasserre, de l'esplanade du Pôle Culturel et Jeunesse et de l'espace Pierre Brossolette, inaugurés le samedi 6 avril lors du parcours « Sarlat naturellement ». Ces réalisations s'inscrivent dans une vision globale visant à repenser la relation entre la nature et l'environnement urbain, tout en s'adaptant aux défis du réchauffement climatique.



Des espaces publics perméables et végétalisés

Conçus dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, le réaménagement de ces espaces publics a pour objectifs la création d'îlots de fraîcheur, la végétalisation pour rafraîchir l'espace urbain, la préservation de l'eau à travers des fontaines en circuit fermé, la désimperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales, et une meilleure gestion des ruissellements afin de réduire les risques inondations.

Des choix techniques durables

Un élément clé de ces aménagements est l'utilisation du mélange terre-pierre, une technique également connue sous le nom de "sol stabilisé" ou "enrobé végétal". Les mélanges terre-pierres peuvent être composés de différents types de granulats, en fonction des propriétés recherchées. Cette technique offre une meilleure portance du sol et favorise un développement racinaire optimal pour les arbres et le gazon, tout en respectant les normes environnementales en vigueur. De plus en plus utilisée dans les aménagements urbains, elle présente de nombreux avantages environnementaux et économiques.

Un cadre de vie amélioré pour les habitants

Au-delà de leurs atouts environnementaux, ces aménagements contribuent également à l'amélioration du cadre de vie des habitants et des visiteurs. La Ville confirme son engagement en faveur d'un développement durable et entend poursuivre ses actions dans ce domaine, en s'appuyant sur des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Avant



Après



La mesure **4.3.4 « lutter contre la prolifération des moustiques tigre »** est une action menée par toutes les communes, mais notamment par la ville de Sarlat et son service espaces verts qui réalise des actions de sensibilisation sur les gestes de prévention à acquérir.

Il est intéressant d'évoquer la lutte contre le frelon asiatique menée par les communes chaque année, également et ce depuis des dizaines d'années. Ces deux actions sont intrinsèquement liées entre elles.

La ville de Sarlat la Canéda organise des réunions publiques d'information sur le sujet et a organisé la distribution de pièges (moustique tigre et frelon asiatique) aux administrés, mais aussi de nichoirs à oiseaux (notamment hirondelles) et chauve-souris. La ville a également installé des boîtes à sables aux entrées des deux cimetières.

Les autres communes de l'intercommunalité agissent aussi, via des publications dans les gazettes communales, et comme par exemple l'achat de piège pour les habitants par la commune de Saint Vincent de Cosse, la destruction de nids de frelons asiatiques financés par les communes de Proissans, Vezac ou encore Saint Vincent de Cosse.

En termes d'indicateurs, des actions de communication ont lieu chaque année et varient selon les années, le chiffre n'est pas recensé sur toutes les communes aussi l'indicateur n'est pas réellement révélateur de l'action.

Enfin, cette action prévoit également **d'adapter la gestion des espaces verts au changement climatique au travers de la mesure 4.3.5**, action mise en place depuis 2010 et qui perdurent au fil des années et du changement climatique.

Les services communaux ont déjà beaucoup œuvré en ce sens, puisque inscrit dans la démarche « O pesticides » depuis plus de 10 ans. Les projets tendent vers la désimperméabilisation dès que cela est possible, des plantations de vivaces, d'arbres et de plantes grimpantes.

En termes de mesures récentes, on peut citer le réaménagement des deux cimetières de la ville de Sarlat, avec l'enherbement des allées et la plantation de vivaces entre les tombes qui est en toujours en cours. C'est le cas également de la majorité des communes de la CCSPN.

Des forêts sont également plantées, comme la forêt des enfants à l'hôpital de Sarlat, ou une mini forêt au Pech éternel à Sarlat. Ces actions représentent un réel impact en termes de biodiversité.

Conclusion

Concernant l'action

L'objectif de l'action qui a pourtant tout son sens dans ce programme reflète en définitive, pour la majorité des actions, des projets figurant d'ores et déjà dans d'autres mesures du Plan Climat. L'adaptation au changement climatique et la protection de la population face au risque sont prises en compte au travers de chaque action, et non au travers d'une seule. De ce fait, on peut regretter que cette action ne permette pas de refléter l'ensemble des mesures mises en œuvre dans ce sens.

Pour autant il est important d'afficher clairement cette préoccupation et de lister les actions qui permettent d'assurer cette gestion du risque et de le communiquer à la population même si la liste n'est pas exhaustive.

Il serait intéressant également dans une prochaine mise à jour du PCAET de retravailler globalement cette action et d'aborder plus largement la biodiversité. L'action des collectivités en termes de

préservation de la biodiversité n'est pas clairement recensée dans le Plan climat alors qu'elle est bien réelle.

Il est important également de rajouter la lutte contre le frelon asiatique et donc modifier l'intitulé de la mesure 4.3.4 « *lutter contre la prolifération des moustiques tigre* ».

Concernant les indicateurs

L'indicateur qui permet de suivre le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle est relativement parlant puisque chaque année entre 4 et 12 arrêtés sont établis sur les communes, pour la plupart dû à la sécheresse sur l'ensemble des communes, mais aussi en lien avec les inondations et les mouvements de terrain notamment pour les communes de la vallée de la Dordogne plus à risque dans ces domaines.

Il est intéressant de rajouter la lutte contre le frelon asiatique et donc modifier l'intitulé de la mesure 4.3.4 « *lutter contre la prolifération des moustiques tigre* » et ajouter de nouveaux indicateurs pour se faire.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Modifié	Nombre de balades urbaines (Hot de chaleur) réalisées		2	1	1	1	Réalisations
Conservé	Linéaire de dessertes forestières						Km
Conservé	Surface couverte par la pratique du pastoralisme sur le territoire		465				Ha
Conservé	Nombre d'arrêtés communaux de catastrophes naturelles	6	6	4	12		Arrêtés
Modifié	Nombre d'actions de communication pour lutter contre le moustique tigre et Le frelon asiatique		4	1	1		Communications

AXE 5 : Accompagner l'économie du territoire vers la transition écologique

5.1 : Adapter l'agriculture au changement climatique

Cette action est portée par les organismes agricoles, notamment la Chambre d'Agriculture et Agrobio Périgord, et comporte 5 mesures :

La mesure **5.1.1 « encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau »** concerne essentiellement le travail mené par le GIEE (groupement d'intérêt Economique et écologique) du sarladais. En effet, les actions de ce groupe perdurent malgré le fait que le programme et les financements soient terminés (12 ans maximum). La dynamique est toujours là et le partage d'expériences entre exploitants également notamment sur le semis direct, les couverts végétaux, les rotations de cultures, achat de matériel en commun, journées techniques spécifiques (travail sur analyses de fourrage, conduite des agronomie des vergers, gestion de l'irrigation, sensibilité aux maladies, suivi du sol (analyses de sol, activité microbienne, vers de terre....).

L'indicateur permettant d'évaluer le nombre de manifestation de ce groupe est difficilement obtainable. Pour autant le groupe se réunit très régulièrement et est très actif sur le territoire. On peut citer récemment l'organisation de la journée forum ouvert sur le territoire en 2024 (à Proissans), les journées thématiques, les réunions techniques etc...

La mesure **5.1.3 « faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques »** prévoyait essentiellement des actions de communication. Force est de constater que ce n'est pas le cœur de métier de ces deux institutions, que ce soit la Chambre d'Agriculture ou la Communauté de communes.

La Chambre s'est concentrée sur l'échange de pratiques et les apports techniques entre professionnels agricoles. Il serait intéressant d'avoir recours à des agences de communication ou des structures plus compétentes dans le domaine, car beaucoup de pratiques exemplaires innovantes et ayant de vrais résultats méritent d'être mises en avant.

L'action comprend également des mesures permettant **d'adapter les cultures au climat 5.1.2.**

Le texte inscrit dans la fiche action ne correspond pas aux mesures menées sur notre territoire. Toutefois la Chambre d'Agriculture mène diverses actions sur les nouvelles cultures identifiées comme plus adaptées au réchauffement climatique : switch grass, miscanthus, chanvre, amandes, oliviers..

Toujours en lien avec le climat, il existe aussi un accompagnement d'agriculteurs sur des parcelles test, et un accompagnement agronomique sur les exploitations (rotations, engrais verts, couverts végétaux ; intercultures.) notamment sur notre territoire avec des parcelles en switch grass et miscanthus.

De manière générale, toutes les journées techniques organisées à destination des agriculteurs intègrent le changement climatique.

C'est le cas également pour la mesure **5.1.5 encourager la mise en place d'une filière chanvre**, menée par le Département de la Dordogne, en lien direct avec la mesure précédente.

Cette action se développe sur le département mais reste encore fébrile en Périgord Noir.

De manière générale les agriculteurs sont en attente de voir les résultats sur les autres exploitations lorsqu'il s'agit d'investir dans de nouvelles cultures. La structuration de nouvelles filières reste compliquée et nécessite d'avoir plus de moyens techniques et financiers et de mettre en avant les résultats lorsqu'ils sont probants.

Enfin et concernant la **mesure 5.1.4 « Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio »**, la Chambre d'Agriculture et Agrobio Périgord dressent le même constat sur la situation économique de la filière bio, en crise depuis 2 ans, après des années de croissance à 2 chiffres.

En effet l'activité est en perte de vitesse dans la mesure où le prix des produits bio n'est plus au rendez-vous. L'activité maraîchage s'en sort mieux que les élevages où le label bio se fait rare car jugé trop contraignant. Cela rend les conversions beaucoup plus difficiles malgré l'accompagnement au quotidien des deux structures envers les agriculteurs engagés en bio et les porteurs de projet souhaitant s'installer.

La Dordogne est néanmoins le second département de Nouvelle-Aquitaine en nombre de producteurs bio avec plus de 1 000 exploitations et 35 000 hectares en AB représentant 15,9 % de la Surface Agricole Utile. L'enjeu est donc de maintenir les fermes en bio, via des accompagnements techniques, un travail de communication et de promotion pour relancer la consommation et la recherche de débouchés (plutôt locaux type micro-filières de territoire) mais aussi d'accompagner les porteurs de projets voulant s'installer souvent hors cadre familial.

Les deux structures proposent des accompagnements, des formations et des journées techniques sur différentes thématiques. On peut citer notamment pour Agrobio Périgord, la campagne du Mois de la

Bio et les « RDV d'AgroBio ». La Chambre d'Agriculture dispose de 12 conseillers qui accompagnent les agriculteurs en bio sur tout le département.

En termes d'indicateurs il est difficile d'obtenir des chiffres précis. En revanche l'observatoire de la production bio nous permet d'en obtenir d'autres. Aussi nous proposons de modifier les indicateurs initiaux par ces derniers :

- Nb de ferme engagée en bio
- Part des fermes engagées en bio
- Surface agricole en bio
- Part des surfaces en bio

Conclusion

Concernant l'action

De manière générale cette action est également traitée au sein du Plan Alimentaire Territorial (action suivante) que la collective mène avec les autres EPCI du Pays du Périgord Noir.

Le texte de la mesure 5.1.2 doit être modifié car le projet ne concerne finalement pas le territoire communautaire.

La mesure 5.1.3 est abandonnée pour les raisons évoquées précédemment.

En termes d'action corrective, il serait intéressant d'organiser des réunions sur le thème de l'agriculture bio, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement et des cultures adaptées au climat avec les différentes structures que sont la Chambre d'Agriculture, Agro Bio perigord et le CAAP24 (Collectif Alimentaire et Agroécologique de la Dordogne est un regroupement de 6 structures AgroBio Périgord, Maison des Paysans, Pays'en graine, Terre de Liens Aquitaine, Manger Bio Périgord, SCIC Nourrir l'Avenir) ; et ce dans les futures instances de travail du Plan Climat .

Concernant les indicateurs

Il est nécessaire d'ajouter des indicateurs notamment concernant l'agriculture biologique.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	Nombre de manifestation des agriculteurs tests du sarladais						Événements
Modifié	Nombre d'exploitations engagées en bio		36	39			Exploitations
Ajouté	Part des fermes engagés en bio sur le territoire CCSPN		17	18			%
Ajouté	Surface agricole en agriculture biologique		580	557			Ha
Ajouté	Part des surfaces en bio sur le territoire de l'EPCI		9,9	9.8			%
Supprimé	Nombre de diagnostics de préconversion bio						Études
Supprimé	Nombre de manifestations communautaires en lien avec la valorisation des bonnes pratiques agricoles						Événements

5.2 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement

La collectivité s'est emparée de ces questions depuis 2010, dans le cadre de son Agenda 21 notamment. En effet, les communes et leurs cantines, les producteurs, les organismes agricoles étaient parties prenantes puisqu'un système d'approvisionnement en circuits courts avait été mis en place (plateforme), avec une formation diplômante dispensée sur Sarlat au maraichage biologique.

Il est question dans le programme de faire un point sur la situation actuelle notamment sur la part d'approvisionnement en circuits courts et de continuer les efforts dans ce domaine afin de tendre vers plus d'autonomie alimentaire : mesure **5.2.1 « établir un diagnostic et un suivi de la part d'approvisionnement local et bio de la restauration collective publique »**.

Ce travail n'est toujours pas réalisé dans son intégralité, car il est prévu de le réaliser au travers du Plan Alimentaire Territorial (PAT) lancé sur le territoire en 2024.

Pour autant, nous pouvons constater que les cantines respectent ou vont même au-delà des obligations réglementaires, en termes d'approvisionnement local et de produits bio.

Certains labels obtenus dans les cantines attestent de cet engagement, c'est le cas des cantines de Vezac depuis 2013 et Saint André Allas depuis 2022, toutes deux **labélisées Territoire bio engagé**, (avec respectivement label 1 fourchette pour 27% produits bio pour à Vezac et 2 fourchettes avec 35.98% de produits bio pour Saint André Allas).



La cantine de Vitrac – La Roque Gageac, ainsi que celle du collège La Boétie sont labellisées **Ecocert en cuisine, toutes deux niveau 3 excellence**.



Il s'agira d'inciter les communes à télédéclarer leurs données sur le site national <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr> afin qu'il soit plus facile pour tous de constater les efforts réalisés.

Trois d'entre elles l'ont fait pour l'année 2023, dont voici les résultats :

Parmi les 3 cantines qui ont télédéclaré :



Ce diagnostic qui devra être effectué permettra de recenser les besoins des cantines afin de les aider dans leurs démarches. Agrobio Périgord est un des partenaires privilégié pour se faire.

La mesure **5.2.2 «Former à la cuisine des produits de saisons et bio »** relate le travail mené en 2023 avec Agrobio Périgord où 8 agents des cantines ont été formés, essentiellement du nouveau personnel en poste car le travail mené il y a plus de 10 ans au travers de l'Agenda 21 avait d'ores et déjà permis de former presque l'intégralité du personnel.

La commune de Vitrac a également lancé une démarche de partage et retour d'expériences auprès des autres cantines du territoire, en 2024. L'objectif étant de sensibiliser et d'accompagner les communes dans une démarche de transformation des cantines scolaires vers une alimentation saine, locale, durable et respectueuse de l'environnement. L'accent a été mis sur l'intégration de produits bio et issus de circuits courts, la préparation sur place des repas, l'équilibre alimentaire en lien avec les recommandations nutritionnelles, la réduction des déchets (objectif "zéro papier, zéro déchet"), et le partage d'expériences de structures déjà engagées dans cette transition.

Les ateliers cuisine du CIAS permettent également de réunir des habitants sur des thématiques précises, soit selon une pathologie (diabète par exemple), soit sur la culture (cuisine du monde) ou à vocation plus sociale (maîtriser son budget). Ces ateliers permettent également de sensibiliser aux circuits courts et à l'aspect santé de son alimentation. En moyenne, on peut recenser 10 à 20 participants chaque année.

Concernant la mesure **5.2.3 « développer la production maraîchère »**, et dans un objectif toujours de résilience alimentaire, on peut citer plusieurs actions qui sont mis en œuvre sur le territoire.

Tout d'abord les agriculteurs et nouveaux arrivants sont accompagnés dans leur installation, et peuvent bénéficier de formations qualitatives que ce soit par la Chambre d'Agriculture ou Agrobio Périgord.

Ces deux structures organisent également des manifestations/ateliers et mettent en avant les bonnes pratiques ou les démarches privées qui réussissent (exemple filière pomme de terre du Périgord en plein essor) et incitent les producteurs à la diversification sur légumes de plein champ.

Agro bio Périgord organise notamment à destination des maraichers, des rencontres « bouts de parcelles » afin d'évoquer une thématique en particulier (irrigation, ergonomie des fermes, etc..)

Cependant on peut noter les difficultés auxquels font face la profession ;

En effet, il est difficile pour les maraichers de produire en gros pour vendre à la grande distribution, difficile aussi d'avoir une production permettant de répondre aux contraintes de prix, volume et labélisation pour l'approvisionnement de la restauration collective. De plus, certaines filières sont difficiles à concurrencer (ex la carotte des landes).

Il serait nécessaire que les maraichers ou les producteurs de légumes de plein champ puissent se regrouper afin de mieux vendre vers la grande distribution et les cantines.

Le projet de **création de légumerie communautaire mesure 5.2.4** n'a pas encore débuté.

L'étude et la viabilité d'un tel projet sera étudié au sein de la mesure 5.2.5, à savoir le **Plan Alimentaire Territorial P.A.T** que nous menons avec les EPCI du Pays du Périgord Noir.

L'année 2024 a permis de recruter un bureau d'étude et lancé officiellement le travail du PAT à l'échelle du Pays du Périgord Noir, projet essentiel au territoire afin de garantir une sécurité alimentaire et un approvisionnement sain de qualité, en circuits courts.

Conclusion :

Concernant l'action

Le lancement du PAT en 2024 sur le territoire du Pays va permettre de lancer et de conforter la réalisation des mesures de cette action.

Ce sera le cas notamment de la réalisation des diagnostics/bilans que prévoyait la fiche action sur l'ensemble de nos cantines, et ce courant 2025-2026, soit avant la fin du programme du PCAET.

Comme indiqué en conclusion de l'action précédente, il serait intéressant d'associer un nouvel acteur au Plan Climat, à savoir le CAAP24.

En termes d'indicateurs ;

Il s'est avéré difficile de renseigner la part de produits bio et locaux ou le nombre de repas végétarien pour l'ensemble des cantines du territoire. Aussi il faudra attendre de réaliser l'étude plus fine pour les renseigner.

Le nombre de labels obtenus par les cantines pourrait en revanche faire l'objet d'un nouvel indicateur.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	% de bio dans l'ensemble des cantines scolaires (école primaires, secondaires, lycée, collège)						%
Supprimé	% de produits locaux pour l'ensemble des cantines scolaires						%
Supprimé	Nombre de communes proposant à minima un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires						Communes
Conservé	Nombre d'habitants formés à la cuisine locale et de saison	12	7	12	12		Habitants
Conservé	Nombre de personnel dans les cantines formées		8				Agents
Ajouté	nombre de cantines labellisés (cumulatifs)	4	4	2	1	1	Cantines

5.3 : Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique

Cette action comprend 3 mesures distinctes

- 5.3.1 « faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et de sensibilisation »

- 5.3.2 « concerter la grande distribution sur leurs démarches éco-responsables »

- 5.3.3 « travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarche éco-responsables »

Ces trois mesures n'ont pas encore réellement été mises en œuvre à ce jour, comme rédigées dans la fiche action, et ce par manque de moyens humains disponibles dans le domaine.

On peut néanmoins citer deux projets à **l'initiative de la CCSPN** ayant porté ses fruits :

- Le financement et l'accompagnement de projet via deux structures ATIS et Emergence Périgord permettant de tendre vers un développement plus durable,
- Le travail de Sarlotech, structure intercommunale qui a ouvert ses portes en 2023, et qui en prenant de l'ampleur, se positionne entre autre comme relai d'information auprès des entreprises. Cette dernière organise également des ateliers sur différentes thématiques

notamment en lien avec le changement climatique et environnemental, accompagne les responsables dans leur parcours de formation ou leur besoin, mais aussi des Startups dans le domaine de la Santé et la transition écologique notamment avec Unitech.

Les structures compétentes du territoire dans le domaine économique sont également bien présentes et mettent en œuvre un certain nombre d'actions incitant à la transition écologique auprès des entreprises et commerçants. On peut citer les diagnostics énergétiques de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les ateliers de la Chambre de Commerce et D'Industrie, les conférences et nombreuses actions que mène la Pelle aux idées, les accompagnements et animations de la CAPEB ou FFB...etc.

Le Pays du Périgord Noir met également en œuvre des initiatives à destination des professionnels par l'organisation d'ateliers « synergie entreprises » via le programme Territoire Industrie ou encore dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial via des futures actions à destination de la grande distribution. L'Action Collective de Proximité (ACP) portée également par le Pays, est un véritable outil pour aider les commerçants et artisans à financer leurs projets dont ceux leur permettant de réduire leur consommation énergétique et émission de GES.

Enfin, **le poste de manageuse de commerce crée sur la ville de Sarlat la Canéda** permet d'avoir un lien privilégié avec les commerçants et de porter des projets divers ; sur la gestion des Huiles Alimentaires usagées, le règlement de la publicité, mais aussi et à l'avenir la gestion des déchets, les circuits courts et la mobilité en partenariat avec le service aménagement durable de l'espace de la Communauté de communes.

Conclusion :

Concernant la fiche action

Avec l'ouverture de Sarlatech, et la présence d'une manageuse de commerce pour la ville de Sarlat, il serait intéressant de mettre à jour cette action afin qu'elle puisse d'avantage correspondre à la réalité des actions que mènent la CCSPN et la Ville.

Les élus souhaitent dans un objectif de simplification, fusionner les deux mesures 5.3.2 et 5.3.3. Cette nouvelle rédaction est à prévoir dans la révision du Plan Climat.

En termes d'indicateurs, et dans la mesure où l'action n'a pas réellement démarré, ils ne sont pas significatifs de l'action communautaire. Les autres indicateurs ne sont pas renseignés par manque de données des partenaires. Il sera nécessaire de revoir l'ensemble des indicateurs au travers de la rédaction de la nouvelle action.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Conservé	Nombre de sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques						Événement
Conservé	Nombre d'accompagnement pour des démarches de transition écologique auprès d'entreprises						Accompagnements
Supprimé	Nombre de réunions de concertation avec la grande distribution et les restaurants collectifs						Réunions
Supprimé	Nombre d'actions pour limiter les déchets dans les commerces						Événement

5.4 : Contribuer à la réduction des déchets

Cette action comprend 6 mesures portées en grande majorité par le SICTOM du Périgord Noir.

La première mesure **5.4.1** qui consiste à **inciter au compostage**, est un succès dans la mesure où 6 composteurs collectifs ont été installés sur le territoire communautaire depuis 2019, et que d'autres sont en projets. Le principal frein à ces opérations réside dans la difficulté de trouver une personne en charge du composteur avant de l'installer sur un secteur ou un quartier.

Les demandes de composteurs individuels pour les ménages et les entreprises, sociétés, campings persistent également. En effet, chaque famille peut acquérir gratuitement un composteur pour son domicile, et c'est plus de 4000 composteurs qui ont été distribués entre 2021 et 2024 aux ménages sur le territoire communautaire. Le nombre baisse au fil des ans, ce qui est parfaitement logique dans la mesure où les foyers vont être tous équipés d'ici peu.

Des actions de sensibilisation au compostage sont également menées par le SICTOM à destination des scolaires et de la population en général. L'indicateur nombre de sessions de sensibilisation effectuées permet de nous rendre compte de l'ampleur de ce travail même si ces chiffres concernant le territoire plus large du SICTOM et non uniquement celui de la CCSPN.

Cette action va se déployer avec l'orientation des déchets alimentaires des restaurants vers la nouvelle plateforme de compostage en 2025 sur la ville de Sarlat la Canéda et la commune de la Roque Gageac.

En ce qui concerne la seconde mesure **5.4.2 « Recycler et valoriser les mégots »**, elle a été mise en place durant les années 2020 à 2023 et a permis de récolter 300 000 mégots. Cette opération s'est malheureusement arrêtée car les mégots stockés afin d'être envoyés en Bretagne pour valorisation, présentaient des moisissures difficilement évitables, et n'étaient pas propres à la transformation.

La mesure **5.4.3 « Réduire la quantité de déchets enfouis »** est mise en œuvre quotidiennement par le SICTOM depuis de nombreuses années. Afin d'y parvenir, plusieurs types de missions sont menées, comme la première mesure sur le développement du compostage, mais aussi les actions de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants, les permanences, le développement de la plateforme de compostage etc...

On peut constater que les actions ont portées leurs fruits dans la mesure où le poids des ordures ménagères a diminué de 13% depuis 2021, en passant de 5 585 918 kg à 4 859 540kg.

Le poids du tri récolté a augmenté de 7% depuis 2019, mais essuie une baisse d'environ 10% depuis 2021 qui reste pour le moment inexplicée et qui se constate également sur les territoires voisins. Nous ne sommes pas en mesure de dire dans quelle mesure la fréquentation touristique est liée à ce phénomène non plus.

Les services du SICTOM essuient encore beaucoup trop de refus de tri par manque de respect des consignes. Les composteurs collectifs seraient très bénéfiques dans certains quartiers pour faire baisser le tonnage de manière conséquente.

Dans les projets à venir, nous pouvons citer ;

- la mise en place de la redevance incitative prévue en 2026, qui débutera d'abord par une année de test accompagnée de beaucoup de communication « on trie mieux, on paie moins »
- Le transfert de la collecte du SICTOM vers le SMD3 et l'incinération à la place de l'enfouissement

La mesure **5.4.4** qui avait pour objectif de « **Réorganiser la collecte et optimiser les déplacements** » a été mise en œuvre et terminée en 2024.

En effet, l'action a débuté en 2019 et a permis d'équiper toutes les communes en nouveaux points d'apports volontaires.

Les indicateurs consistant à évaluer la consommation d'énergie liée au transport et les distances parcourues nous permettent de voir, et ce à l'échelle du SICTOM et non de la CCSPN (données non disponibles), que malgré la forte diminution de trajets, la consommation énergétique n'est pas en baisse, car les véhicules sont moins nombreux (6 au lieu de 12) mais bien plus lourds et donc d'avantage consommateurs (comme par exemple les véhicules à grue).

Il est intéressant de noter que les anciens containers remplacés ont été recyclés, et que les sites sont nettoyés par le biais d'un camion laveur qui nettoie sur site (1550 cuves), tout en récupérant les eaux sales qui sont ensuite traitées sur le site du SICTOM.

Enfin la **mesure 5.4.5** concernant l'éventualité d'« **Optimiser la gestion des déchets végétaux** » est en cours de réalisation à l'exception du service de broyage à domicile pour les particuliers qui est toujours en cours de réflexion et qui n'a pas débuté.

Les déchets végétaux sont traités sur le site du SICTOM notamment sur plateforme du SMD3 et permet d'alimenter la plateforme de traitement des boues de station d'épuration. En 2023, 2500 tonnes de compost issu de la plateforme ont été distribués aux agriculteurs.

La nouveauté de cette mesure est l'ouverture prochaine des plateformes de compostage des bio déchets, portée par l'association Compost'ère. Cette association créée en 2020 a pour objectif de réduire les déchets et valoriser les restes alimentaires, grâce au compostage et la collecte de fermentescibles auprès entre autres de la restauration.

La zone de collecte primaire projetée représente le centre-ville de Sarlat. On y trouve environ 70 restaurants, un l'hôpital (+ de 10t/an), le collège la Boétie (en 2022, 51m3 de matières organiques), le lycée Pré de Cordy (en 2022, 70m3 de matières organiques, environ 20 tonnes en 2023), le collège St Joseph, l'EHPAD de Sarlat, les boulangeries-pâtisseries (dizaine d'établissements), les hôtels (trentaine d'établissements), les écoles, les foyers de vie etc...

Le SICTOM du Périgord Noir a réalisé une étude auprès des restaurateurs du centre-ville pour évaluer le gisement de restes alimentaires (réponse de 23 établissements, 63 tonnes évaluées). L'association évalue donc une moyenne de traitement de 200 tonnes/an pour les restaurants et 100 tonnes/an pour l'ensemble des autres producteurs. Depuis juin 2024, et en 8 mois c'est plus de 30 tonnes qui ont été ainsi détournées de l'enfouissement grâce à l'action de Compost'ère.

L'association expérimente pour le moment sur un site provisoire à Sarlat et ce avec 15 volontaires sur la ville de Sarlat, (restaurateur, collège et lycée). Entre juin et Septembre 2024, 3 tonnes de bio déchets ont été récoltés. Ces plateformes ont besoins de bois pour fonctionner (50% déchets alimentaires et 50 broyats). L'objectif étant à terme de pouvoir distribuer du compost aux gens qui viendront sur la plateforme et qui pourront d'ailleurs déposer leur broyats.

Enfin la dernière **mesure 5.4.6 « Soutenir l'économie circulaire et le recyclage »** est assurée notamment par des associations, comme la ressourcerie, recyclerie les Récup'acteurs, ou encore l'Asso'lidaire et qui sont très actives localement.

Conclusion :

Concernant la fiche action

Les collectivités, que ce soit les communes ou la communauté de communes, sont activement impliquées dans l'ouverture des plateformes de compostage et le déploiement de composteurs collectifs. Des efforts doivent encore être fournis pour faire baisser de manière significative le poids des ordures ménagères.

Dans le cadre de la révision du PCAET, il sera nécessaire de compléter le texte de l'action pour mettre en avant le projet de l'Association Compost'ère en cours de déploiement sur Sarlat la Canéda et la Roque Gageac.

En termes d'action correctives, il est à noter que les élus souhaitent s'engager sur le thème de la réduction des déchets à la source, notamment à destination des bistrotts, restaurants, et petits et plus grands commerces. Reste à savoir quels moyens humains pourront être mobilisés pour se faire.

A noter la volonté d'agir sur le gaspillage alimentaire également, qui pourra être d'ailleurs traité avec les actions menées avec les cantines et le Plan Alimentaire Territorial (mesure 5.2.1 et 5.2.5).

En termes d'indicateurs

Beaucoup devront être supprimés par manque de pertinence, ou manque de données à l'échelle du territoire communautaire. De nouveaux peuvent être en revanche ajoutés.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Modifié	Nombre de composteurs collectifs installés	1	1	3			Composteur/an
Supprimé	Nombre de cendriers pour le recyclage installés		2	29	25		
Supprimé	Quantité de mégots valorisés				229000		Mégots
Ajouté	Nb de composteurs distribués aux ménages	199	228	297	378		Composteurs
Conservé	Nombre de sessions de sensibilisation effectuées	35	56	73	126	64	Animations
Supprimé	Nombre de recycleries par an						
Supprimé	Volume de production de déchets territoire SICTOM		759	753	720	676	kg/hab
Supprimé	Volume de déchets enfouis territoire SICTOM		350	353	357	340	kg/hab
Supprimé	Volume de déchets valorisés territoire SICTOM		16645	16689	14774	13783	tonnes
Supprimé	Distance parcourue par les camions bennes						km
Supprimé	Émissions de GES liées au transport des déchets						tCO2eq
Supprimé	Consommations d'énergie liées au transport des déchets						MWh
Ajouté	Poids ordures ménagères - sac noir	4859	5244	5280	5585	5408	tonnes
Ajouté	Poids du tri - sac jaune	1405	1477	1529	1571	1429	tonnes

5.5 : Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement

Cette action portée par l'Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir (OTSPN), comprend 3 mesures.

La première, **5.5.1** concerne « **la mise en place d'un tourisme durable** » qui est un projet relativement ambitieux et qui est mené en partie dans le cadre du dispositif ACTT « Accompagnement aux Changement des Territoires Touristiques » dont bénéficie l'OTSPN.

En termes de tourisme de pleine nature, on peut noter que 8 nouveaux circuits VTT ont été élaborés, dont une grande boucle autour de la CCSPN et 4 nouvelles boucles pour le Gravel. Ces circuits s'ajoutent donc aux circuits déjà existants, et aux nombreux chemins de randonnées qui sont entretenus d'ores et déjà par l'OTSPN.

L'Office incite également les professionnels du tourisme à obtenir le label clé verte ou écolabel, et ce en leur accordant 10% d'avantage tarifaire sur les prestations qu'elle pratique.

La **mesure 5.5.2 « Inciter les touristes à limiter leur impact environnementaux »** n'a pas réellement débutée dans le sens de la rédaction de cette mesure. Pour autant, la mise en avant des activités de tourisme de pleine nature par l'Office, et des hébergeurs disposant d'un écolabel, y participe grandement.

La mise en ligne future de la carte interactive de mobilité durable de la Communauté de communes qui est en cours d'élaboration permettra de compléter cette action (mesure 2.3.6).

Enfin, en termes de **démarche exemplaire au sein de l'OTSPN, mesure 5.5.3**, on peut noter, toujours dans le cadre du dispositif ACTT, l'objectif pour la structure d'obtenir le label RSE en 2026.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales :

1. la gouvernance de l'organisation,
2. les droits de l'homme,
3. les relations et conditions de travail,
4. l'environnement,
5. la loyauté des pratiques,
6. les questions relatives aux consommateurs,
7. les communautés et le développement local.

La RSE couvre un large éventail d'actions, allant de l'audit de la consommation énergétique à la promotion de l'égalité, en passant par le recyclage ou le soutien aux circuits courts. Chaque structure peut identifier les mesures les plus pertinentes à adopter selon ses spécificités et ses objectifs.

Cette obtention passe par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, dont certaines déjà en place sur le territoire par l'office de Tourisme.

- Brochures éco labellisées
- Réduction des impressions et des brochures de manière générale
- L'achat de vélo électrique pour le personnel (2)
- Remplacement des luminaires par des LED
- Gestion des déchets

- Maîtrise des consommations énergétiques de la Patinoire avec Eco-énergie (système de régulation de la mise en route de la production de glace)
- Charte de l'éco manifestation mise en place sur certains événements organisés par l'OT
- 50% de produits issus des circuits courts en vente en boutique de l'OT avec un objectif de 80% d'ici 3 ans.
- Réduction tarifaire des prestations pour les professionnels ayant un écolabel

Conclusion :

Sur la fiche action

Il s'agira de modifier légèrement le texte de la mesure 5.5.3 afin d'y intégrer la démarche d'obtention du label RSE par l'Office de Tourisme.

En termes d'indicateurs

Aucun indicateur à ce jour n'a pu être renseigné. Cependant il est prévu d'en définir de nouveaux toujours via la démarche RSE mise en œuvre par l'Office de Tourisme.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	Nombre d'actions de sensibilisation autour du tourisme durable auprès des touristes						Actions
Supprimé	Quantité de papier utilisé (prospectus, documents de communication...)						kg
Ajouté	Nb d'hébergeurs éco labellisés	23					Professionnels
Ajouté	Nb d'utilisateurs de la vélo route						

5.6 : Soutenir la filière bois

Bien que cette action soit directement liée à l'action 4.2 *Valoriser la forêt*, l'objectif ici est de traiter du développement de l'activité économique autour de la filière bois.

En termes d'actions mises en œuvre par la CCSPN, et notamment au sein de cette première mesure **5.6.1 « Mieux structurer la filière bois sur le territoire »** nous pouvons citer le travail du groupe thématique Forêt instauré au sein du Pays, et présenté dans l'action 4.2.

L'utilisation du bois local est privilégiée par la CCSPN, ou les communes la composant, dès que cela est possible. Cela reste encore difficile, par manque d'offres selon les marchés ou de contraintes liées aux marchés eux même.

A titre indicatif, et sur la filière à l'échelle de la Dordogne nous pouvons noter qu'en termes de débouchés : 50% sont dirigés vers le bois d'oeuvre, 40% bois industrie (papier), 10% en bois Energie. Le volume exploité en Dordogne est de 850 000 m³ exploité /an.

La création de l'annuaire, et les manifestations sur cette thématique n'ont en revanche pas démarrées. En tout état de cause, si des actions sont menées, ce sera certainement celles issues du groupe forêt du Pays.

L'objectif de cette action était également d'augmenter la part du bois énergie sur le territoire. La FDCUMA est naturellement sollicitée afin de produire des études de faisabilité, notamment par la CCSPN mais aussi par les autres institutions et communes et ce dès que l'occasion s'y prête.

On peut noter deux études réalisées sur le Collège de Sarlat la Canéda et la Commune de Saint André Allas.

Enfin la seconde **mesure 5.6.2 « Etude Opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord »**, est en œuvre sur le territoire du Pays.

Cette action n'a pas réellement débuté sur le territoire, les élus du Pays du Périgord Noir ont préféré l'étude de valorisation des sous-produits industriels. Cette priorisation a été faite dans le cadre de Territoire d'Industrie et notamment grâce à l'étude du cabinet Ernst & young.

Conclusion :

Concernant la fiche action

Certaines actions n'ont pas encore débuté. La fiche action devra être modifiée au cours de la révision du programme afin de prendre en compte le travail du groupe de travail du Pays du Périgord Noir, et les décisions qui seront prises par les élus en 2025 sur les actions à mener.

La mesure 5.6.2 devra certainement être supprimée car abandonnée.

En termes d'indicateurs

Certains indicateurs doivent être supprimés également car la donnée n'est pas disponible ou n'a plus lieu d'être. De nouveaux seront éventuellement définis via le groupe Forêt Pays.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	Création d'un annuaire						
Conservé	Nombre d'études de pré-faisabilité bois réalisées		1	1			Études
Supprimé	Nombre de « réseaux bois » sur le territoire						Réseaux
Supprimé	Nombre d'ateliers de sensibilisation au bois énergie						Ateliers
Supprimé	Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche de Cluster bois						Professionnels

AXE 6 : Communiquer et faire preuve d'exemplarité

6.1 : Suivre et évaluer le PCAET

Cette action comporte 4 mesures.

Les deux premières mesures concernent « **l'animation de l'ensemble des acteurs du PCAET** » **6.1.1**, et le « **suivi de l'avancement du Plan Climat** » **6.1.2**.

Ce travail est réalisé par la chargée PCAET qui est également responsable du service aménagement durable de l'espace et urbanisme de la CCSPN. Ce service gère notamment les documents d'urbanisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme, la rénovation du logement et la mobilité (Sarlat bus, Vélo route etc..). Aussi et naturellement les trois premiers axes du PCAET qui traitent de ces thématiques

sont directement animés et mis en œuvre par le service. Cependant la multitude d'actions que comprend le Plan Climat ne peuvent évidemment pas être animées de la même manière.

Les autres structures, privées ou publiques, porteuses d'action avancent également sur leur projet malgré l'absence d'une animation à temps plein sur le Plan Climat. Cet état de fait peut néanmoins expliquer la stagnation de certaines actions qui n'ont pas de portage clairement identifié, et la difficulté d'obtenir des données sur les indicateurs.

Le COPIL et la commission élargie tels que définis dans la fiche action n'ont pas été sollicités depuis l'élaboration du PCAET. La collectivité a préféré finalement s'appuyer sur les commissions déjà en place. C'est donc la Commission d'élus « Développement durable et mobilités » de la CCSPN, qui est en charge du suivi et de l'élaboration du Plan Climat.

Elle est réunie plusieurs fois par an, ce qui permet à la référente Plan Climat de travailler directement avec le président de la commission, le vice-président en charge de l'environnement et de l'urbanisme et la vice-présidente en charge de la mobilité et du Plan Alimentaire Territorial, ainsi qu'avec des élus communaux et maires des communes.

Concernant la mesure **6.1.3 « Participer aux évènements d'animation des PCAET à l'échelle supra - EPCI. »**, on peut citer entre autre la participation de la CCSPN aux manifestations et réunions techniques des PCAET organisées par le SDE24, chaque année.

Enfin, **le PCAET doit être évalué à mi-parcours, au bout donc de 3 ans** de mise en œuvre, mesure 6.1.4 et c'est bien le travail que réalise la Communauté de communes par la rédaction de ce rapport.

Ce travail est réalisé en interne par la chargée de mission PCAET, avec l'aide de la commission développement durable et mobilités et les élus en charge de cette thématique.

C'est un choix délibéré de réaliser ce travail en régie plutôt qu'avec l'aide d'un bureau d'étude. L'objectif étant par ce biais de réinvestir pleinement le programme, se ressaisir des thématiques, des actions, de renouer les liens avec les partenaires du Plan Climat et de redéfinir les actions qui seront opérationnelles à court terme jusqu'à la fin du PCAET soit 2026.

Ce travail est réalisé avec un an de retard, mais permet de préparer de manière efficace la mise à jour du PCAET en 2027.

Conclusion :

Concernant la fiche action

L'animation d'un Plan Climat nécessiterait dans l'idéal d'avantage de moyens humains, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle au vu de la multitude de missions que doit mener la Communauté de communes et au regard de ses contraintes budgétaires.

Néanmoins, les axes prioritaires d'intervention ont tous été menés et ont obtenus de résultats probants.

Concernant les indicateurs

La récolte des données d'indicateurs est également très chronophage, et nécessite parfois un grand nombre de relances sans toujours obtenir de résultats. Il a été décidé de ne garder autant que possible que ceux dont les données sont disponibles et significatives en termes de suivi.

Le COPIL et la Commission élargie n'ont pas été réunies ces dernières années, en revanche on peut ajouter un nouvel indicateur concernant la commission Développement durable et mobilités, qui se réunit 1 à 2 fois par an, et qui suit activement le travail mené sur le PCAET.

On notera que l'indicateur concernant la plaquette n'a pas lieu d'être ici ni même dans l'action suivante qui concerne cette mesure. La plaquette a été réalisée en 2021 il n'y a pas d'intérêt de réitérer l'action.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	Nombre de réunions de la commission élargie						Réunions
Conservé	Nombre de réunions de COFIL			1	2		Réunions
Ajouté	Nombre de réunion de la commission développement durable et mobilité	2	2	1	2	2	Réunions
Supprimé	Plaquette de communication sur le PCAET				1		
Supprimé	Nombre de réunions Club Climat auxquelles la CCSPN a participé	2	2	1			Ateliers

6.2 : Communiquer et concerter autour du PCAET

En termes de communication, la CCSPN a mis en œuvre en tout début de programme la mesure **6.2.1 « Créer une plaquette sur le PCAET »**. Cette plaquette a été élaborée en tout début de programme et reste disponible au siège et en ligne pour la CCSPN ainsi que dans les mairies, et mise à disposition sur les manifestations diverses.

La collectivité participe autant que possible aux manifestations nationales lorsque cela est possible. De ce fait et concernant la mesure **6.2.2 « Participer aux manifestations nationales autour de l'environnement et de la transition énergétique »**, l'essentiel de ce travail concerne l'axe 1 sur la rénovation énergétique des logements et l'axe 2 sur la mobilité, puisque ce sont les missions portées par le service en charge du Plan Climat. Il est difficile aujourd'hui pour la collectivité de se mobiliser sur toutes les manifestations par manque de temps.

Naturellement donc, « **l'organisation d'ateliers thématiques** » mesure **6.2.3**, n'a pas pu être mis en œuvre pour le moment, au-delà de ce que les partenaires font déjà dans le cadre de leur mission (ateliers nesting pour les crèches, ateliers compostage pour le Sictom... etc.).

La mesure **6.2.4 « Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées »** n'a en revanche pas encore été mise en place, et il sera difficile de le faire avant la fin du programme, sauf cas ou opération ponctuelle.

Concernant la mesure **6.2.5 « Soutenir les acteurs locaux engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique »**, on peut noter l'aide qu'apporte les collectivités publiques localement notamment aux associations qui œuvrent dans cette thématique (subventions, mise à disposition de moyens, salles, matériel... etc.).

Conclusion :

Concernant la fiche action

Des actions ont été engagées, mais d'autres mériteraient d'être mises en place, notamment le partage d'expériences entre élus qui pourrait permettre la mise en œuvre concrète de projet, et l'organisation d'ateliers thématiques à destination de la population. Il sera nécessaire d'en reparler donc dans la mise à jour prochaine du PCAET.

En termes d'indicateurs

Il est difficile de renseigner certains indicateurs, notamment le nombre d'évènements organisés. En effet le plan étant très transversal, chaque service ou institution est amené à organiser des évènements, et il est difficile de les recenser. Le chiffre obtenu ne reflète pas réellement la réalité mais juste les évènements en lien avec le service porteur du PCAET. Il est proposé de les retirer.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	2020	UNITES
Supprimé	Nombre de manifestation privée soutenues par la CCSPN		1	1			Évènements
Supprimé	Nombre d'évènements organisés			1	1		Évènements
Conservé	Nombre d'ateliers organisés						Ateliers

6.3 : Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité

Cette dernière action reflète les mesures mises en œuvre en interne à la collectivité afin de respecter les objectifs du Plan climat et se montrer exemplaire.

6 mesures ont été identifiées :

La première concerne le **développement de l'éco-conduite et le covoiturage en interne 6.3.1** ;

Des sessions de formation à l'éco-conduite ont été proposées aux agents des collectivités (CCSPN, CIAS Mairie de Sarlat et OTSPN) en 2023 et 2024 et ont permis de former 16 agents.

Indépendamment du déploiement de la solution de covoiturage et de mobilité solidaire Atchoum sur notre territoire en 2024, ainsi que les études menées en 2023 et 2024 sur la possibilité de mettre en œuvre des lignes de covoiturage, il n'y a pas eu de réelle animation autour du covoiturage en interne, pour le moment.

Cependant la collectivité a instauré un Forfait mobilité durable en 2024, qui permet d'attribuer une aide financière pour les agents qui ont choisi un mode de transport alternatif pour leurs trajet domicile / travail : vélo personnel, vélo électrique, covoiturage...etc. A l'heure actuelle 12 agents en bénéficient.

La mesure étant encore récente, il est difficile pour le moment d'évaluer son impact, cependant et comme pour le covoiturage il serait nécessaire d'instaurer une animation en interne propre à ces thématiques.

Concernant la seconde mesure **6.3.2**, elle consiste à « **diminuer les déchets en interne** ».

L'ensemble des actions citées dans la mesure sont mis en œuvre.

Nous pouvons rajouter la mise en place de saut à compost et de composteur notamment au siège de la CCSPN et la mairie de Sarlat la Canéda, pour éviter au maximum les bio déchets dans les poubelles noires, mais aussi la récupération du papier par la Main forte en vue d'être recyclé, ainsi que toutes les actions menées par la médiathèque et l'office de tourisme...

En termes d'indicateurs, nous proposons de rajouter les quantités de papier acheté dans le cadre du groupement d'achat entre les communes, la mairie et le CIAS. En effet, la dématérialisation

grandissante, au sein des divers services, permet de réduire de manière significative la consommation. Le nombre de ramettes de papier achetées diminue progressivement depuis 2022, en passant de 3160 ramettes en 2022 à 1975 en 2024.

Nous pouvons également ajouter l'indicateur relatif à la récupération du papier en vue d'être recyclé par l'association « la Main Forte ». A titre d'exemple et pour le siège de la Communauté de communes en 2024 c'est 346 kg de papier usagés qui ont été recyclés.



346 kg de papiers usagés y ont été triés.

Collectés par un acteur local, ils ont été recyclés dans l'usine française du Groupe WEPA à Château-Thierry et sont redevenus de nouveaux papiers pour l'impression, l'écriture et l'hygiène.



Votre geste de tri a permis d'éviter les consommations ou déchets suivants :



De plus, le service achat et en lien avec la mesure ci-dessous, cherche à présent à travailler sur la réduction des déchets, avec la reprise de contenants par les fournisseurs (sur différents types de produits).

La collectivité est également engagée dans une **politique d'achat responsable 6.3.3** depuis plus de 20 ans. Un certain nombre d'actions ont été mises en place du temps de l'Agenda 21 (groupement d'achat, écolabel, clause environnementale et sociale dans les marchés, approvisionnement en bio et local des cantines etc...). Depuis le service achat mutualisé entre la Communauté de communes, la mairie de Sarlat et ponctuellement aux communes, au CIAS, et l'Office de Tourisme, s'attache à respecter la loi AGECE.

Pour ce faire, et quel que soit le type d'achat (matériels techniques, fournitures, matériel de bureau, de jardinage, de restauration collective, véhicules, mobilier et mobilier urbain etc...), le service se rapproche notamment de fournisseurs permettant de tendre au maximum vers des produits les plus écologiques possible (RSE).

Les fiches techniques des produits sont analysées, les écolabels comparés, en fonction des matériaux, des contenants, de la part issue de matériaux recyclés, de la localisation de la production, de leur impact sur l'environnement (déforestation), etc...

Aussi et en lien avec la mesure suivante, le service achat s'est rapproché de spécialiste et notamment le Dr FARBOS, pour faire contrôler les produits ménagers qu'il achetait.

La mesure 6.3.4 « Mettre en œuvre le nettoyage sain et les crèches saines », a démarré dès 2021.

Dans le cadre d'un financement de l'ARS octroyé au Contrat Local de Santé du Périgord Noir, une formation « ménage sain » animée par le Docteur Isabelle FARBOS (Docteure en Génétique et biologie Moléculaire, experte en Santé Environnementale et Conférencière en Epigénétique) a été organisée

en octobre 2021 rassemblant 12 agents des 3 collectivités suivantes Mairie de Sarlat, CCSPN, et CIAS. En 2024 c'est 12 autres agents des mairies et de la CCSPN qui ont pu en bénéficier.

Toujours dans le cadre du financement de l'ARS, une analyse toxicologique a été réalisée sur un établissement accueillant du public : l'ALSH du Ratz Haut. L'objectif de cette analyse est de donner des conseils afin d'améliorer le protocole d'entretien de cette structure, tout en éradiquant les produits toxiques et cancérigènes, pour préserver la santé du public accueilli mais également du personnel qui y travaille.

Une conférence publique a été organisée également ouverte à tous, toujours en présence du Docteur FARBOS sur le thème de la santé environnementale.

Une autre action phare de la collectivité portée par les services de la Petite enfance et le contrat local de santé, concerne l'opération crèches saines et les démarches mises en œuvre dans toutes les structures de la petite enfance. :

Ces mesures sont les suivantes :

- Ménage sain, utilisation de produits d'entretien respectueux de la santé et de la nature
- Formations Nesting des agents par l'association WECF pour préserver la santé des enfants accueillis
- Repas en majorité bio et local, et réduction au maximum de l'utilisation du plastique
- Tri sélectif et réduction de la consommation de papier
- Matériel de puériculture donné aux récupérateurs pour une seconde vie
- Utilisation de matériaux de récupération quand cela est possible pour les activités et spectacles.

La mesure 6.3.5 « Renforcer l'éco communication et les éco manifestations » est mise en œuvre par les services de la mairie de Sarlat ainsi que de l'Office de Tourisme, notamment sur le Marché de Noël qui attirent de nombreux visiteurs mais aussi sur les manifestations hors saisons (fête de la truffe, festoie, etc..).

Afin de permettre à cette mesure de prendre de l'ampleur, il est étudié la possibilité d'instaurer une vraie charte pour toutes les manifestations sur l'ensemble des communes. Cependant, il est une fois de plus question de pouvoir dégager du temps agent pour le faire.

Enfin, la dernière mesure 6.3.6 « Engager une sobriété numérique », est en œuvre notamment au sein des collectivités comme la CCSPN, l'Office de Tourisme, la mairie de Sarlat et le CIAS qui partagent le même service informatique. Actuellement l'action se concentre sur la longévité du matériel, sa consommation énergétique et son recyclage. Les actions de sensibilisation à destination du personnel n'ont en revanche pas encore été mises en œuvre.

Conclusion

Concernant la fiche action

Nous pouvons faire remarquer qu'il n'est pas fait mention, dans cette action traitant de l'exemplarité de la collectivité, toutes les actions menées par les services espaces verts des collectivités, pourtant exemplaires et déjà évoquées dans l'action 4.3.5 « Adapter la gestion des nouveaux espaces verts au changement climatique »

En termes d'indicateurs

Il est nécessaire de retirer deux indicateurs par manque de données disponibles. En revanche, il est proposé d'en ajouter 3 nouveaux, notamment celui lié au forfait mobilité durable mis en place récemment au sein de la collectivité.

ETAT	NOM	2024	2023	2022	2021	UNITES
Conservé	Nombre d'agents formés à l'éco-conduite	5	11			Agents
Supprimé	Crèches inscrites dans la démarche crèche saine					Crèches
Supprimé	Nombre d'ateliers nestings organisés					Ateliers
Conservé	Nombre d'agents formés au ménage sain	12			12	Agents
Ajouté	Quantité de papiers recyclés par la Main forte	346				Kg
Ajouté	Consommation de papier	1975	2174	3160	2197	Ramettes
Ajouté	Nombre d'agents publics bénéficiant du forfait mobilité durable	12				Agents

Principales réalisations et réussites

« 1.1 soutenir la rénovation énergétique de logements et la construction de qualité auprès de habitants »

En termes de réussites, et comme largement explicité précédemment, on peut citer les actions de l'AXE 1, et notamment la mise en place de la plateforme Périgord Noir Rénov', à l'initiative des deux chargées de mission PCAET de la CC Sarlat-Périgord Noir et la CC vallée de l'homme, ainsi que la mise en place de l'OPAH sur le territoire communautaire.

Ces services mis en place depuis 2022 permettent d'accompagner les habitants dans leur projet de rénovation, et de largement contribuer à la diminution des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique.

Pour ne citer que ces chiffres, et sur le territoire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, c'est 340 projets qui ont été accompagnés, pour 5.6 millions de travaux.

Un chantier de rénovation exemplaire, labellisé DOREMI a été réalisé sur la ville de Sarlat courant 2022/2023, où 5 artisans ont été formés durant l'année 2021.

« Axe 2 : Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement »

La prise de compétence mobilité par la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir en 2021 a permis d'avancer de manière significative sur le développement de service mobilités.

On peut citer notamment le travail conséquent effectué sur le circuit du Sarlat Bus (2.1.1) , avec un travail sur les arrêts les horaires et une prospective de changement à long terme sur deux lignes différentes. Ce travail associé à la gratuité du service depuis la période COVID et une communication relancée, conduisent à une augmentation de **+ de 50% de la fréquentation du Sarlat Bus** entre 2019 et 2024.

Et enfin le **lancement d'Atchoum** sur le territoire dans l'objectif de développer le covoiturage et le transport solidaire qui présente un très bon démarrage et reflète donc un besoin de la population.

Le **projet de Vélo route Voie Verte** entre Sarlat la Canéda et Saint Vincent de Cosse a également officiellement débuté avec le choix d'un cabinet en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et les démarches en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à son aménagement.

On peut noter également le **développement des pistes/itinéraires cyclables** et cheminement doux dans le centre-ville de Sarlat et les bourgs des communes rurale au fur et à mesure des aménagements, reprise de voie...etc.

« Le Projet SarlaTech »

Cet outil communautaire qui a vu le jour récemment permet de répondre à un réel besoin du territoire ainsi qu'à l'objectif de Penser la mobilité autrement (action 2.3) mais aussi d'accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique (action 5.3).

En termes de chiffres, depuis son ouverture en septembre 2023 et jusqu'à fin 2024, c'est plus de 150 personnes qui ont déjà utilisé les services proposés.

4 startups du Périgord innovantes qui interviennent notamment dans les nouvelles technologies en lien avec les énergies renouvelables, le traitement contre le cancer ou encore des produits d'hygiène écoresponsable bénéficient actuellement d'un parcours d'accompagnement avec la Structure.

« Le Plan Local d'urbanisme intercommunal »

Réalisé en parallèle, le document approuvé en 2023 a permis de concrétiser des mesures permettant de répondre aux multiples objectifs du Plan Climat et de mettre en œuvre un urbanisme plus durable :

La Préservation des ressources naturelles (création d'une zone naturelle stricte trames vertes et bleues « Ntvb ») et notamment la gestion de l'eau et des inondations (instauration d'un coefficient d'imperméabilisation, obligation d'utiliser des matériaux perméables pour les parkings), mais aussi le développement des énergies renouvelables (obligation d'intégration de source d'ENR et de récupération d'eaux pluviales pour tout bâtiment supérieur à 500m² de surface au sol) etc..

Le document permet également de lutter contre les ilots de chaleur, l'inconfort thermique estival, la gestion des inondations et ce par le biais de choix d'aménagement, la limitation de surfaces imperméabilisées, et les boisements préservés en centre urbain.

« La renaturation du centre-ville de Sarlat la Canéda »

Des opérations successives ont été menées depuis plusieurs années, par l'action conjointe des élus et services techniques communautaires et de la ville de Sarlat et ce afin de répondre à de multiples objectifs, comme celui de lutter contre les ilots de chaleur et l'inconfort thermique estival, la gestion des inondations, la préservation de la biodiversité, etc..

Ces aménagements ont été décrits en détail précédemment :

- Végétalisation du centre-ville
- Désimperméabilisation d'espaces publics : parking, rue et place (Marc Busson, Brossolette, médiathèque etc.)
- Réouverture du cours d'eau à ciel ouvert (Brossolette)

« L'approvisionnement local et bio des cantines du territoire »

Le travail lancé du temps de l'Agenda 21 dès 2007, continue aujourd'hui avec des cantines qui s'approvisionnement d'autant plus en produits locaux respectueux de la santé et de l'environnement.

Pour exemple, les labellisations obtenues par les cantines du territoire (Ecocert, ou Territoire Bio engagé) et la participation active des élus et techniciens communautaires au Plan Alimentaire Territorial réalisé avec le Pays du Périgord noir.

« Les actions d'exemplarité de la collectivité au travers de l'axe 6 et de la démarche d'obtention du label RSE de l'office de Tourisme Sarlat Périgord Noir »

Principales difficultés

De manière générale, l'essentiel des difficultés pour la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir mais aussi pour les autres partenaires privés ou publics, réside **dans la difficulté de financer les projets**, d'obtenir **des moyens humains nécessaires** à l'animation et la bonne réalisation des actions diverses.

Animation, communication et organisation d'évènements

De manière générale, dans plusieurs axes du Plan climat, les mesures concernant l'organisation d'évènements, de communications, ou de concertations n'ont pas encore été réalisées ou partiellement.

C'est le cas essentiellement pour celles engageant la Communauté de communes mais aussi des partenaires porteurs de projets, comme par exemple la Chambre Agriculture. Les actions qui en souffrent potentiellement sont les suivantes.

1.1.3 Accompagner les habitants à diminuer leur consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements	En cours de réalisation
1.3.3 Mettre en avant les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et des matériaux biosourcés	Abandonnée
2.2.9 Relancer une animation autour du vélo	A venir
4.2.1 Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements	En cours de réalisation
4.2.2 Faire la promotion du label bas carbone du CNPF avec une valorisation locale	Abandonnée

5.1.3 Faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques	Abandonnée
5.3.2 Concerner la grande distribution sur leurs démarches éco responsables	A venir
5.3.3 Travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches écoresponsables	A venir
6.2.3 Organiser des ateliers thématiques	A venir
6.2.4 Partager les retours d'expérience des collectivités les plus avancées	Abandonnée
6.3.5 Renforcer l'éco communication et les éco manifestations	En cours de réalisation
6.3.6 Engager une démarche de sobriété numérique	En cours de réalisation

Rénovation du patrimoine public

Tous les projets en lien avec la rénovation du patrimoine souffrent du manque de financements et d'accompagnement plus approfondi pouvant permettre la bonne réalisation des projets.

Vélo / mobilité durable

Les actions qui n'ont pas débutées ou qui sont abandonnées le sont essentiellement pour des raisons de priorités budgétaires, les collectivités et/ ou porteurs d'action ne pouvant financer de front tous les projets. Certaines mesures sont également jugées trop ambitieuses au regard de la réalité du territoire.

2.1.2 Aider à la mise en place de navettes et conforter les existantes	En pause
2.2.3 Mettre en place les itinéraires cyclo route du Département	En pause
2.2.5 Développer la location du vélo électrique ou hydrogène	A discuter
2.2.8 Mettre en place une bicycletterie solidaire	Abandonnée
2.3.3 développer les parkings relais de covoiturage	En pause
2.3.4 Etudier la mise à disposition de voiture pour les professionnels les associations et les habitants	Abandonnée

Les Energies renouvelables

Les mesures et actions mises en œuvre ne permettent pas d'atteindre les objectifs du Plan Climat.

Les contraintes architecturales pour les projets privés et les difficultés techniques liées aux toitures existantes associées à un manque de financements ne permettent pas de développer suffisamment de projets localement.

Forêt et thématique Bois

Cette thématique requiert une expertise particulière et des moyens humains et financiers conséquents. Aussi, les mesures du Plan Climat concernant **la valorisation de la Forêt et la filière Bois** peinent à voir le jour.

Cependant, le groupe de travail Forêt au sein du pays du Périgord Noir, créé depuis peu, permet en partie de répondre à ces difficultés et d'établir un plan d'actions propre.

La future révision du Plan Climat devra intégrer ce travail et refondre les actions de la thématique.

4.2.1 Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements	En cours de réalisation
4.2.2 Faire la promotion du label bas carbone du CNPF avec une valorisation locale	Abandonnée
4.2.3 Adapter la gestion de la forêt en milieu humide	En cours de réalisation
5.6.1 Mieux structurer la filière bois sur le territoire	A venir
5.6.2 Etude opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord	Abandonnée

VI. Bilan du rôle de coordinateur

Moyens humains

Référente PCAET et Service urbanisme et aménagement durable de l'espace

Comme indiqué précédemment dans la description de l'avancement de l'action 6.1, **la référente PCAET** ne consacre que peu de temps à l'animation, au suivi et l'évaluation du PCAET.

Etant responsable du service urbanisme et aménagement durable de l'espace, et en charge de différentes missions, l'essentiel du temps qu'elle consacre au PCAET concerne la mise en œuvre des actions des Axes 1, 2 et 3 :

- Mise en œuvre de l'AXE 1 du PCAET sur la thématique Logement et Habitat notamment via Périgord Noir Renov' et la mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'habitat en charge de l'accompagnement des porteurs de projet
- Mise en œuvre de l'AXE 2 du PCAET sur la thématique mobilité (Vélo route voie verte, Sarlat bus, Atchoum... etc.)
- Mise en œuvre de l'AXE 3 par L'élaboration, le suivi et l'animation des documents d'urbanisme (Plan Local d'urbanisme intercommunal, Règlement Local de Publicité intercommunal...)

Le service urbanisme et aménagement durable de l'espace est également en charge des missions suivantes :

- L'instruction des Autorisation d'urbanisme, accueil et conseil des pétitionnaires
- L'élaboration, le suivi et l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial
- Animation de la démarche Petites Villes de Demain (PVD)

Service Urbanisme et Aménagement durable de l'espace A.CROUZILLE				
Instruction des autorisations du Droit des Sols	Aménagement/ Planification durable (PLUi, RLPI, PCAET)	Politique locale de l'habitat et du Logement	PVD	Mobilité
2.5ETP	A.CROUZILLE	1 ETP	0.2 ETP	0.8 ETP

Le temps alloué à l'animation de la démarche, au suivi et à la mise en œuvre des actions mériterait d'être augmenté. Il apparaît opportun lors de la révision à venir du PCAET de poser cette difficulté afin d'y remédier.

Autres services communautaires et structures publiques

Sont également impliquées dans la bonne réalisation des actions du PCAET, et au sein de la CCSPN, notamment la direction générale, la direction des services techniques, le service Eau assainissement et rivières, le service voirie ... etc.

Les services de la mairie de Sarlat mutualisés (espaces verts, communication, informatique/TIC...)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, et l'Office de Tourisme - Sarlat Périgord Noir, le SICTOM du Périgord Noir.

Gouvernance

Le COPIIL et la commission élargie tels que définis dans la fiche action n'ont pas été sollicités depuis l'élaboration du PCAET.

La collectivité a préféré s'appuyer sur les commissions déjà en place. C'est donc la **Commission d'élus « Développement durable et mobilités » de la CCSPN**, qui est en charge du suivi et de l'élaboration du Plan Climat. Elle est réunie plusieurs fois par an, ce qui permet à la chargée Plan Climat de travailler avec notamment avec des élus très investis, que sont :

- le président de la commission
- le vice-président en charge de l'environnement et de l'urbanisme
- la vice-présidente en charge de la mobilité et du Plan Alimentaire Territorial,
- ainsi qu'avec des élus communaux et maires des communes.

Depuis 2021, on dénombre toujours une dizaine de participants à ces réunions sur 25 élus membres qui la composent.

Se rajoutent à cette commission, les réunions de travail de la « sous-commission mobilités », qui permettent de réunir depuis 2023 l'ensemble des élus intéressés particulièrement par cette thématique.

VII. CONCLUSION

Cette évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCSPN a permis de faire le bilan de l'avancement des projets prévus dans le programme d'actions, et relancer une dynamique auprès de l'ensemble des services, élus et partenaires sur le projet.

Comme le reflète ce rapport, 78% des mesures envisagées sont en cours de réalisation (65%) ou réalisées (13%) après 3 ans et demi de mise en œuvre du programme.

Le bilan de réalisation à mi-parcours est donc positif, et reflète la volonté de la collectivité de définir des actions et mesures relativement réalistes et opérationnelles.

Les objectifs stratégiques concernant la diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre sont sur la bonne voie. En revanche, la part de production en énergies renouvelables reste trop faible au regard de la volonté du territoire. Les contraintes paysagères et architecturales d'un territoire fortement préservé, ne permettra vraisemblablement pas d'atteindre les objectifs que s'était fixé la collectivité au sein du PCAET.

Pour lever les freins majeurs à la bonne réalisation des actions restantes, il conviendra également de conforter les moyens humains et financiers au sein de l'ensemble des acteurs impliqués.

Autre difficulté à résoudre : le suivi du programme et des indicateurs s'est révélé difficile, la définition des indicateurs restant complexe, et les informations ou données difficiles à obtenir.

La redéfinition d'un socle commun d'indicateurs avec le SDE24 partagé à l'échelle du département, sera essentiel.

En conclusion et à mi-parcours, le bilan de la mise en œuvre du PCAET est donc globalement positif et satisfaisant, et ce d'autant plus qu'il a démarré au moment de la crise sanitaire.

Il conviendra de conserver cette trajectoire et cette dynamique jusqu'à la fin du programme.